

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

Annexe au procès-verbal de la séance du 4 octobre 1979.

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

*au nom de la commission des Affaires économiques et du Plan (1)
à la suite de la mission effectuée du 17 juillet au 5 août 1979
en République populaire de Chine par une délégation de cette
Commission, chargée d'étudier les orientations de la planification
du développement économique de la Chine et les perspectives de
renforcement des échanges économiques, scientifiques et tech-
niques entre ce pays et la France.*

PAR

MM. Robert LAUCOURNET, Marcel LUCOTTE, Auguste
BILLIÉMAZ, Pierre CECCALDI - PAVARD, Raymond
DUMONT, Rémi HERMENT, Pierre NOÉ et Charles
ZWICKERT,

Sénateurs.

(1) Cette Commission est composée de : MM. Michel Chauty, président; Robert Laucournet, Bernard Legrand, Joseph Yvon, Marcel Lucotte, vice-présidents; Francisque Collomb, Marcel Lemaire, Raymond Dumont, André Barroux, secrétaires; Octave Bajeux, Bernard Barbier, Charles Beaupetit, Georges Berchet, Jacques Bialski, Auguste Billiémaz, Jean-Marie Bouloux, Amédée Bouquerel, Raymond Bouvier, Jacques Braconnier, Marcel Brégégère, Raymond Brun, Pierre Ceccaldi-Pavard, Auguste Chupin, Jean Colin, Jacques Coudert, Raymond Courrière, Pierre Croze, Hector Dubois, Emile Durieux, Gérard Ehlers, Jean Filippi, Léon-Jean Grégory, Roland Grimaldi, Paul Guillaumot, Jean-Paul Hamman, Rémi Herment, Bernard Hugo, Maurice Janetti, Maxime Javelly, Pierre Jeambrun, Paul Kauss, Pierre Labonde, France Lechenault, Fernand Lefort, Charles-Edmond Lenglet, Paul Malassagne, Pierre Marzin, Daniel Millaud, Louis Minetti, Paul Mistral, Jacques Mossion, Pierre Noé, Henri Olivier, Louis Orvoen, Bernard Parmantier, Bernard Pellarin, Albert Pen, Pierre Perrin, Jean-François Pintat, Richard Pouille, Maurice PrévotEAU, François Prigent, Roger Quilliot, Jean-Marie Rausch, Roger Rinchet, Jules Roujon, Maurice Schumann, Michel Sordel, Pierre Tajan, René Travert, Raoul VadepiED, Frédéric Wirth, Charles Zwickert.

République populaire de Chine. — Agriculture - Commerce extérieur - Industrie - Plan -
Transports.

SOMMAIRE

	Pages
Introduction	3
Composition de la délégation et compte rendu du voyage	5
CHAPITRE PREMIER. — Les grandes orientations économiques de la Chine	11
I. — <i>Les résultats du passé</i>	11
A. — Bref historique des plans quinquennaux chinois	11
B. — Le système chinois de planification	13
II. — <i>Les nouvelles orientations économiques de la Chine</i>	15
A. — La critique de la « bande des Quatre »	15
B. — Les nouveaux objectifs économiques	16
1. L'horizon 2000	16
2. Les objectifs à moyen terme	17
3. L'objectif pour 1981 : la réforme des méthodes	18
CHAPITRE II. — Les grands secteurs de l'économie chinoise	24
I. — <i>L'agriculture, première priorité</i>	24
A. — Les structures	24
B. — Les exploitations agricoles visitées	26
C. — Les résultats et les espérances	29
D. — Les difficultés de l'agriculture chinoise	30
II. — <i>L'énergie</i>	33
A. — Le charbon	34
B. — L'électricité	34
C. — Le pétrole	35
III. — <i>L'industrie et la recherche</i>	38
A. — Les installations industrielles visitées	38
B. — L'Institut de recherche nucléaire de Shanghai	39
C. — Considérations générales	40
IV. — <i>Les transports</i>	41
A. — La route	41
B. — Le chemin de fer	41
C. — Les ports et la marine marchande	42
D. — L'aviation civile	43

	Pages
V. — <i>Quelques aperçus sur le mode de vie</i>	44
A. — Les revenus	44
B. — Le niveau de vie	45
C. — Le logement	46
D. — Les prestations sociales	47
E. — Les libertés	48
F. — La vie politique	49
CHAPITRE III. — Les données et les perspectives des échanges extérieurs de la Chine	53
I. — <i>L'organisation du commerce extérieur de la Chine</i>	54
II. — <i>Les échanges jusqu'en 1978</i>	55
III. — <i>Les perspectives des échanges économiques de la Chine</i>	58
A. — Des possibilités immenses	58
1. Les besoins de la Chine	58
2. Les accords économiques conclus par la Chine	59
3. L'adaptation de la législation chinoise	61
B. — Les limites actuelles du marché chinois	62
1. Les contraintes commerciales et financières	62
2. Les perspectives pour la France	63
Conclusion générale	65
Annexes :	
<i>Annexe I. — Carte administrative de la Chine</i>	69
<i>Annexe II. — Les minorités nationales</i>	71
<i>Annexe III. — Schéma de la division administrative territoriale en 1978</i>	73
<i>Annexe IV. — Organigramme des institutions</i>	75
<i>Annexe V. — Portraits tirés de la vie politique (extraits de la presse chinoise)</i> ..	76
<i>Annexe VI. — Les montagnes et les cours d'eau</i>	83
<i>Annexe VII. — La végétation et l'agriculture</i>	85
<i>Annexe VIII. — Les principales productions agricoles</i>	87
<i>Annexe IX. — Structure économique des six grandes régions</i>	89
<i>Annexe X. — Les grands centres industriels</i>	91
<i>Annexe XI. — Les principales données économiques chiffrées</i>	93
<i>Annexe XII. — Les conditions d'achat de la corporation des techniques</i>	97
<i>Annexe XIII. — Structure des échanges entre la France et la Chine de 1974 à 1978</i>	101
<i>Annexe XIV. — Commerce franco-chinois pour les six premiers mois de 1979 ..</i>	102
<i>Annexe XV. — Accord commercial à long terme entre la France et la Chine</i> <i>du 4 décembre 1978</i>	105
<i>Annexe XVI. — Analyse du protocole bancaire de crédits acheteurs signé le 9 mai</i> <i>1979 par la Banque de Chine et un syndicat de banques françaises</i>	109
<i>Annexe XVII. — Accord commercial sino-japonais du 16 février 1978</i>	111
<i>Annexe XVIII. — Commerce du Japon avec la Chine en 1978</i>	115
<i>Annexe XIX. — Code sur les entreprises mixtes à capitaux chinois et étrangers ..</i>	117

MESDAMES, MESSIEURS,

Après une longue période de repli sur elle-même, la République populaire de Chine s'ouvre sur le monde extérieur : le 12 août 1978, un traité de paix et d'amitié est signé avec le Japon ; le 1^{er} janvier 1979, les relations diplomatiques sont normalisées avec les Etats-Unis d'Amérique.

Dans le même temps, les objectifs économiques de « l'Empire du Milieu » sont modifiés et une croissance accélérée est préconisée. Pour réaliser celle-ci, d'importants accords sur le développement des relations économiques sont conclus en 1978 et 1979 avec le Japon, la France, le Royaume-Uni et les Etats-Unis d'Amérique.

Devant cette évolution et cette ouverture d'un marché potentiellement gigantesque, votre commission des Affaires économiques et du Plan a souhaité organiser une mission afin d'étudier les orientations et la planification du développement économique de la Chine et les perspectives de renforcement des échanges économiques, scientifiques et techniques entre ce pays et la France.

Grâce à M. Alain Poher, président du Sénat, et à Son Excellence M. Han Kc-hua, ambassadeur de la République populaire de Chine en France, ce souhait put être rapidement réalisé. Du 18 juillet au 2 août 1979, une délégation, composée de MM. Robert Laucournet, président, Marcel Lucotte, Auguste Billémas, Pierre Ceccaldi-Pavard, Raymond Dumont, Rémi Herment, Pierre Noé et Charles Zwickert, a séjourné à Pékin ; à Harbin et Daqing, dans la province de Heilongjiang ; à Shanghai ; à Hang Zhou, capitale de la province du Zhejiang, ainsi qu'à Canton (1).

« Il vaut mieux voir une fois de ses propres yeux qu'entendre cent fois » nous ont répété fréquemment nos interlocuteurs chinois. Après les différentes visites qu'elle a effectuées et les entretiens qu'elle a pu avoir avec diverses personnalités, notre délégation a effectivement le sentiment de mieux comprendre ce grand pays.

Elle a néanmoins conscience que la réalité chinoise ne peut pas se saisir en si peu de jours. Ce pays est dix-neuf fois plus grand que la France ; sa population de 960 millions d'habitants comprend 52 minorités nationales (2) ; son histoire est plusieurs fois millénaire ;

(1) Depuis le 1^{er} janvier 1979, toutes les publications chinoises en caractères romains emploient le pin'jin pour transcrire les noms chinois. C'est cette transcription qui est utilisée dans ce rapport.

(2) Voir à l'annexe II, page 71, la carte des minorités nationales.

sa philosophie et son système politique actuel sont radicalement différents de ce que nous connaissons en Occident.

Malgré ces obstacles, notre délégation a tenu à mettre par écrit le plus rapidement possible les différentes informations qu'elle a pu obtenir et les impressions qu'elle a ressenties. En effet, la Chine est encore très mal connue. C'est pourquoi, quelques jours avant la visite officielle en France de son premier ministre, M. Hua Guofeng (3), nous avons estimé nécessaire d'essayer de contribuer à une meilleure compréhension de ce pays et de développer ainsi l'amitié entre nos deux peuples en publiant le compte rendu de notre mission. La brièveté du délai que cet impératif nous a imposé a pu entraîner quelques erreurs ou omissions dans le contenu du présent rapport, malgré tous nos efforts pour les éviter.

Avant toute chose, les membres de la délégation souhaitent exprimer toute leur gratitude aux autorités chinoises et en particulier à M. Hao Deqing, président de l'Institut populaire des Affaires étrangères, et à ses collaborateurs qui ont remarquablement su organiser notre séjour. Tous nos désirs, même ceux exprimés très tardivement, ont été exaucés. Lors de toutes nos visites, nous avons toujours été accueillis avec une grande cordialité et nos interlocuteurs se sont toujours efforcés de répondre à nos nombreuses questions.

Nos remerciements vont également aux différentes administrations françaises qui nous ont aidés à préparer ce voyage, ainsi qu'à notre Ambassadeur à Pékin et à ses collaborateurs, qui se sont fort efficacement mis à notre disposition et qui nous ont apporté toute l'aide dont nous avons eu besoin.

(3) M. Hua Guofeng est également le président du Comité central du Parti communiste chinois.

COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION

Président :

M. Robert Laucournet, vice-président de la commission des Affaires économiques et du Plan, sénateur de la Haute-Vienne.

Membres :

MM. Marcel Lucotte, vice-président de la commission des Affaires économiques et du Plan, sénateur de Saône-et-Loire,

Auguste Billiémaz, sénateur de l'Ain,

Pierre Ceccaldi-Pavard, sénateur de l'Essonne,

Raymond Dumont, sénateur du Pas-de-Calais,

Rémi Herment, sénateur de la Meuse,

Pierre Noé, sénateur de l'Essonne,

Charles Zwickert, sénateur du Haut-Rhin.

Secrétariat :

M. Benoît Chadenet, administrateur des services du Sénat.

COMPTE RENDU DU VOYAGE (1)

Mardi 17 juillet. — Paris :

A 17 h 50 (heure locale), la délégation sénatoriale a quitté l'aéroport Paris - Charles-de-Gaulle par le vol régulier d'Air France.

Mercredi 18 juillet. — Pékin :

Après un vol d'une durée de quatorze heures cinquante, la délégation est accueillie à son arrivée à Pékin à 14 h 40 (heure locale) par M. Zhu Hang-Ming, secrétaire général adjoint de l'Institut populaire des Affaires étrangères, et M. Perrier de La Bathie, premier conseiller de l'Ambassade de France.

Après de chaleureuses paroles de bienvenue, M. Zhu Hang-Ming a exposé le programme de la mission.

Jeudi 19 juillet. — Pékin :

La matinée est consacrée à la visite de la société sidérurgique de Pékin et à des entretiens avec les dirigeants de cette entreprise.

Dans l'après-midi, la mission sénatoriale a une longue entrevue avec M. Hao Deqing, président de l'Institut populaire des Affaires étrangères.

Après un banquet offert en son honneur par M. Hao Deqing, la délégation se rend à l'Ambassade de France, où elle rencontre M. Giraud, ministre de l'Industrie, ainsi que différents industriels français.

Vendredi 20 juillet. — Pékin :

Après une excursion à la Grande Muraille et aux tombeaux Ming, la mission sénatoriale a visité le métro de Pékin et divers quartiers de la ville.

(1) Voir à l'annexe J, page 69, la carte administrative de la Chine.

Samedi 21 juillet. — Pékin :

Le matin, la délégation s'est rendue au mausolée construit en l'honneur du président Mao Zedong.

Ensuite, elle s'est rendue à la commune populaire de Nan Yan, qui se situe à une dizaine de kilomètres de Pékin. Après la visite, elle a eu une séance de travail avec les responsables de la commune.

Un déjeuner est offert à la délégation par Son Excellence M. Claude Arnaud, ambassadeur de France.

L'après-midi, les sénateurs visitent la Cité interdite.

Le soir, la délégation se rend au Théâtre du Peuple afin d'assister à une représentation donnée par l'Opéra de Pékin (*Chuncao*).

Dimanche 22 juillet. — Pékin - Harbin :

Le matin, les sénateurs sont reçus au Palais de l'Assemblée populaire nationale par M. Yu Qiuli, vice-premier ministre.

Après le déjeuner, la délégation part en avion pour Harbin.

Après un entretien avec M. Chen Lei, vice-président du comité révolutionnaire de la province de Heilongjiang, M. Wang Si, vice-président du comité révolutionnaire d'Harbin, et plusieurs de ses collaborateurs, la mission se rend à un banquet organisé en son honneur.

Lundi 23 juillet. — Harbin :

La délégation visite une usine de roulement à billes.

Ensuite, les sénateurs se rendent à « l'usine des beaux-arts de la ville d'Harbin » et dans un parc de loisirs pour les enfants.

Après une courte promenade sur la rivière Sungari, la délégation a assisté à un récital de chants.

Mardi 24 juillet. — Harbin-Daqing :

Le matin, la délégation prend le train pour Daqing, où elle arrive à l'heure du déjeuner.

L'après-midi est consacré à la présentation du champ pétrolier et de ses diverses installations.

Après un dîner avec le vice-président du comité révolutionnaire de Daqing, la délégation assiste à une séance de cinéma organisée par le comité révolutionnaire.

Mercredi 25 juillet. — Daqing-Harbin :

La matinée est consacrée aux installations de raffinage de Daqing.

Ensuite, la délégation a une séance de travail avec des responsables du combinat pétrolier.

Après la visite d'une ferme d'Etat, les sénateurs reprennent le train en direction d'Harbin où ils arrivent tard dans la nuit.

Jeudi 26 juillet. — Harbin-Shanghai :

Dans la matinée, les sénateurs ont un entretien avec les responsables ferroviaires de la province du Heilongjiang.

Après le déjeuner, la mission part en avion pour Shanghai.

Vendredi 27 juillet. — Shanghai :

La délégation visite la commune populaire de Huang Du.

L'après-midi est consacré aux problèmes du logement avec en particulier la visite du quartier d'habitation de Tianshan.

Le soir, la mission assiste à un spectacle d'acrobates.

Samedi 28 juillet. — Shanghai :

Pendant qu'une partie de la délégation visite un jardin d'enfants, les autres sénateurs se rendent à l'Institut de recherche atomique de Shanghai.

L'après-midi, la mission a une séance de travail avec des responsables du port de Shanghai. Après une visite du musée de Shanghai, la mission participe à un banquet offert en son honneur par la municipalité.

Dimanche 29 juillet. — Shanghai-Hang Zhou :

La matinée est consacrée à une visite de la ville.

Dans l'après-midi, la délégation fait une excursion sur le Huang Pu, qui lui permet de voir les installations portuaires.

Lundi 30 juillet. — Hang Zhou :

Après une visite de la ville, la délégation a étudié les problèmes du textile, en visitant une importante usine de soierie.

Mardi 31 juillet. — Hang Zhou - Canton :

La mission sénatoriale visite la brigade de production agricole du Double Sommet, où on lui expose les problèmes de la culture du thé.

En fin de journée, la mission prend l'avion pour Canton.

Mercredi 1^{er} août. — Canton :

La journée est consacrée à une visite de la ville et de diverses installations commerciales.

Le soir, M. Van Chi Chie, vice-président du comité révolutionnaire de Canton, offre un banquet en l'honneur de la délégation.

Jeudi 2 août. — Canton - Hong Kong :

La délégation prend, dans la matinée, un train pour Hong Kong.

Dès son arrivée dans cette ville, un très violent typhon se déclenche, qui rend impossible tout déplacement.

Vendredi 3 août. — Hong Kong :

La mission sénatoriale fait une visite guidée de la ville.

M. Yves Rodriguez, consul général de France à Hong Kong, convie les membres de la délégation à un dîner au cours duquel les participants nouent de fructueux contacts avec diverses personnalités locales.

Samedi 4 août. — Hong Kong :

Les sénateurs prennent l'avion à 18 h 30 (heure locale) à destination de Paris.

Après des escales à Bangkok, New-Delhi et Dubaï, ils arrivent à l'aéroport de Paris - Charles-de-Gaulle le dimanche 5 août à 7 h 15 (heure locale).

CHAPITRE PREMIER

LES GRANDES ORIENTATIONS ÉCONOMIQUES DE LA CHINE

Au cours de son voyage, la délégation a eu, à plusieurs reprises, l'occasion de discuter avec les autorités chinoises de la politique économique qu'entend mener la République populaire de Chine. Ce fut notamment le cas lors d'un très fructueux entretien avec M. Yu Qiuli, vice-premier ministre chargé de la planification. M. Hao Deqing, président de l'Institut populaire des Affaires étrangères et différents responsables locaux nous fournirent également des renseignements du plus grand intérêt.

S'il est aujourd'hui aisé de retracer la voie économique qu'a suivie, dans le passé, la Chine, il est par contre beaucoup plus difficile de déterminer avec précision les méthodes qui seront appliquées à l'avenir. La politique économique est en effet au centre de toutes les discussions en Chine. La seconde session de la V^e Assemblée populaire nationale, qui a eu lieu du 18 juin 1979 au 1^{er} juillet 1979, a donné des directives, mais celles-ci sont parfois très novatrices et on peut se demander si elles ne se heurteront pas à de vives résistances.

I. — LES RÉSULTATS DU PASSÉ

La planification chinoise a toujours été très fortement influencée par les débats politiques qui se déroulaient dans les sphères dirigeantes. Cinq plans quinquennaux se sont succédés depuis la Libération (1).

A. — Bref historique des plans quinquennaux chinois.

Le I^{er} Plan (1953-1957) avait pour objectif essentiel l'industrialisation de la Chine. Elaboré avec l'aide des experts soviétiques, il s'inspirait fortement de l'expérience de l'U.R.S.S. La majeure partie des ressources disponibles fut concentrée sur la production des biens

(1) C'est-à-dire depuis 1949, année de la prise du pouvoir par Mao Zedong.

d'investissements. Il s'agissait de faire financer le développement industriel par le secteur agricole.

Les résultats obtenus enregistrèrent cette tendance. Entre 1953 et 1957, le taux annuel d'accroissement de la production industrielle s'établit à 14 %.

Sur l'ensemble de cette période, la production agricole a augmenté de 20 %, la production industrielle de 100 % et le produit national brut de 40 à 50 %. On estime généralement que les objectifs de ce Plan ont été globalement respectés, ce qui a permis un quadruplement de la production de fer et d'acier et un doublement de celle du charbon et du ciment.

Toutefois, les résultats n'ont pas semblé complètement satisfaisants aux autorités politiques, qui se mirent à douter de la valeur du modèle soviétique tant du point de vue idéologique qu'économique. Mao Zedong n'était pas certain que le développement préconisé par les Soviétiques soit réellement socialiste. Pour lui, la solution consistait à changer les esprits, à modifier les superstructures. Cela entraîna la politique du « Grand Bond en avant », lancé à partir de 1958.

Le II^e Plan (1958-1962) marque une évolution dans la manière d'aborder le problème du développement chinois. L'objectif fixé par Mao dans son discours d'avril 1956 sur les « dix grandes relations » est d'obtenir l'indépendance. La Chine doit d'abord « compter sur ses propres forces » ; en outre, « la croissance économique se réalise grâce à l'orientation politique ». Le « Grand Bond en avant » avait trois grands objectifs :

— élever le niveau de vie des masses rurales, afin de ne pas élargir le fossé entre la population des villes et celle des campagnes ;

— former des techniciens compétents dont la Chine avait le plus grand besoin, en assurant la liaison nécessaire entre instruction et travail manuel ;

— réaliser une large décentralisation administrative et éviter une spécialisation des régions ; chaque district, chaque commune populaire devait pouvoir produire presque tout ce qui lui était nécessaire.

Le programme débuta par une mobilisation nationale de la main-d'œuvre rurale afin de développer l'irrigation des terres. En même temps, des milliers de petites aciéries furent mises en service dans les campagnes.

Les résultats économiques de cette expérience furent mauvais. On estime généralement que pendant le « Grand Bond en avant »

qui dura de 1958 à 1961 la production de grain diminua de 5 % et le produit national brut chuta de 3 %.

Afin de remédier à cette situation, une « politique de réajustement et de consolidation » fut menée de 1961 à 1965 et l'industrie redevint le facteur dominant.

Le III^e Plan (1966-1971) marque un nouveau renversement de la politique chinoise au cours duquel l'idéologie reprend le pas sur l'économie.

On dispose de peu d'éléments chiffrés sur les résultats économiques obtenus pendant cette période qui correspond à la « Révolution culturelle ». Malgré le déclin de nombreuses activités économiques pendant les années 1967 à 1969, on estime généralement que le produit national brut a progressé de 27 % pendant le III^e Plan.

Les objectifs du IV^e Plan (1971-1975) n'ont pas été révélés. On constate cependant la permanence de deux impératifs :

— « prendre l'agriculture comme base et l'industrie comme facteur dominant » ;

— « marcher sur les deux jambes » ; selon ce principe, il faut développer l'économie dans tous les domaines, avec tous les moyens disponibles.

Selon les services de documentation de la Communauté européenne, le taux de croissance de l'économie chinoise aurait été de 41 % pour l'ensemble du IV^e Plan.

Le V^e Plan (1976-1980) prévoit une forte croissance annuelle : 15 % au lieu de 7,5 % pendant le IV^e Plan. La capacité industrielle doit doubler d'ici à 1980.

L'application de ce Plan a été profondément perturbée par la mort de Zhou Enlai, la destitution de Deng Xiaoping, la mort de Mao Zedong et la chute de la « bande des Quatre ». Depuis quelques mois, il est remplacé par un Plan de rattrapage (1979-1981) qui se préoccupe avant tout de remodeler le système économique.

B. — Le système chinois de planification.

Votre délégation a eu du mal à se faire expliquer concrètement le système chinois de planification. Cela est dû à la complexité des mécanismes mais aussi aux bouleversements en cours dans ce domaine.

Toutes les activités économiques sont planifiées. Le Plan, qui est impératif, fixe les allocations en matières premières, les investissements et le nombre de travailleurs ; il détermine également la production, la masse salariale et les prix de vente. Les entreprises et les

communes populaires ont parfois la possibilité de contracter entre elles.

Deux Plans coexistent, l'un quinquennal, l'autre annuel. Le Plan quinquennal est élaboré à Pékin par la Commission centrale de planification en utilisant les prévisions des provinces et des districts (1). Ce Plan ne porte que sur les secteurs principaux. Les objectifs sont définis par le Comité central du parti communiste et le Plan lui-même est ratifié par le Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale.

L'élaboration du Plan annuel fait l'objet d'une discussion à tous les niveaux. Celle-ci commence au milieu de l'année par les propositions des communes populaires et des entreprises, qui sont examinées, contrôlées et centralisées par les commissions provinciales de planification.

Ces données sont ensuite retransmises à Pékin qui en fait la synthèse et qui s'assure de leurs compatibilités avec le Plan quinquennal. Ainsi transformées, les propositions redescendent à l'échelon de base qui arrête des objectifs précis. Ceux-ci sont à nouveau centralisés et déterminent alors le Plan dont les objectifs sont obligatoires pour toutes les unités de production.

Deux mécanismes confèrent au système une certaine souplesse. En premier lieu, il a été reconnu, devant notre délégation, que lors de la fixation des premiers objectifs, les responsables, à tous les niveaux, gardaient une certaine marge d'action ; cela permet, par la suite, d'être sûr de réaliser, voire de dépasser, les objectifs du Plan. D'autre part, dans certains domaines, la planification ne s'applique pas à tout. Ainsi, en agriculture, il est fréquent que seulement 80 % de la surface des champs d'une commune populaire soient englobés dans la planification, le reste étant laissé à l'initiative des paysans.

Au cours de sa visite, notre délégation a très nettement perçu le très vaste débat organisé à l'heure actuelle en Chine autour de ces méthodes de planification. Depuis deux ans, une remise en cause générale de ces méthodes a été entreprise. Celle-ci a abouti depuis quelques mois à la définition de nouvelles orientations pour l'économie chinoise qui bouleverseront toutes les habitudes passées.

(1) Voir à l'annexe III, page 75, le schéma de la division administrative territoriale.

II. — LES NOUVELLES ORIENTATIONS ÉCONOMIQUES DE LA CHINE

A. — La critique de la « bande des Quatre ».

La chute de la « clique antiparti des Quatre » en octobre 1976 a bouleversé le paysage politique chinois.

Cette « bande des Quatre », d'après l'expression du président Mao Zedong lui-même, était composée de Wang Hongwen, vice-président du Parti communiste chinois, Zhang Chunqiao, vice-premier ministre et président du comité révolutionnaire de Shanghai, Jiang Qing, veuve de Mao Zedong, et de Yao Wenyuan, vice-président du comité révolutionnaire de Shanghai.

Selon la thèse officielle, ces quatre personnages ont réussi à accéder aux échelons du pouvoir au moment de la Révolution culturelle, grâce à Lin Biao. A partir de 1972, ils dirigèrent le pays en réussissant à tromper le président Mao vieillissant.

Depuis leur chute en octobre 1976, la critique de la « bande des Quatre » est extrêmement virulente (1).

Tout au cours de son voyage, la délégation a sans cesse entendu parler des méfaits de leur règne. Il n'a jamais cependant été possible d'approfondir suffisamment la discussion pour déterminer avec précision quelles étaient les forces qui les soutenaient (2), ni pour savoir quelles étaient les responsabilités du président Mao dans la conduite de cette politique. La condamnation de toute la Révolution culturelle est aujourd'hui sans nuance. Cependant personne n'ose encore directement attaquer le rôle qu'a pu jouer le « Grand Timonier ». Les plus audacieux mettent sur le compte de l'âge et de la faillibilité humaine les erreurs que Mao a pu faire à cette époque (3).

La « bande des Quatre » représentait une ligne politique gauchiste. La politique primait tout. De nombreux exemples nous ont été fournis sur les excès de cette orientation : dans les usines, il était plus important de participer aux nombreux meetings politiques, parfois violents, que de travailler ; les cadres étaient systématiquement brimés, car ils empêchaient « le peuple de s'exprimer ».

(1) Cf. à l'annexe V, page 76, les portraits tirés de la vie publique (extraits de la presse chinoise).

(2) Étant donné la violence avec laquelle on dénonce actuellement la « bande des Quatre » et l'apparente unanimité dans cette critique, on peut se demander comment ceux-ci ont réussi à arriver et à se maintenir au pouvoir...

(3) La popularité de l'ancien premier ministre, Mr Zhou Enlai, demeure toujours très importante.

Toute une élite intellectuelle a été sacrifiée : les universités étaient fermées ou délivraient leurs diplômes en fonction de caractéristiques politiques ; beaucoup de techniciens ou de gens formés étaient envoyés à la campagne (1).

Selon les historiographes actuels du régime, cette période se caractérise par une désorganisation complète du pays, par un désordre généralisé, voire parfois par un climat de guerre civile.

Il est certain que l'Occident commence seulement à mesurer combien la Révolution culturelle a été contraignante et a handicapé la Chine pendant de nombreuses années.

Il faut cependant observer que les excès de cette période sont aujourd'hui un peu complaisamment dénoncés et servent parfois d'alibi à des erreurs dues à de tout autres causes.

B. — Les nouveaux objectifs économiques.

Une unanimité, peut-être de façade, s'est réalisée dans la critique de la « bande des Quatre ». Cela ne semble pas encore être totalement le cas pour les orientations positives et précises à donner à l'économie du pays. Des décisions ont été prises lors de la seconde session de la V^e Assemblée populaire nationale, en juin 1979, mais celles-ci sont encore un peu abstraites et théoriques pour une grande partie du pays.

Trois échéances sont fixées pour le développement économique : l'an 2000, 1985 et 1981.

1. L'horizon 2000.

Selon l'objectif à long terme fixé en 1975 par le président Mao Zedong et le premier ministre Zhou Enlai, la Chine doit devenir une puissance industrielle en l'an 2000. Si les taux de croissance annoncés par le premier ministre Hua Guofeng étaient réalisés jusqu'à la fin du siècle, la Chine aurait alors un produit national brut de l'ordre de 1.400 milliards de dollars, ce qui reviendrait à multiplier par 5.5 le P.N.B. actuel. Le P.N.B. par tête serait alors au niveau actuel du Mexique ou du Brésil (six fois moins que celui de la France).

(1) Notre délégation a rencontré des chercheurs de haut niveau qui, pendant dix ans, ont été envoyés à la campagne pour planter du riz car « leurs recherches correspondaient à des préoccupations de promotion individuelle ».

Afin d'atteindre ce but, un plan a fixé les résultats généraux à atteindre à la fin de notre millénaire. Seules les grandes lignes ont été déterminées. Les détails seront fixés ultérieurement selon les besoins.

Ces grandes orientations sont schématisées par ce que la propagande appelle les « quatre modernisations » : celles de l'agriculture, de l'industrie, de la technologie et de la défense nationale. Ce mot d'ordre a profondément pénétré les mentalités et, dans toutes les occasions, il y est fait sans cesse référence.

Il est difficile de déterminer si ces objectifs vagues mais ambitieux sont réalisables. Ils semblent faire l'unanimité. Cependant ils nécessiteront pour leur accomplissement au minimum deux conditions : une très grande stabilité politique afin d'éviter les troubles des années antérieures et une diminution du taux de croissance démographique. Il n'est pas certain que ces deux exigences seront respectées.

2. Les objectifs à moyen terme.

En 1978, le premier ministre Hua Guofeng avait fixé, lors de la première session de l'Assemblée populaire nationale, en février 1978, des objectifs extrêmement ambitieux pour le VI^e Plan quinquennal (1981-1985).

La production de céréales devrait passer de 285 millions de tonnes en 1978 à 400 millions de tonnes ; la mécanisation agricole, la mise en valeur des nouvelles terres et l'utilisation des engrais seraient fortement renforcées.

Dans ce programme à moyen terme, l'industrie doit progresser de 10 % par an. D'ici à 1985, 120 grands projets industriels (10 aciéries, 10 importantes exploitations de pétrole et de gaz, 30 grosses centrales électriques, 6 nouveaux axes ferroviaires, 5 grands ponts...) devraient être réalisés. Le coût du programme est l'équivalent de celui des réalisations des vingt-huit dernières années.

Pour accomplir cet ambitieux programme, de très importantes réformes dans l'organisation économique étaient proposées. L'importation de techniques étrangères devrait aussi permettre de réaliser cette industrialisation accélérée.

Il est fort peu probable que tous ces objectifs soient atteints d'ici à 1985, car les goulets d'étranglement sont fort nombreux en Chine.

Un problème de financement insurmontable se pose en premier lieu. La réalisation de ce Plan à moyen terme supposerait en effet une énorme ponction sur la consommation et sur l'agriculture, ce qui risquerait d'entraîner de graves réactions politiques. D'autre part, la

mécanisation de l'agriculture entraînerait plus de problèmes qu'elle n'en résoudrait ; il n'est pas certain que ce progrès technique accroîtrait de manière très importante la production car l'agriculture est souvent d'un type très intensif et s'apparente parfois au jardinage ; cela ferait, par contre, sûrement augmenter de manière très importante le nombre de chômeurs. Or les autorités chinoises reconnaissent qu'il y a déjà à l'heure actuelle un nombre important de travailleurs sans emploi (1). D'autre part, il ne semble pas que la Chine possède en nombre suffisant les techniciens et les cadres qualifiés pour mener ce programme. Enfin, si le VI^e Plan quinquennal présenté en 1978 avait été suivi, la Chine aurait dû fortement s'endetter afin de pouvoir financer ses nombreuses importations.

Devant les remous provoqués par les objectifs de ce VI^e Plan et les graves problèmes qu'ils laissaient augurer, les autorités chinoises ont modifié les buts à atteindre. Un « réajustement » de ce Plan a été récemment adopté. La mécanisation de l'agriculture ne sera pas aussi rapide, le nombre de grands projets sera limité le recours à l'importation ne sera pas aussi important. Ces deux dernières rectifications ont en particulier entraîné la suppression d'un certain nombre de grands contrats envisagés ou même déjà signés avec des pays étrangers.

Les autorités chinoises ont reconnu qu'elles avaient eu une vision un peu trop volontariste de la croissance de leur pays et qu'il était nécessaire d'avoir un rythme de développement sensiblement plus lent.

Ainsi, si l'unanimité semble être faite depuis 1975 sur les objectifs vagues des « quatre modernisations », il semble que la fixation des réalisations à atteindre en 1985 ait été et soit encore l'objet de grandes discussions.

D'ailleurs, lors de son séjour, notre délégation a pu constater qu'on ne lui présentait pas toujours exactement de la même manière les buts et les moyens du VI^e Plan. Cela correspond peut-être à une réticence devant certaines orientations ou à une incompréhension à l'échelon local des modifications apportées aux buts préconisés.

Cependant, les autorités semblent n'attacher qu'une importance relative aux objectifs quantitatifs du VI^e Plan. L'essentiel des efforts de la propagande porte sur les méthodes nouvelles de gestion économique.

3. L'objectif pour 1981 : la réforme des méthodes.

Lors de la seconde session de la cinquième Assemblée populaire nationale en juin 1979, le premier ministre Hua Guofeng reconnaissait

(1) Selon différentes sources, le nombre de chômeurs est compris entre 5 et 20 millions de personnes.

que des erreurs avaient été commises dans l'organisation du pays : « Voilà bientôt trente ans qu'est née la République populaire de Chine. Cependant, principalement en raison des activités de sappe de Lin Biao et de la « bande des Quatre », et aussi de certaines erreurs que nous avons commises dans la conduite du travail au cours de périodes particulières, la supériorité du socialisme n'a pu se manifester de façon conséquente et avec toute son efficacité ; nous sommes loin des réalisations que nous aurions dû accomplir. »

Afin de remédier à cet état de choses, l'Assemblée a adopté un plan de trois ans (1979-1981) destiné à « rééquilibrer, restructurer, remettre en ordre et améliorer l'économie nationale afin que celle-ci amorce une croissance soutenue et harmonieuse ».

Lors du séjour de notre délégation, ce plan était partout l'objet d'une très vaste et importante campagne d'explication. Dix objectifs sont fixés pour 1981 :

- Développer la production agricole à un rythme correspondant au moins à celui de la croissance démographique. Tout doit être fait pour assurer l'essor de l'agriculture.
- Accélérer le développement de l'industrie légère et textile afin de satisfaire la demande intérieure croissante et d'augmenter les exportations.
- Développer les industries du charbon, du pétrole et de l'électricité, les transports et les télécommunications ainsi que l'industrie des matériaux de construction qui sont les maillons les plus faibles de l'économie.
- Réduire l'ampleur des grands travaux d'infrastructure et améliorer la rentabilité des investissements.
- Développer les sciences, l'éducation et la culture et accélérer la formation du personnel spécialisé.
- Continuer l'introduction de techniques et de capitaux étrangers tout en développant l'exportation.
- Mener à bien la réforme du système de gestion économique.
- Procéder aux rajustements nécessaires des prix tout en renforçant le contrôle des prix.
- Elever le niveau de vie.
- Mieux planifier les naissances pour contrôler effectivement la croissance démographique.

Pour réaliser tous ces objectifs, les autorités insistent fortement sur la nécessité primordiale « du rééquilibrage, de la restructuration, de la remise en ordre et de l'amélioration de l'économie ».

La propagande met en avant ces buts qualitatifs qui, s'ils sont effectivement atteints, transformeront profondément l'organisation de l'économie en Chine.

« **Le rééquilibrage** » doit permettre un développement simultané des différents secteurs de l'économie, agriculture, industrie légère et industrie lourde, sans favoriser l'un au détriment de l'autre. Il faut aussi que la croissance économique soit mieux répartie entre l'investissement et la consommation. Ces principes, s'ils s'éloignent du modèle soviétique d'accumulation, sont assez conformes à la théorie maoïste traditionnelle.

« **La restructuration** » du système économique doit entraîner des changements importants par rapport aux méthodes employées jusqu'à présent.

En effet, selon le premier ministre Hua Guofeng : « Le problème clé, à l'heure actuelle, c'est que dans bon nombre de domaines, on a plus ou moins contrarié les lois économiques objectives. » Il est mis fin au principe d'autosuffisance lancé lors du « Grand Bond en avant » ; selon le « Quotidien du Peuple » : « Il faut abolir la notion d'unités complètes afin de produire en série à un meilleur niveau de qualité et à un prix de revient moins élevé. » La Chine donne donc désormais la priorité à la productivité.

Il semble, mais ce point n'est pas encore très clair, que la Chine revienne à une conception plus centralisée du Plan. Six grandes régions sont recréées (1). Ce découpage économique est assorti du principe de la spécialisation de chaque région et à l'intérieur des régions de chaque entreprise.

Cette apparente décentralisation administrative, qui va apparemment à l'encontre de la volonté centralisatrice évoquée ci-dessus, semble en fait destinée à mieux maîtriser les unités de production. En effet, les échelons intermédiaires parfaitement contrôlés par l'autorité centrale sont plus aptes à surveiller et faire fonctionner les outils économiques de base. Les petites usines locales ne seront pas supprimées mais devront intégrer leur production dans un Plan d'Etat. La nécessité d'intégrer au Plan national les plans de développement de tous les échelons va diminuer notablement le pouvoir d'initiative de l'échelon de base. On en revient ainsi à une planification centralisée de type soviétique.

Il n'est pas certain que cette orientation soit définitivement adoptée car elle semble se heurter à de sérieuses résistances ; elle est, en effet, à l'opposé de la « voie chinoise » fondée sur le principe d'autosuffisance. Si l'accord est unanime pour tenter d'aménager les pouvoirs de l'autorité centrale, les responsables semblent hésiter

(1) Voir à l'annexe IX, page 89, les structures économiques des six grandes régions.

entre une réelle décentralisation et une simple déconcentration destinée à mieux contrôler le pays.

Le second principe très novateur contenu dans la « restructuration » est le système de rémunération. Selon M. Hua Guofeng, « il faudra rectifier la tendance égalitariste qui se traduit par une rémunération uniformément égale que l'on travaille bien ou mal, beaucoup ou peu... Il faudra appliquer effectivement le principe « de chacun selon ses capacités, à chacun selon son travail » (1). Au cours de ses visites, notre délégation a pu se rendre compte que ce principe est déjà mis en application. Dans plusieurs usines, les primes peuvent atteindre jusqu'à 20 % du salaire. Dans certains cas, les responsables nous ont confié qu'ils étudiaient le principe du salaire aux pièces. Cela est bien évidemment à l'opposé de ce qui se faisait lors de la Révolution culturelle.

« **La remise en ordre** » vise directement les excès commis dans les centres de production. Il est mis fin « à la spontanéité des masses » qui, lors de la Révolution culturelle, a entraîné d'importants désordres. Une hiérarchie est rétablie et les cadres retrouvent leur rôle traditionnel.

Le choix des dirigeants sera fait au niveau de la région et non plus à celui du district ou de la commune comme auparavant. Le poste de directeur est rétabli ; les comités révolutionnaires, considérés aujourd'hui comme des éléments perturbateurs, seront progressivement supprimés. La « bande des Quatre » disait qu'il fallait d'abord être « rouge » et ensuite « expert » : désormais, il faudra être, en premier lieu, « expert ».

Au cours de nombreuses visites, notre délégation a observé des banderoles proclamant qu'il était nécessaire de « suivre l'exemple de Daqing ». Cela signifie que la discipline doit être rétablie. Toute une ancienne réglementation concernant l'organisation du travail dans les entreprises, qui avait été supprimée par la « bande des Quatre » car elle « régentait, jugulait et brimait les ouvriers », va être remise en vigueur.

« **La remise en ordre** » signifie aussi que le potentiel existant doit être utilisé à plein. La Chine ne veut pas connaître la dichotomie qui existe dans de nombreux pays en voie de développement : un secteur de production vétuste et purement national, un secteur moderne acheté à l'étranger. L'accent est mis sur la modernisation et l'utilisation à pleine capacité de ce qui existe déjà.

(1) Ce principe est même inscrit dans la nouvelle constitution chinoise, adoptée le 5 mars 1978. L'article 10 de ce texte proclame : « L'Etat applique les principes socialistes : qui ne travaille pas, ne mange pas » et « de chacun selon ses capacités, à chacun selon son travail ».

« La remise en ordre » de l'économie va donc s'opposer directement à de nombreuses pratiques courantes sous la Révolution culturelle. Il n'est pas certain que ce profond bouleversement se fasse sans heurts.

« **L'amélioration** » de l'économie vise à accroître la qualité des produits fournis. Elle doit aussi conduire à une efficacité plus grande dans la gestion. A l'heure actuelle, le quart des entreprises industrielles d'Etat connaissent un déficit. Ce phénomène doit disparaître dans les trois années à venir. Les unités de production qui ne seraient pas capables, en ce laps de temps, d'améliorer à la fois leur gestion et la qualité de leurs produits seraient sanctionnées. Dans un premier temps, les dirigeants seraient changés. Si cette mesure ne suffisait pas, il serait même possible d'envisager la disparition de ces entreprises défectueuses.

La Chine s'est donc fixé, pour les trois années à venir, quatre tâches prioritaires : « le rééquilibrage, la restructuration, la remise en ordre et l'amélioration » de son économie. Derrière ce slogan souvent entendu, se cache une réalité profonde : les autorités ont décidé de lancer une réforme économique au moins aussi importante que celle de Liberman en U.R.S.S.

Comme nous l'a vigoureusement exprimé le président de l'Institut populaire des Affaires étrangères, M. Hao Deqing : « Tout en restant fondamentalement socialistes, nous allons tâcher de nous inspirer des méthodes de gestion des pays bien gérés. »



La Chine se lance aujourd'hui dans une nouvelle révolution. Alors qu'au cours des dix années précédentes, la politique primait tout, maintenant c'est l'économie qui va prédominer. On est passé d'une Révolution culturelle à ce que l'on pourrait appeler une révolution « économiste ».

Après d'importants changements politiques (mort de Mao Zedong, chute de la « bande des Quatre » et retour au pouvoir de Deng Xiaoping), la Chine a défini après beaucoup de discussions et de réflexions une nouvelle orientation pour son économie.

Il n'est pas certain que cette réforme ne soit pas modifiée ou remise en cause à son tour.

Notre délégation s'est rendu compte que dans les provinces qu'elle a visitées, les nouveaux mots d'ordre n'étaient pas encore assimilés. D'autre part, parmi les nouvelles mesures préconisées, il y en a qui sont contradictoires entre elles, ce qui reflète les hésitations des dirigeants, dues sans doute aux discussions encore en

cours. Les compromis issus de l'équilibre politique actuel sont vraisemblablement appelés à disparaître. La manière dont la réforme va s'appliquer et l'évolution des forces politiques détermineront, dans un avenir proche, quelle voie la Chine entend suivre.

Ainsi que nous l'a confié un haut dirigeant chinois, il semble que pour l'instant, la Chine — en ce qui concerne l'organisation de son économie — avance « à tâtons ».

CHAPITRE II

LES GRANDS SECTEURS DE L'ÉCONOMIE CHINOISE

Le séjour de notre délégation en République populaire de Chine était malheureusement trop bref pour permettre une vue exhaustive de toutes les activités de ce pays. Cependant, les autorités chinoises ont remarquablement su organiser le programme de notre mission. Tous les souhaits que nous avons formulés ont été exaucés. Les nombreuses visites que nous avons effectuées et les multiples entretiens que nous avons eus avec des responsables de divers secteurs économiques nous ont donc quand même permis d'appréhender quelques aspects des forces et des difficultés de l'économie chinoise (1).

I. — L'AGRICULTURE, PREMIÈRE PRIORITÉ

La Chine doit nourrir 960 millions d'habitants ; 80 % de la population sont des ruraux et l'agriculture fournit près de 70 % des matières premières de l'industrie.

On comprend donc que l'agriculture (2) ait toujours été la principale préoccupation des dirigeants.

A. — Les structures.

Dès la Libération, les terres furent partagées entre les paysans. Dans un premier temps, ils cherchèrent à s'entraider grâce à des coopératives simples ; la terre restait cependant leur propriété. Peu à peu, la coopération fut plus importante : le matériel était la propriété collective des paysans, les plans de production étaient établis en commun. Enfin, en 1958, selon les directives du président Mao Zédong, des communes populaires furent créées sur tout le territoire de la Chine.

(1) Les principales données chiffrées concernant l'économie chinoise sont rassemblées à l'annexe XI, pages 93 et suivantes.

(2) Voir les cartes des montagnes et des cours d'eau, de la végétation et des principales productions agricoles aux annexes VI, VII et VIII, pages 83, 85 et 87.

L'organisation du monde rural est fondée sur quelques principes simples (1). La Chine est divisée en six régions économiques, qui comprennent plusieurs provinces. Celles-ci sont divisées en districts, que l'on pourrait comparer à nos départements. Le district est subdivisé en communes populaires. La commune est l'unité de base, à la fois politique, économique, administrative et culturelle. Elle gère les équipements collectifs importants, possède souvent quelques usines ou ateliers.

La commune populaire se compose de plusieurs brigades de production qui mettent en œuvre le plan de production établi au niveau de la commune. Elle possède également un certain nombre de petits équipements collectifs.

A l'intérieur de la brigade, les équipes de production correspondent souvent à un village naturel et ont en charge l'agencement de l'assolement, l'organisation du travail et le partage des revenus.

Le 1^{er} janvier 1980, tous les comités révolutionnaires qui dirigent ces différentes structures seront remplacés par des comités d'administration. La seconde session de la V^e Assemblée populaire nationale a également décidé que tous les responsables, situés à un niveau inférieur à celui du district, ne seront plus nommés mais élus directement. On n'a pu nous préciser s'il y aurait plusieurs candidats : ce point semble encore être l'objet de controverses.

La terre et les outils de production sont la propriété collective des paysans. Depuis la chute de la « bande des Quatre », les paysans ont à nouveau le droit d'exploiter des petits lopins de terre. Il existe environ 70.000 communes populaires.

5 à 7 % de la surface agricole sont cultivés par des fermes d'Etat. Celles-ci se situent en général sur les terres nouvellement défrichées. Dans ces entreprises, les terres et le matériel appartiennent à l'Etat. Les paysans ne sont que des salariés.

Périodiquement, les autorités se demandent s'il ne faut pas accroître cette dernière forme d'exploitation, qui serait plus productive. Jusqu'à présent, les communes populaires, symbole de la révolution maoïste, restent l'outil primordial du développement agricole. Les masses paysannes semblent d'ailleurs très attachées à ces structures qui leur permettent de conserver une certaine autonomie.

(1) Cf. annexes III et IV, pages 73 et 75.

B. — Les exploitations agricoles visitées.

Notre délégation a pu observer à plusieurs reprises des réalisations dans le domaine agricole.

1. *La commune populaire de Nan Yan.*

Nous avons en premier lieu visité la commune populaire de Nan Yan, située à une dizaine de kilomètres de Pékin. Elle s'étend sur 6.300 hectares, dont seulement 2.100 sont cultivés. Elle se compose de 10.000 foyers et a une population totale de 40.000 personnes. Parmi les 20.000 actifs, répartis en 16 brigades de production et en 126 équipes de production, 18.000 travaillent dans l'agriculture et 2.000 dans les 9 usines de Nan Yan. En 1978, le revenu total de la commune populaire était de 31 millions de yuans (1) (86 millions de francs) dont 19 millions provenaient du secteur industriel.

Le revenu moyen d'un paysan était, toujours en 1978, de 450 yuans par an, soit 105 F par mois.

Par suite de la proximité de Pékin, cette commune s'est spécialisée dans la culture maraîchère. Elle produit également quelques céréales (riz et blé). Les responsables nous ont affirmé que les rendements à l'hectare étaient de 74 tonnes pour les légumes et de 96 quintaux pour les céréales ; il faut cependant noter qu'il y a deux récoltes par an sur la même parcelle : une de blé et une de riz. Par ailleurs, 47.000 cochons y sont élevés.

Toute la production est livrée à des organismes d'Etat qui se chargent de la commercialisation.

En général, les paysans sont propriétaires de leur petite maison ainsi que d'un lopin de terre. La totalité des parcelles privées représente 5 % de la surface cultivée (soit 50 mètres carrés par travailleur).

La commune populaire possède des écoles primaires et secondaires, des installations sanitaires et un hospice. Un système de retraite (soixante ans pour les hommes et cinquante-cinq ans pour les femmes) a été institué.

Les responsables de la commune estiment que le niveau de vie des paysans a été multiplié par trois depuis la Libération.

(1) 1 yuan = 2,78 F en juillet 1979.

2. Une ferme d'Etat à Daqing.

Dans la province septentrionale du Heilongjian, nous avons visité une ferme d'Etat située près de Daqing. Elle regroupe trois anciens villages. La population totale est de 2.850 habitants. 865 personnes (pour l'essentiel des femmes, car les hommes travaillent dans les installations pétrolières) cultivent 460 hectares. Les principales productions sont le maïs, le soja et le blé. Avant l'exploitation du pétrole, ces terres n'étaient pas cultivées en raison de conditions climatiques particulièrement rudes. A la différence des communes populaires, les paysans ne sont pas propriétaires de leur maison et ils ne possèdent pas de lopin de terre. Les familles ont le droit d'élever des poules et des canards. Bien que les responsables nous aient affirmé que les familles ne possédaient ces bêtes que « pour l'agrément », les volailles étaient particulièrement nombreuses autour des maisons...

Le salaire mensuel d'un travailleur est de 45 yuans par mois, soit 125 F.

Les quelques machines qui existent n'appartiennent pas à la collectivité des paysans, comme c'est le cas dans les communes populaires, mais à l'Etat qui les loue. « La station administrative » possède quelques ateliers, des magasins, des écoles et des stations sanitaires.

3. La commune populaire de Huang Du.

On nous a également présenté, dans les environs de Shanghai la commune populaire de Huang Du qui est dirigée par une ancienne étudiante envoyée à la campagne lors de la Révolution culturelle.

Cette commune populaire compte 5.100 familles (23.000 personnes). Elle se compose de 16 brigades de production, subdivisées en 133 équipes de production. Sur les 2.100 hectares cultivés, on produit principalement des céréales et des légumes. 95 % des champs sont irrigués. Si les 190 tracteurs et motoculteurs permettent de labourer 95 % des terres, la récolte et les semailles se font encore à la main.

En 1978, le rendement annuel de céréales s'est élevé à 144 quintaux à l'hectare (1).

Les recettes agricoles de l'an passé ont été réparties de la façon suivante :

- 4,8 % ont été prélevés par l'Etat comme impôts ;
- 0,2 % ont été donnés à la commune populaire, afin de couvrir ses frais de fonctionnement ;

(1) Ce chiffre correspond à trois récoltes par an : une de blé et deux de riz.

- 55 % ont servi à payer les frais d'exploitation ;
- 11 % ont été versés à un fonds d'investissement ;
- 51 % ont été distribués aux paysans en fonction du travail qu'ils ont effectué. Chaque famille a ainsi reçu en moyenne, pour l'année 1.500 yuans, soit 300 F par mois.

Les lopins privés constituent 7 % de la surface des terres. Chaque famille a le droit de posséder et d'exploiter un dixième de mou par tête (soit 62,50 mètres carrés).

Le revenu total de la commune a été de 24 millions de yuans, soit 66,7 millions de francs. 62 % de ce total provenaient du travail de quelques ateliers de vannerie et de menuiserie et d'une fabrique de machines agricoles. La commune possède un hôpital et plusieurs stations sanitaires. Aucun système de retraite n'a été institué.

4. *La brigade de production agricole du Double Sommet.*

Près de Hang Zhou, capitale de la province Zhejiang, nous avons été accueillis par la brigade de production agricole du Double Sommet qui dépend de la commune populaire du Lac de l'Ouest.

Cette brigade regroupe 204 familles soit 819 habitants. La surface cultivée est de 300 hectares. La plus importante production est celle du thé qui est cultivé sur 40 hectares. Depuis la Libération, de très gros travaux ont été effectués : des collines ont été nivelées, une partie des champs sont irrigués. Chaque hectare produit en moyenne 2.268 kilogrammes de thé sec (1). Il y a trois récoltes par an : une au printemps, une pendant l'été et une à l'automne. La brigade possède des installations de séchage du thé. Les revenus de la brigade sont répartis de la façon suivante (2) :

- 14 % sont destinés au fonds d'accumulation ;
- 5 à 5 % alimentent un fonds social ;
- 10 % servent à couvrir les frais engagés pour l'exploitation ;
- 65 à 70 % sont distribués aux paysans selon le travail qu'ils ont effectué.

En 1978, le revenu moyen d'une famille était de 968 yuans, soit 225 F par mois.

Les hommes prennent leur retraite à soixante-cinq ans et les femmes à soixante ans. Ils touchent 60 % de leur dernier salaire.

(1) Pour faire 1 kilogramme de thé sec, il faut cueillir 4 kilogrammes de thé.

(2) Si la répartition est ici différente de celle que l'on nous a donnée à Huang Du, cela est dû au fait qu'il s'agit ici des revenus de la brigade de production et non plus de ceux de la commune populaire.

C. — Les résultats et les espérances.

En trente ans, l'agriculture chinoise (1) a fait des progrès absolument considérables, même si l'autosuffisance agro-alimentaire n'a pas pu être complètement atteinte puisqu'en 1977 la Chine a encore importé 10 millions de tonnes de céréales et 1,5 million de tonnes de sucre.

Au moment de la Libération, une partie importante de la population souffrait périodiquement de la famine. Il semble que depuis plusieurs années ce fléau ait disparu, bien que la population ait crû de façon importante.

De gigantesques efforts ont été entrepris pour améliorer les systèmes existants de régulation des eaux, en construire de nouveaux et améliorer leur répartition géographique et leur fonctionnement. Beaucoup de travaux de terrassement ont été effectués manuellement ; à plusieurs reprises on a présenté à votre délégation d'immenses travaux d'aménagement (barrages, nivellement de collines, etc.) en affirmant qu'ils avaient été réalisés sans aucune machine.

En 1973, la surface irriguée était cinq fois supérieure à celle du début des années cinquante. Les Chinois ont également entrepris de défricher de grands espaces. La mécanisation et l'usage des engrais, bien qu'étant à l'heure actuelle à un niveau encore faible, ont crû de façon très importante. Grâce à toutes ces améliorations, les rendements ont augmenté de façon très substantielle. La production de grains qui était de 108 millions de tonnes en 1949 a atteint 240 millions de tonnes en 1970 et 305 millions de tonnes en 1978 (1).

Le développement économique chinois repose sur la résolution du problème suivant : comment développer suffisamment l'agriculture afin de pouvoir en même temps nourrir de manière plus satisfaisante la population qui ne cesse de s'accroître, tout en prélevant sur le secteur agricole les sommes permettant l'industrialisation du pays ?

En février 1978, le premier ministre Hua Guofeng fixait à l'agriculture chinoise l'objectif de produire 400 millions de tonnes de grains alimentaires en 1985. Cela suppose une croissance de la production plus forte que celle des années passées.

Pour réaliser cet audacieux pari, le plan prévoyait la mise en valeur de 13 millions d'hectares, la mécanisation accélérée de l'agriculture et le développement de l'irrigation et l'usage des engrais. Depuis, ce plan a été remanié car il se heurtait à de graves difficultés.

(1) Les statistiques chinoises ne sont pas établies de la même façon qu'en Occident ; cependant, on peut supposer que les méthodes de comptabilisation n'ont pas changé ; la progression des chiffres est donc significative.

D. — Les difficultés de l'agriculture chinoise.

Deux moyens peuvent permettre un développement important de la production agricole : le défrichement de nouvelles terres et l'accroissement des rendements. Or ces deux méthodes sont difficilement applicables en Chine.

L'accroissement de la production agricole par des méthodes extensives a vraisemblablement un avenir assez limité car 11 % seulement des terres chinoises sont arables (1). Depuis la Libération, des efforts considérables ont été entrepris pour gagner de nouvelles terres. Sous la Révolution culturelle, « l'agriculture devait suivre Daz Hai » (2). Cela a donné dans un premier temps de bons résultats. Cependant assez vite les terres se sont épuisées. S'il existe encore quelques projets d'extension des terres arables, ceux-ci sont d'une ampleur beaucoup plus limitée.

En fait, on peut penser que la plupart des terres potentiellement utilisables pour l'agriculture le sont déjà ; les projets d'amendement (assèchement des terrains marécageux, création de polders, extension de l'agriculture le long des pentes montagneuses, irrigation des terres désertiques) exigeraient des dépenses considérables en capital et n'accroîtraient la zone agricole existante que de 2 à 3 %.

Pour augmenter sa production, l'agriculture chinoise ne peut donc que suivre une voie intensive et accroître ses rendements.

La mécanisation du travail agricole pourrait être le premier moyen d'augmenter les rendements. Certains responsables chinois ont présenté des plans visant à accélérer fortement la production de machines agricoles. Il est certain que la Chine peut progresser en ce domaine car, il n'y a actuellement que 550.000 tracteurs ; la traction humaine n'a pas disparu et une grande partie des récoltes et des semailles se fait encore à la main. Dans certains régions, en particulier les grandes plaines du Nord où sont cultivés du blé et du maïs, l'introduction de machines permettrait de développer la production.

Cependant, la mécanisation générale et accélérée de l'agriculture chinoise poserait vraisemblablement autant de problèmes qu'elle en résoudrait.

(1) Aux États-Unis, la surface des terres cultivées par habitant des campagnes est environ de 15 hectares. En Chine, elle est inférieure à 0,15 hectare.

(2) Commune populaire dont s'occupait activement l'épouse de Mao et qui a réussi à augmenter considérablement sa production agricole en bouleversant le paysage naturel. Depuis la chute de la « bande des Quatre », on sait que cette amélioration a été d'un énorme coût financier et humain.

Si de hauts rendements sont obtenus dans certaines régions, en particulier dans le sud du pays, c'est grâce à une agriculture très intensive, de caractère horticole, qu'il serait très difficile de réaliser à l'aide de machines. Comme la plupart des voyageurs occidentaux, notre délégation a été particulièrement frappée par la multitude de personnes que l'on voit constamment travailler dans les champs.

Ce travail méticuleux permet d'obtenir de très forts rendements grâce à la multiplicité des récoltes sur une même parcelle ; si la productivité par individu est très faible, les rendements à l'hectare sont parfois surprenants.

La mécanisation risquerait d'autre part de rompre un équilibre primordial pour la société chinoise en mettant au chômage de nombreux paysans. Or, les autorités chinoises ont eu jusqu'à présent le souci d'éviter l'exode rural, générateur dans les pays en voie de développement d'une urbanisation anarchique et d'un chômage massif.

Le président Mao a toujours veillé à ce que l'industrialisation se fasse aussi dans les campagnes. Ainsi, la quasi-totalité des communes populaires possèdent des « usines » (1). Certes pour nous, celles-ci ressemblent plus à des ateliers ou à des fabriques qu'aux centres industriels de l'Occident. Cependant, ces unités ont eu le double mérite d'occuper les masses rurales et de les familiariser avec les techniques industrielles, aussi frustes que soient celles-ci.

Les produits fabriqués dans ces installations ne sont pas toujours exempts de défauts, car la qualification des travailleurs est faible et l'outillage est réduit. Ainsi, si 97 % des districts de la Chine sont capables d'entretenir leurs machines agricoles grâce à ces ateliers, seulement 40 % d'entre eux sont susceptibles d'effectuer les grosses réparations.

La productivité humaine de ces fabriques est parfois très faible. Le meilleur exemple qui a été fourni à notre délégation en ce domaine est la visite dans une commune populaire d'un atelier où une dizaine de femmes étaient occupées à réparer des ampoules électriques ! A nos questions sur la rentabilité d'une telle production, les responsables nous ont déclaré que cette activité était productive, car d'une part, le coût de la main-d'œuvre est très bas et, d'autre part, cela fournit du travail à la population.

Comme le terrain semble difficilement extensible, et que la mécanisation ne peut être que progressive, la production agricole ne peut croître que par le biais d'une augmentation du nombre de récoltes annuelles sur le même sol et par celui d'un relèvement des rendements unitaires.

(1) En 1977, 17 millions d'ouvriers y étaient employés.

Le nombre de récoltes annuelles est limité par des impératifs climatiques, surtout dans le nord de la Chine. Même dans le Sud où les conditions sont plus favorables, des agriculteurs qui produisaient trois récoltes par an nous ont confié qu'ils se demandaient s'ils allaient persévérer, car ils craignaient l'épuisement des sols.

Au cours des trente dernières années, les rendements unitaires ont fortement progressé. D'après certaines estimations, ils ont augmenté de 30 % pour le riz et les céréales secondaires et de 20 % pour le blé.

Pour continuer cette amélioration il faudrait poursuivre l'irrigation et développer l'usage des engrais. Mais il semble que l'irrigation ne puisse plus être étendue de façon très importante. La moitié des terres sont déjà irriguées et, en l'état actuel des techniques, il apparaît impossible de faire davantage.

La fumure organique ne peut plus également être augmentée de façon notable. C'est pourquoi les autorités ont décidé de faire d'importants efforts en ce qui concerne les engrais chimiques. Des usines ont été commandées à l'étranger. Cependant, en raison de la mise en place progressive de celles-ci et des difficultés de transport, l'usage des engrais chimiques ne pourra pas connaître un développement rapide.

Pour motiver davantage les paysans dans cette lutte pour l'accroissement de la production agricole, les autorités chinoises ont récemment employé plusieurs moyens. La part de la production dépassant les objectifs du Plan sera achetée à un prix supérieur de 25 % à celui des produits que la commune populaire doit livrer pour atteindre les quotas imposés. En outre, le prix d'achat par l'Etat de la production planifiée a été augmenté à la fin de l'année 1978 de 20 %. Les nouvelles orientations rappellent également qu'à l'intérieur des équipes de production chaque paysan doit recevoir un salaire équivalent au travail qu'il a fourni ; toutes les anciennes tendances égalitaristes doivent donc être abolies. Enfin la culture des lopins privés est maintenant encouragée. Les petits marchés libres, sur lesquels les paysans peuvent vendre leurs propres productions sont de nouveau autorisés, même s'ils sont contrôlés. Ils se révèlent d'ailleurs plus commodes pour les produits périssables que les longs circuits de commercialisation d'Etat.



L'agriculture chinoise a fait d'importants progrès mais elle reste confrontée à de graves problèmes : la surface agricole est restreinte, la production est insuffisante et ne croît pas assez vite, la productivité est minime et l'accumulation dégagée par l'activité agricole est faible.

La marge de manœuvre de toute la politique rurale en Chine est à l'heure actuelle bien étroite : les contraintes naturelles rendent un peu illusoire toute perspective de progrès rapides dans le domaine de la production agricole, le poids de la population freine la mécanisation et l'importance numérique et politique des masses rurales empêche tout bouleversement des structures.

Les principaux facteurs d'évolution de l'agriculture chinoise dans les années à venir seront sans doute l'urbanisation et l'industrialisation du pays. Comme celles-ci ne seront possibles que par la modernisation du secteur rural, la Chine est enfermée dans un cercle vicieux dont elle ne pourra sortir que progressivement.

II. — L'ÉNERGIE

Depuis quelques années, la consommation énergétique de la Chine s'accroît de manière très rapide : la modernisation de l'agriculture a augmenté de manière importante ses besoins en pétrole ; le développement de l'industrie nécessite des fournitures d'électricité toujours croissantes. L'énergie (1) est à l'heure actuelle un des « maillons faibles de l'économie », comme l'a reconnu M. Hua Guofeng. A plusieurs reprises des dirigeants d'unités industrielles nous ont d'ailleurs confié que l'activité de leurs entreprises avait dû être arrêtée à cause de la pénurie d'électricité.

Lors de la seconde session de la cinquième Assemblée populaire nationale, en juin 1979, des recommandations ont été présentées afin d'économiser l'énergie mais l'accent est surtout mis sur le développement de toutes les sources énergétiques qui se répartissaient de la façon suivante en 1975 :

— pétrole	86 millions de t.e.c. (2)
— gaz	5 millions de t.e.c.
— électricité hydraulique	15 millions de t.e.c.
— charbon	469 millions de t.e.c.
	573 millions de t.e.c.

(1) Cf. annexe XI, pages 95 et suivantes pour les principaux résultats chiffrés.

(2) t.e.c. (tonne équivalent charbon) = 1,5 · t.e.p. (tonne équivalent pétrole).

A la fin de ce millénaire la production devrait être la suivante :

— pétrole	860 millions de t.e.c.
— gaz	100 millions de t.e.c.
— nucléaire	80 millions de t.e.c.
— électricité hydraulique	50 millions de t.e.c.
— énergie nouvelle	60 millions de t.e.c.
— charbon	1.600 millions de t.e.c.
	2.750 millions de t.e.c.

Cet accroissement très rapide de la production énergétique sera sans doute difficile à réaliser malgré les grandes richesses naturelles de la Chine en ce domaine.

A. — Le charbon.

Une très grande partie des besoins chinois en énergie est couverte par le charbon, dont la consommation intérieure en 1974 était la suivante : transport 9 % et utilisation domestique et services 34 %, industrie 56 %, agriculture 1 %.

La Chine ne produisait que 42 millions de tonnes en 1952. Grâce aux importants investissements réalisés dans ce secteur, la production a été de 618 millions de tonnes en 1978. La Chine est ainsi le troisième producteur mondial de charbon. Ses réserves sont estimées à 80 milliards de tonnes. Les principaux gisements se situent dans le Nord et l'Ouest du pays. Le Shanxi produit à lui seul le septième du total chinois. A l'heure actuelle, l'essentiel des investissements est consacré à l'amélioration des grands centres de production.

Les petites mines de charbon, créées dans le cadre de la politique de développement local existent dans presque toutes les régions. Elles jouent un rôle important puisqu'elles produisent entre 25 et 30 % du minerais chinois.

B. — L'électricité.

Les besoins en électricité sont tels dans tout le pays que, malgré tous les efforts déployés, la pénurie risque de durer encore longtemps.

Afin de satisfaire la demande croissante en électricité de la part de l'industrie, la Chine a des objectifs extrêmement ambitieux qu'elle ne réussira sans doute pas à atteindre. Ainsi, selon le Plan, la croissance des centrales en 1985 devrait être de 125.000 mégawatts, soit plus que ce l'U.R.S.S. avait prévu de réaliser en 1978.

La Chine offre cependant, dans le Sud, de vastes perspectives en ce qui concerne l'électricité hydraulique. D'importants travaux ont déjà été effectués mais il reste de nombreux sites à équiper.

Afin d'accélérer l'électrification du pays, qui est très loin d'être réalisée, la Chine a décidé d'accélérer l'implantation de petites centrales hydroélectriques. La collaboration de la France en ce domaine est recherchée.

Récemment, la Chine a mis en route des petites centrales expérimentales utilisant la géothermie à Yngkou dans le Liaoning (100 kW) et à Yang Bashan au Tibet (1.000 kW).

La Chine a décidé de différer son programme d'énergie nucléaire ; il a été annoncé juste avant la visite de votre délégation que la commande à la France de deux centrales nucléaires était retardée. Selon M. Yu Qiuli, la cause de cet ajournement serait la réticence de la population inquiète des risques d'accidents. Il est vraisemblable que cette décision est également due en grande partie à la pénurie de capitaux dont souffre la Chine. Plutôt que de consacrer toutes les disponibilités financières à quelques grands projets, les autorités préfèrent réaliser une multitude de petits investissements très rentables.

C. — Le pétrole.

Le pétrole est appelé à jouer un grand rôle dans le développement économique de la Chine. Les réserves sont encore très mal connues (1). Il faut cependant noter que sur les 9,6 millions de kilomètres carrés que comporte la Chine, 4,2 millions sont composés de structures sédimentaires qui sont potentiellement susceptibles de receler des gisements. Le plateau continental semble aussi offrir de vastes perspectives.

En 1974 la consommation intérieure s'est répartie, selon des sources américaines, de la façon suivante : industrie 73 %, agriculture 20 % et transport 6 %.

La production totale de pétrole a été de 104 millions en 1978. Plusieurs centres de production existent : dans le Xinjiang : à Sheng Li, à l'embouchure du fleuve jaune (18 millions de tonnes) ; et à Hua Rei, au sud de Pékin (20 millions de tonnes), nouveau champ pétrolier qui semble très prometteur. Depuis quelques années, la Chine s'est lancée également dans la recherche off-shore.

Mais le centre de production actuellement le plus important est celui de Daqing dans le Heilongjiang. Notre délégation a séjourné

(1) Les estimations occidentales varient de 10 milliards de tonnes à 50 milliards de tonnes ou plus.

pendant deux jours dans cette ville pétrolière de 700.000 habitants dont le bassin fournit 50 millions de tonnes par an. Avant la découverte du pétrole il n'y avait que quelques habitants qui vivaient de l'élevage. Des ouvriers de toute la Chine sont venus par milliers pour créer et exploiter ce complexe. L'armée a également fourni de la main-d'œuvre. Les femmes qui accompagnent ces travailleurs du pétrole ont défriché et exploitent actuellement les terres.

Le gisement a été mis en exploitation en 1960. Les premiers travaux de forage furent effectués avec l'aide des techniciens soviétiques, mais très vite, à cause des circonstances politiques, les Chinois durent entièrement prendre en main l'exploitation de ces richesses.

Le champ pétrolier a une surface de 2.000 kilomètres carrés. Le pétrole est contenu dans des roches-réservoirs du bassin sédimentaire de Harbin-Daqing, qui est un bassin essentiellement continental dans lequel le pétrole s'est formé à partir d'alluvions de bras de fleuves et de lacs d'un vaste delta. Dans un tel environnement, les roches-mères (proto-pétrole) sont remplies d'une manière très irrégulière. Le pétrole produit a des propriétés physiques chimiques défavorables : il est lourd et très visqueux. Pour pallier ces inconvénients les forages de production sont très nombreux. Selon les chiffres fournis à votre délégation, on peut estimer qu'il y a environ 5.000 puits à Daqing. Chaque puits est assez peu productif : en moyenne 30 tonnes par jour.

La teneur en paraffine élevée, 30 % environ, rend l'exploitation particulièrement difficile car le point de solidification est situé entre 26 et 28 °C. L'hiver étant particulièrement long et rigoureux, il est nécessaire de chauffer le pétrole, en particulier à l'aide du gaz recueilli. Une très importante main-d'œuvre est employée : 150.000 personnes travaillent à l'exploitation pétrolifère (1). Le matériel est assez simple (2) ; les forages descendent rarement en dessous de 1.200 mètres. Etant donné ces énormes contraintes on peut se demander si selon les critères occidentaux ce champ pétrolifère serait rentable.

Daqing est maintenant arrivé à maturation. Le grand souci des responsables est de maintenir la production à un niveau constant. Grâce à l'injection d'eau polymérisée, on réussit à extraire, des nouveaux puits 57 % du pétrole qu'ils contiennent.

(1) Ce chiffre comprend également tous les employés du bâtiment, instituteurs, médecins, etc. Il n'y a donc qu'environ 120.000 personnes qui participent directement à l'extraction du pétrole.

(2) Daqing ne ressemble à aucun autre champ pétrolier et sa visite est assez étonnante : dans une plaine immense on voit à perte de vue et à quelques centaines de mètres les unes des autres une multitude de petites constructions blanches de quelques mètres carrés de surface qui contiennent les têtes des puits. Partout dans les champs défrichés lors de la conquête pétrolière courent des oléoducs.

La production actuelle est de 50 millions de tonnes de pétrole et de 1.5 milliard de mètres cubes de gaz. Le gaz est entièrement utilisé sur place pour chauffer le pétrole, pour fabriquer des engrais et pour les usages domestiques de la population.

60 % du pétrole brut sont expédiés par oléoducs vers les raffineries de Pékin ; 30 % sont acheminés par le train vers les raffineries du Nord-Est de la Chine ; 10 % sont raffinés à Daqing où il existe 29 installations de traitement qui emploient 15.000 personnes au total (1).

Jusqu'en 1970, la capacité de raffinage n'était que de 2,5 millions de tonnes. Les principaux produits étaient l'essence, le gazole, le kérosène, le benzol et la paraffine.

Depuis, un effort particulier est fait en faveur de la pétrochimie : Daqing produit maintenant également de l'ammoniac (360.000 tonnes), du polystyrène (3.000 tonnes), de l'urée (420.000 tonnes).

Une usine de lubrifiant d'une capacité de 250.000 tonnes est en construction.

La plupart des installations, sauf deux unités importées récemment des Etats-Unis et des Pays-Bas, sont, de l'avis même des responsables, d'une technologie un peu périmée.



La Chine possède d'importantes richesses énergétiques. Une des principales priorités reconnues par la planification est d'accélérer la mise en valeur de cet important potentiel.

Le développement de la production énergétique correspond en effet à deux nécessités primordiales :

— remédier à la grave pénurie qui existe actuellement et satisfaire totalement la demande intérieure sans cesse croissante ;

— financer les importations par l'exportation accrue de ces richesses fossiles.

La « bataille pour l'énergie » selon l'expression chinoise, est donc vitale pour l'avenir de la Chine. S'il est certain que la production va croître, on peut se demander si les ambitieux objectifs retenus seront complètement atteints.

(1) Les salaires des ouvriers s'échelonnent de 94 F par mois à 333 F par mois ; le salaire moyen est de 166 F. Pour les ingénieurs et les techniciens, les salaires vont de 139 à 389 F par mois.

III. — L'INDUSTRIE ET LA RECHERCHE

Si l'industrie chinoise (1) n'emploie encore qu'une faible partie de la population, la valeur de sa production (1.176 milliards de francs en 1978) est très supérieure à celle de l'agriculture (406 milliards de francs en 1978).

Les objectifs assignés par la planification au secteur secondaire sont extrêmement ambitieux.

Dans le cadre des quatre modernisations de l'économie, que nous avons présentées précédemment (2), l'industrie doit d'ici à la fin du siècle être l'équivalent de celle des pays développés.

A. — Les installations industrielles visitées.

Au cours de sa mission, votre délégation s'est rendue dans plusieurs centres industriels.

A Pékin, elle a visité « la Société sidérurgique de Pékin ». Cette entreprise, fondée en 1918, produit 2,3 millions de tonnes de fonte, 1,4 million de tonne d'acier et 0,4 million d'acier laminé.

Le fer provient d'une mine située à 250 kilomètres de Pékin, dans la province de Hebei. 10 millions de tonnes de minerai de fer sont acheminées chaque année par une voie ferrée spécialement affectée à cet usage. 65.000 ouvriers travaillent dans cette société ; leur salaire mensuel varie de 97 à 308 F.

La Chine, qui a produit 31,78 millions de tonnes d'acier en 1978 (3), entend doubler sa production au cours des six années à venir.

Ceci impliquera un effort considérable de modernisation des installations et d'investissements neufs. Comme nous avons pu le constater à Pékin, la sidérurgie chinoise émerge à peine de graves difficultés tant techniques (vétusté des installations) que politique (la Révolution culturelle a très gravement perturbé la gestion). Par exemple, ce n'est qu'en 1977 que le principal complexe sidérurgique, celui d'Anshan, a retrouvé sa production de 1973 (3,57 millions de tonnes).

(1) Cf. annexe XI, pages 93 et suivantes pour les principaux résultats chiffrés.

(2) Voir pages 16 et suivantes.

(3) La production nationale ne suffit pas à couvrir les besoins internes. En 1977, la Chine a dû importer 5 millions de tonnes d'acier (80 % en provenance du Japon).

A Harbin, nous avons visité une usine de roulement à billes. Dans cette entreprise, fondée en 1950, les dirigeants nous ont confié leurs préoccupations dues au caractère périmé du matériel : 70 % des machines ont été installées en 1950 et 30 % en 1960. L'usine emploie 12.000 personnes ; les ouvriers ont un salaire de 153 F par mois, en moyenne (de 91 à 289 F). Pour les ingénieurs et les cadres, la rémunération mensuelle va de 236 à 720 F par mois. Partout dans l'usine, on aperçoit des banderoles de propagande qui incitent les ouvriers à produire plus et des petits fanions rouges sur les machines des meilleurs travailleurs. Le syndicat est le responsable de cette action. Des primes, allant de 12 % à 20 % du salaire, sont également destinées à accroître la productivité. L'usine gère un hôpital, un théâtre, des écoles primaires et secondaires et un centre de formation.

« L'usine des beaux arts de la ville d'Harbin » que l'on nous a présentée relève plus du secteur artisanal que de l'industrie. 1.200 ouvriers sculptent avec une dextérité extraordinaire de précieux objets en corne, en ivoire et en jade. Ces riches créations sont destinées à l'exportation et sont une source appréciable de devises pour la Chine. Le salaire moyen est de 153 F. Les ouvriers prennent leur retraite à soixante ans et reçoivent alors 65 à 80 % de leur salaire mensuel (sans les primes).

Les très belles productions de l'usine textile d'Hang Zhou sont aussi essentiellement destinées à l'exportation. Plus de 1.000 variétés de tissus, représentant au total 2 millions de mètres de tissage, doivent être fabriquées en 1979. 1.800 personnes travaillent jour et nuit par roulement (3 équipes de huit heures chacune) sur les 340 métiers à tisser. Le salaire mensuel moyen est de 167 F, primes comprises qui atteignent 10 à 12 % du salaire. A leur retraite (soixante ans pour les hommes, cinquante ans pour les ouvrières et cinquante-cinq ans pour les employé(e)s), les salariés reçoivent une pension égale à 75 % du salaire de leur dernière année de travail, primes non comprises. Ici aussi, le rôle essentiel du syndicat est de mobiliser les travailleurs afin de développer la production. Comme lors des autres visites, votre délégation a pu constater que l'équipement technique était très loin de correspondre à ce que l'on voit dans les pays occidentaux.

B. — La visite de l'Institut de recherche nucléaire de Shanghai.

A la demande de la délégation, les autorités chinoises ont accepté de nous montrer « l'Institut de recherche nucléaire de Shanghai » qui se situe à une cinquantaine de kilomètres de cette ville.

Le centre de recherche fut mis en service en 1960. Il est dirigé par le professeur Zhang Jia Hua et comprend 500 personnes dont la moitié sont des chercheurs.

Sous le règne de la « bande des Quatre », une grande partie des activités fut arrêtée, la plupart des scientifiques étant dispersés dans les campagnes. Le centre a recommencé ses travaux en 1977. Le principal domaine d'étude est la physique nucléaire. Un cyclotron, d'un mètre vingt de diamètre, fut construit par l'industrie chinoise et mis en service en 1964. Il possède trois canaux de sortie : le premier sert essentiellement à détecter les particules α , le second produit des radioisotopes et le troisième est un canal d'activation. Le pompage est effectué par des pompes à huile à diffusion d'huile munies de baffles refroidis à -20°C . Le cyclotron permet de donner aux protons une énergie de 31,3 millions d'électrovolts.

La seconde grande activité du centre est l'électronique et les instruments de mesure. On nous a par ailleurs indiqué qu'un réacteur nucléaire d'étude venait d'être implanté afin d'étudier les assemblages critiques ainsi que certains coefficients nécessaires à la réalisation de réacteurs de grande puissance. Le centre possède également une boucle d'essais thermiques.

Les installations de cet institut semblent assez « anciennes » comme le reconnaissent les chercheurs et le matériel est peu important.

C. — Considérations générales.

Que ce soit lors des visites de ces centres industriels ou plus encore lors de la découverte des ateliers des communes populaires, notre délégation a été frappée par la vétusté du matériel et des installations de l'industrie chinoise. Certes, il existe quelques centres modernes, mais il est certain que la Chine devra accomplir un énorme effort pour accéder, ainsi qu'elle le désire, au rang des nations industrialisées.

Le manque de capital, l'obsolescence des équipements, l'insuffisante utilisation des capacités de production existantes et la faible productivité humaine sont des handicaps très lourds pour le développement de l'industrie chinoise.

En 1978, les autorités chinoises optèrent pour un développement accéléré de ce secteur. 120 grands projets devaient être réalisés d'ici à 1985. Les investissements très importants et les importations massives devaient être en grande partie consacrés à l'industrie lourde et à l'énergie.

Depuis quelques mois, ces objectifs ont été modifiés. Beaucoup de grands projets sont remis à plus tard et l'essentiel des ressources est consacré à une meilleure utilisation du potentiel existant.

L'industrie légère a été aussi reconnue comme prioritaire. C'est elle, en effet, qui permettra à la Chine d'accroître le bien-être de la population et de développer rapidement les exportations. De plus sa mise en place est moins coûteuse en capital.

La propagande insiste aussi beaucoup sur la nécessité d'une gestion plus rigoureuse des entreprises.

Ces mesures permettront vraisemblablement une croissance de l'industrie. Il n'est pas certain que cela soit suffisant pour atteindre les objectifs extrêmement ambitieux que la Chine a dans ce secteur fondamental pour son développement et sa modernisation.

IV. — LES TRANSPORTS

A. — La route.

Le réseau routier chinois a une longueur totale de 890.000 kilomètres. L'état des routes est comme a pu en juger notre délégation très variable. Le trafic est faible : 27,4 milliards de tonnes-kilomètres (80 milliards de tonnes-kilomètres pour la France). On rencontre beaucoup de camions d'âges divers, mais on voit aussi fréquemment des charrettes tirées par divers attelages. Il y a peu de voitures de tourisme car celles-ci sont réservées aux cadres dirigeants. Par contre dans les villes et à l'approche de celles-ci une foule considérable de gens se déplace sur de lourdes bicyclettes noires, sans éclairage.

B. — Le chemin de fer.

Le réseau ferroviaire est assez peu dense : 0,5 kilomètre de voies ferrées pour 100 kilomètres carrés (6,2 en France). Cependant un important trafic s'écoule sur les 50.000 kilomètres du réseau : 533 milliards de tonnes-kilomètres. Malgré le prix élevé pour le niveau de vie chinois (0,47 F le kilomètre pour le trafic voyageur), notre délégation a pu constater que les voitures étaient toujours très remplies. Quatre classes existent : sièges durs, sièges mous, couchettes dures, couchettes molles. La vitesse commerciale n'est pas supérieure à 50 kilomètres/heure.

La grande majorité de la traction est encore assurée par des locomotives à vapeur. Un programme de dieselisation et d'électrification est en cours de réalisation. Cette modernisation a subi d'importants retards à cause des très graves troubles qui ont éclaté à plusieurs reprises lors des années précédentes dans les chemins de fer. Dans

certaines provinces, l'armée a dû prendre complètement en charge l'organisation du transport ferroviaire.

Lors de notre séjour à Harbin, nous avons pu rencontrer les responsables ferroviaires du Heilongjiang. Ils sont chargés de gérer les 4.100 kilomètres de voies ferrées de la province ; 1.600 kilomètres ont été construits depuis la Libération. 77 % du réseau sont constitués de voie unique. En 1978, le chemin de fer a transporté 68 millions de tonnes de marchandises qui pour l'essentiel se composaient du pétrole de Daqing, de charbon, de fer et de céréales. Cela représente 60 % du total du trafic de marchandises de la province.

Avec 63 millions de passagers, le rail a assuré, en 1978, 50 % du transport des voyageurs de la province. Le bureau provincial possède 600 locomotives à vapeur qui pour la plupart datent de la Libération. La signalisation est automatique pour 14 % et semi-automatique pour 81 %. La vitesse maximale autorisée est de 110 kilomètres/heure.

Les recettes ont été en 1978 de 1.67 milliard de francs ; 1,1 milliard a été versé à l'Etat et le reste a servi à couvrir les frais de fonctionnement.

115.000 personnes travaillent dans la province pour le chemin de fer. Le salaire moyen est de 210 F (salaire maximum : 667 F). La retraite, dont le montant varie selon la durée d'activité, est à soixante ans pour les hommes et cinquante-cinq ans pour les femmes.

C. — Les ports et la marine marchande.

Notre délégation a également eu un entretien avec des autorités du port de Shanghai. Plus de 250 millions de tonnes de fret ont été chargés et déchargés dans les ports chinois. 80 millions de tonnes ont transité par Shanghai. Le port emploie 44.000 personnes dont le salaire est compris entre 222 et 306 F par mois (les dockers sont en grande partie payés au rendement). L'âge de la retraite est de cinquante-cinq ans pour les hommes et de cinquante ans pour les femmes ; pour les employés de bureau, il est de soixante ans. La pension est égale à 75 % du salaire.

La plupart des postes à quai ne peuvent accueillir que des bateaux de 10.000 tonnes au maximum. Aucun port chinois ne peut recevoir un bateau de plus de 50.000 tonnes. Ainsi à Shanghai les bateaux de 100.000 tonnes doivent être en partie déchargés en mer avant de pouvoir s'engager dans le chenal du port. Les délais d'attente et de déchargement des bateaux, bien qu'ayant diminué depuis quelque temps, sont encore très longs.

La marine marchande connaît depuis quelques années une forte expansion. Avec 365 unités, la flotte chinoise disposait à la fin de

1977 d'une capacité de 3,6 millions de tonneaux de jauge brute. En outre, on estime que la Chine possède également plus de 100 navires qui naviguent sous pavillon de complaisance. Enfin le cabotage est assuré par de nombreux navires totalisant environ 1 million de tonneaux (1).

Si la marine chinoise est la seconde flotte d'Asie, après celle du Japon, elle souffre cependant de graves handicaps. La Chine ne possède que peu de tankers et ceux-ci sont d'une dimension trop faible (aucun d'entre eux ne dépasse 50.000 tonnes). Par ailleurs, l'ensemble des navires est d'un âge assez élevé. La Chine a profité ces dernières années du bas prix des navires d'occasion pour accroître et moderniser un peu sa flotte.

D. — L'aviation civile.

L'aviation civile de Chine a dû pratiquement être créée de toutes pièces par le régime populaire. Le 1^{er} août 1950, la Chine ne possédait que deux lignes desservies régulièrement. Depuis, le développement a été considérable. La C.A.A.C. (Administration générale de l'aviation civile chinoise) relie aujourd'hui la Chine à 13 pays grâce à 12 lignes internationales, soit un réseau de 50.000 kilomètres. Le réseau intérieur a aussi été fortement développé. A l'heure actuelle, toutes les provinces et régions autonomes ont leur service régulier, qui les met à moins d'un jour de Pékin. Plus de 130 lignes intérieures constituent un réseau long de 150.000 kilomètres. La Chine négocie à l'heure actuelle avec plusieurs constructeurs aéronautiques occidentaux afin de moderniser sa flotte.

∴

Les transports sont considérés par les dirigeants chinois comme un des « maillons faibles » de l'économie, et il est prévu de renforcer considérablement toutes les infrastructures des transports.

Cette priorité est tout à fait justifiée. L'état actuel de ce secteur permet, en effet, tout juste de répondre aux besoins. Or la nouvelle orientation de la politique économique va faire jouer un rôle considérable aux transports. S'il est mis effectivement fin au principe de l'autonomie de chaque région, il faudra pouvoir aisément échanger les différentes productions dans lesquelles se seront spécialisées les provinces. Les réseaux ferroviaire et routier doivent donc se développer d'une manière à la fois rapide et importante.

(1) On peut également ajouter l'importante flottille qui assure le transport fluvial. Le trafic sur le Yang Tse Kiang, qui est la principale artère fluviale du pays a été de 25 millions de tonnes en 1977.

Par ailleurs, comme la Chine entend payer une grande partie de ses importations par l'exportation de matières premières, il est urgent qu'elle accroisse la capacité de ses ports et de sa flotte. La vente de grandes quantités de charbon et de pétrole sera difficilement réalisable tant que le transport de ces produits ne pourra s'effectuer que par des bateaux de 50.000 tonnes.

Le développement de la Chine, selon le Plan actuellement prévu, est donc également conditionné par une importante amélioration de ses capacités de transport.

V. — QUELQUES APERÇUS SUR LE MODE DE VIE

Au cours de son voyage, votre délégation a été constamment attentive aux modes de vie du peuple chinois. Certes, il est impossible dans ce genre de voyage d'avoir une vue totalement exacte en ce domaine. En Chine comme ailleurs, les entretiens, les visites sont soigneusement sélectionnés et les contacts avec « l'homme de la rue » ont été nécessairement limités. Cependant, il nous a semblé intéressant de rapporter les quelques informations que nous avons recueillies ainsi que les impressions que nous avons ressenties.

A. — Les revenus.

Les rémunérations, constituées pour la quasi-totalité par des salaires, sont faibles. Ce que gagnent les membres des communes populaires est fonction des récoltes : cela dépasse rarement 100 F par mois ; la récente augmentation du prix d'achat par l'Etat des produits agricoles permettra d'améliorer légèrement ces salaires. La majorité des paysans possède un lopin de terre sur lequel ils peuvent cultiver des produits alimentaires qu'ils consomment ou qu'ils vendent : cela leur permet d'accroître un peu leur revenu.

Les salaires dans l'industrie, qui ont connu une forte augmentation à la fin de l'année 1977, sont légèrement supérieurs à ceux de l'agriculture. Ils varient en fonction de la qualification et de l'âge des travailleurs. En 1978, la rémunération moyenne du personnel des entreprises d'Etat était de 150 F par mois. L'éventail des salaires des ouvriers est étroit puisqu'il ne comprend que huit échelons allant de 97 F par mois à 308 F par mois. Les primes, qui tiennent une place de plus en plus importante, représentent entre 10 et 20 % du salaire. La rémunération des cadres et des ingénieurs est légèrement supérieure puisqu'en général elle est comprise entre 140 F et 385 F par mois. Quelques personnes perçoivent

des rémunérations supérieures : un grand chirurgien peut gagner jusqu'à 800 F par mois ; un acteur de théâtre ou de cinéma très célèbre peut avoir un salaire qui s'élève jusqu'à 850 F par mois.

La plupart des Chinois travaillent huit heures par jour, six jours par semaine. Le repos hebdomadaire se prend par roulement tout au long de la semaine. Il n'y a que huit jours de vacances par an : quatre jours pour la fête du Printemps, un jour pour le 1^{er} mai, un jour pour le 1^{er} octobre et deux jours pour le Nouvel An ; les mères de famille ont en plus une demi-journée le 8 mars pour la fête des enfants.

Il n'y a pas, en Chine, un système unique de sécurité sociale. Ce sont les différentes unités de production qui instituent des avantages sociaux. Il faut noter d'ailleurs que c'est également par l'intermédiaire des communes populaires ou des entreprises que sont distribués les tickets de rationnement ou que sont effectuées les attributions de différents biens rares (logements, bicyclettes, par exemple). Ceci est une source de rémunération occulte et d'inégalité entre les travailleurs, qui est parfois violemment dénoncée par les journaux.

B. — Le niveau de vie.

Notre délégation a été frappée par le nivellement des niveaux de vie. Contrairement à la plupart des pays en voie de développement, la Chine ne connaît pas le contraste entre une grande misère et une richesse ostentatoire. Tous les Chinois semblent vivre à peu près de la même façon.

Les ménages consacrent la plus grande partie de leur rémunération à la nourriture et à l'habillement.

La base de l'alimentation reste le riz dans le Sud ou diverses céréales dans le Nord ; certaines familles nous ont confié que plus de 40 % de leur revenu étaient destinés à l'achat du riz pour lequel des tickets de rationnement sont nécessaires. En ville d'importantes queues se forment devant les magasins d'alimentation. Les circuits officiels de distribution ne disposent pas d'installations modernes de conservation. Cela entraîne parfois des gaspillages ou des pénuries momentanées de certains produits (fruits, légumes). La vente des produits cultivés sur les lopins de terre permet dans une certaine mesure de pallier ces difficultés. Les biens alimentaires sont subventionnés de façon importante afin que leurs coûts puissent être compatibles avec le faible niveau de vie ; malgré cela on estime qu'un Chinois ne dispose en moyenne que de 2.300 calories par jour, soit 10 % de plus que le seuil minimum physiologique. Il faut cependant noter que les grandes famines qui s'abattaient régulièrement sur le pays semblent avoir disparu depuis plusieurs années.

L'habillement occupe également une place importante dans le budget d'une famille. Les produits de coton sont rationnés et leur prix est assez élevé. Une chemise blanche coûte environ 13 F soit trois jours de salaire, une blouse en couleur de femme représente environ cinq jours de travail ; une casquette de fourrure vaut plus de 40 F (plus d'une semaine de salaire) ; il faut consacrer le tiers d'un salaire moyen pour acheter une paire de chaussures.

Notre délégation a été frappée par le contraste qu'elle a fortement perçu entre le Nord et le Sud du pays en ce qui concerne la consommation courante. Alors qu'au Nord les magasins sont assez pauvrement approvisionnés (1) et que la quasi-totalité des habitants est uniformément revêtue du même pantalon gris et d'une chemise blanche, le Sud du pays offre une diversité beaucoup plus grande tant dans les produits offerts que par la façon dont les gens s'habillent. A Shanghai on commence même à apercevoir de la publicité pour des biens de consommation d'origine étrangère. Les Chinois que nous avons interrogés à ce propos se réjouissent de cette évolution : « le peuple souhaite pouvoir acheter des produits plus diversifiés », nous ont-ils affirmé.

Les biens de première nécessité ne semblent pas faire défaut même s'ils sont parfois rationnés ou d'un prix parfois relativement élevé.

Par contre, tout ce qui n'est pas strictement nécessaire est soit inexistant, soit d'un prix tel que bien peu de personnes peuvent les acheter : une montre vaut entre 150 F et 1.200 F (de un à huit mois de salaire), une bicyclette qui est le moyen de locomotion le plus répandu coûte un peu moins de 400 F : très peu de ménages possèdent une télévision (un appareil moyen vaut 1.100 F, soit plus de sept mois de salaire) ou un réfrigérateur. Le seul appareil ménager répandu est la machine à coudre, qui la plupart du temps est mécanique.

Les prix des places de théâtre ou de cinéma sont bon marché (entre 0,25 F et 0,60 F) et les queues sont très importantes pour ces spectacles, notamment pour les films occidentaux.

C. — Le logement.

Les Chinois ne dépensent pas beaucoup d'argent pour se loger. La plupart des habitants des communes populaires sont propriétaires de leur maison. Le degré de confort varie selon les régions. La délégation a traversé des villages où toutes les maisons étaient en pisé, sans eau courante ni électricité. Dans d'autres communes populaires, les habitations étaient plus modernes et confortables.

(1) Il n'est pas question ici des « magasins de l'amitié » qui renferment tous de nombreux produits mais qui sont uniquement réservés aux étrangers.

Quand ils ne sont pas propriétaires de leur logement, les Chinois, que ce soit en ville ou à la campagne, ne payent qu'un loyer très faible : entre 0,50 F et 1 F le mètre carré habitable (en moyenne 0,60 F le mètre carré).

Mais si aujourd'hui chaque Chinois a un toit, le parc de logements est encore très loin de satisfaire les besoins, tant quantitatifs que qualitatifs. Une enquête réalisée à Pékin en 1973 a montré que chaque habitant ne disposait que de 3,83 mètres carrés, que 85 % de la population vivait dans des logements communautaires et qu'il y avait un point d'eau pour 10 logements.

A plusieurs reprises, nous avons visité des logements. Leur surface ne dépassait jamais 40 mètres carrés. Souvent, toute la famille (1) vit dans une seule pièce avec un lit unique. Parfois nous avons vu des appartements de deux petites pièces. En ville, il est fréquent que la cuisine et la salle d'eau soient communes à plusieurs appartements. Malgré la rigueur du froid en hiver, aucun chauffage n'est prévu.

Afin de résoudre cette grave crise du logement, le VI^e Plan quinquennal a donné une priorité à l'industrie du bâtiment. En 1978, 37 millions de mètres carrés de logement ont été construits, ce qui représente une augmentation de 33 % par rapport à 1977. Il faudra cependant beaucoup de temps pour supprimer la pénurie actuelle et satisfaire la demande qui est fortement croissante en raison de la pression démographique.

D. — Les prestations sociales.

Les unités de production prélèvent sur la masse salariale une part comprise entre 3 et 11 %, qui sert à financer les prestations sociales. Il est impossible de décrire celles-ci avec précision, car c'est la commune populaire ou l'entreprise qui décide de l'usage de ces fonds. Les prestations sociales sont donc très diverses et tous les Chinois ne bénéficient pas des mêmes protections.

La plupart des travailleurs bénéficient d'une retraite. L'âge où on peut en bénéficier est variable : entre cinquante et soixante-cinq ans (en général soixante ans pour les hommes et cinquante-cinq ans pour les femmes) ; les femmes peuvent partir plus tôt que les hommes, et les ouvriers plus tôt que les employés. Le montant de la retraite, qui dépend de la durée de l'activité, est compris entre 60 % et 80 % du dernier salaire perçu, primes non comprises.

(1) Il faut noter qu'à cause de cette crise du logement et en raison du mariage tardif, les enfants vivent longtemps avec leurs parents.

Pour les soins médicaux, la situation est aussi très variée. 80 % des membres des communes populaires bénéficient, moyennant une cotisation de quelques francs par an, de la gratuité de tous les soins médicaux pour toute la famille, excepté une contribution de 0,10 yuan (0,28 F) par consultation.

Notre délégation a eu l'occasion de visiter une unité de soins d'une commune populaire. Elle a pu constater que les installations étaient extrêmement sommaires et les médicaments fort rares. Les patients fort nombreux ne semblaient être soignés que grâce à l'acupuncture.

Si un ouvrier ou un fonctionnaire qui ne travaille pas peut également se faire soigner gratuitement, il doit en général payer la moitié des frais de l'hospitalisation quand c'est un membre de sa famille qui est malade.

Les prestations familiales sont aussi très diverses. Certaines familles bénéficient à la fois d'une modique aide monétaire et de la gratuité des crèches et de l'enseignement primaire et secondaire. Mais nous avons aussi visité une crèche où les parents devaient payer 1 yuan (2,78 F) par mois pour les enfants de moins de quatre ans, et 2 yuans (5,56 F) par mois pour les enfants de plus de quatre ans.

A Pékin, l'inscription dans une école primaire coûte 2 yuans par semestre (5,56 F) ; pour le secondaire, il faut payer 5 yuans (13,90 F) par semestre.

Une très importante propagande est déployée en faveur du contrôle des naissances. En ville, cette action a été assez efficace. Dans les milieux ruraux, les résultats sont beaucoup plus décevants. Si on nous a assuré qu'aucun moyen coercitif n'était employé pour empêcher les femmes d'avoir trop d'enfants, il faut cependant noter que tous les avantages que la famille a pu obtenir grâce à ses enfants (logement plus grand, prestations familiales...) disparaissent totalement à partir de la troisième naissance.

E. — Les libertés.

« Il faut entièrement libérer nos esprits. » Ce slogan que nous avons souvent entendu fait partie de la critique de la « bande des Quatre ». Il signifie que le peuple doit oublier le « catéchisme révolutionnaire » de la Révolution culturelle. Cette campagne est aussi parfois présentée comme une tentative de démocratisation du régime chinois. Les impressions que notre délégation a ressenties la conduisent à nuancer cette dernière position. Le régime des libertés reste radicalement différent de celui que nous connaissons en Occident.

Un syndicat unique représente les travailleurs. Son rôle essentiel consiste à expliquer les objectifs du Plan et à promouvoir l'émulation parmi les ouvriers. Si nos interlocuteurs ont reconnu qu'il y a eu des « troubles » et des « désordres », pendant la Révolution culturelle, ils nous ont toujours affirmé qu'aucune grève n'avait été déclenchée depuis la chute de la « bande des Quatre ».

La liberté religieuse, si elle est formellement reconnue, est, en fait, très réduite. La propagande en faveur de l'athéisme est forte. Notre délégation a cependant remarqué que, si la plupart des églises chrétiennes étaient fermées, les temples bouddhistes avaient encore une faible activité religieuse ; dans les campagnes, le culte des morts semble toujours assez largement respecté. Au Tibet, les moines bouddhistes sont encore nombreux et leur influence demeure importante. Pour des raisons politiques, les autorités communistes ne troublent pas leurs activités.

Nos interlocuteurs nous ont fréquemment parlé des grands débats qui existent actuellement autour des libertés individuelles et de la démocratisation du régime.

Afin d'éviter l'arbitraire qui a régné pendant la Révolution culturelle (1), la seconde session de la cinquième Assemblée populaire nationale a adopté, en juin 1979, un Code pénal et un Code de procédure pénale. Comme nous l'a confié un responsable chinois « nous avons pris conscience que si les libertés réelles sont primordiales, les libertés formelles sont aussi nécessaires ».

F. — La vie politique.

Il n'est pas question d'instituer un multipartisme (2) mais d'améliorer le fonctionnement du Parti communiste. Pendant longtemps, ce fut par l'intermédiaire des « dazibaos » (3) que s'exprimaient les nouvelles idées. Au moment où notre délégation a séjourné à Pékin, ceux-ci semblaient connaître un certain déclin ; sur le « mur de la démocratie » (4) on ne voyait que de vieilles affiches. Constatant notre étonnement devant ce phénomène, les Chinois nous ont expliqué

(1) Dans la seule ville de Shanghai, 10 000 personnes ont été réhabilitées depuis deux ans parce qu'elles avaient été injustement et arbitrairement condamnées par « la bande des Quatre ».

(2) Formellement, le multipartisme existe en Chine. Lors de la seconde session de la cinquième Assemblée populaire nationale, il y avait quelques députés appartenant à d'anciens partis politiques. Leur rôle est en fait uniquement représentatif et leur influence est nulle.

(3) Journaux muraux affichés en certains endroits des grandes villes et qui sont sensés être écrits spontanément par les masses.

(4) Le « mur de la démocratie » se situe au centre de Pékin ; c'est là qu'ont été affichés les dazibaos les plus célèbres.

que les *dazibaos* étaient devenus inutiles car le mécontentement des gens pouvait maintenant s'exprimer dans les journaux qui publient les lettres des lecteurs ; ce procédé permet bien évidemment tous les filtrages. Si les critiques et les interrogations sont officiellement permises, elles ne doivent pas dépasser certaines limites : il est interdit par exemple de remettre en cause les structures socialistes de l'Etat ou le rôle dirigeant du Parti communiste.

Notre délégation a entendu de nombreux discours sur la nécessaire démocratisation. Mais ceux-ci n'étaient, la plupart du temps, constitués que d'une suite de slogans identiques ; nos questions dans ce domaine ne suscitaient que des réponses stéréotypées. Il semble que cette campagne ne soit essentiellement qu'un des volets de la lutte contre la « bande des Quatre » ; la démocratisation de la vie ne signifie peut-être que l'abandon de la politisation intensive qui régnait auparavant en Chine. C'est l'économie qui doit primer et non plus la politique ; la population doit consacrer toutes ses forces à la production, qui ne doit plus être entravée par des considérations théoriques.

Par ailleurs ces manifestations du souhait d'une liberté plus grande sont vraisemblablement utilisées et sans doute aussi suscitées par les nouveaux dirigeants pour éliminer les anciens cadres de la Révolution culturelle. Ces derniers, d'ailleurs, réagissent : la presse chinoise signale que des provinces entières « ne sont pas libérées de l'influence néfaste de la bande des Quatre » ; cela signifie que la nouvelle propagande se heurte parfois à de vives résistances.

Pendant de nombreuses années, l'uniformisation des esprits a été totale en Chine, ce qui d'ailleurs était présenté comme un atout pour la cohérence de ce pays immense et divers. Actuellement on semble remettre en cause cette mise au pas de la population. Cette évolution est encore trop récente et controversée pour que l'on puisse déterminer vers quel type de régime s'oriente la Chine.

CONCLUSION DU CHAPITRE

« Notre pays est retardataire... Notre pays est arriéré... Nous sommes un pays pauvre. » Tous nos interlocuteurs rappelaient ainsi constamment que la Chine est un pays en voie de développement.

Nos visites et les entretiens que nous avons eus avec des responsables des différents secteurs nous ont effectivement prouvé que la Chine, malgré d'importantes réalisations, doit encore effectuer un immense effort pour accéder au rang d'une nation industrielle, car ce pays connaît encore la plupart des blocages caractéristiques des pays pauvres.

Avec un taux de croissance de 12 pour 1000, la population chinoise progresse chaque année de 11,5 millions d'habitants. De plus, comme sa population est très jeune (40 % des Chinois ont moins de 18 ans) et que, grâce à l'amélioration des conditions sanitaires, l'espérance de vie s'allonge, cette croissance démographique ne pourra pas être jugulée avant de nombreuses années. Une grande partie des progrès économiques réalisés doit donc être consacrée à la satisfaction des besoins d'une population très importante et sans cesse croissante. Si la densité humaine est globalement faible (100 habitants au km²), la population est très inégalement répartie dans le pays : 89 % de la population occupent 54 % du territoire (1). Notre délégation a été frappée par la densité humaine très forte qu'elle a pu constater dans certaines villes du sud de la Chine.

Le problème démographique n'est pas le seul obstacle au développement économique : la main-d'œuvre est sous-employée et faiblement productive : les équipements sont peu nombreux et souvent vétustes. L'accumulation dégagée par l'agriculture est insuffisante pour financer le développement industriel. En favorisant la consommation, le recours aux stimulants matériels aura inévitablement des répercussions néfastes sur le niveau des investissements. Toutefois, si cette nouvelle politique s'avère efficace, le gain de productivité en résultant devrait permettre d'augmenter les investissements.

Mais, à la différence de ce qui se passait au début des années cinquante où l'industrie lourde absorbait presque entièrement les res-

(1) C'est l'est et surtout le sud-est du pays qui connaissent des densités de population très importantes. Sur une large bande côtière entre Shanghai et Canton, il y a plus de 500 habitants au kilomètre carré.

sources disponibles pour les investissements, celles-ci doivent maintenant satisfaire à une demande émanant de plusieurs secteurs qui se trouvent en concurrence : essentiellement l'agriculture et les biens d'équipement agricole, l'infrastructure des transports, l'énergie et l'industrie légère. Par ailleurs, au fur et à mesure que la Chine abandonnera l'équipement industriel à technologie encore fruste qu'elle a mis en place depuis 1950, elle utilisera les nouveaux matériels perfectionnés dont elle cherche actuellement à se doter ; son industrie deviendra ainsi de plus en plus capitalistique et aura besoin d'investissements accrus par unité de production.

Les autorités chinoises sont conscientes des difficultés économiques qu'elles ont à affronter. Elles ont délibérément opté pour une croissance économique très forte. Toutes les énergies sont mobilisées en faveur de cet objectif. Les anciens slogans politiques sont oubliés et la population est incitée à se mettre au travail dans la discipline. Pour que cette marche forcée vers le développement ait une chance de réussir, deux conditions sont absolument nécessaires : les désordres politiques ne doivent pas réapparaître et les pays développés doivent fournir la technologie et une partie du capital nécessaire.

L'ouverture récente de la Chine vers l'Occident découle inévitablement de l'état actuel de l'agriculture et de l'industrie chinoises et de la stratégie retenue pour réaliser la modernisation du pays.

CHAPITRE III

LES DONNÉES ET LES PERSPECTIVES DES ÉCHANGES EXTÉRIEURS DE LA CHINE

Au cours de nos entretiens, il a été fréquemment question des différents aspects des relations entre la France et la Chine.

Depuis le 27 janvier 1964, date à laquelle la France a été le premier pays occidental à établir des relations diplomatiques avec la Chine, les relations politiques ont été fréquentes entre les deux pays ; l'an dernier, le premier ministre français, M. Barre, s'est rendu en Chine. Au mois d'octobre 1979, M. Hua Guofeng, premier ministre chinois, doit se rendre en visite officielle en France.

Les relations culturelles ont pendant longtemps été assez faibles ; depuis quelques mois, elles semblent s'intensifier et il serait souhaitable d'accroître cet effort. Le grand écho qu'a eu une récente présentation de mode française à Pékin, le succès qu'a obtenu l'orchestre de Lyon — qui était accompagné par notre collègue M. Francisque Collomb — ainsi que les importantes queues devant les cinémas qui projettent des films français, justifient une intensification de ces échanges.

Notre délégation a pu également se rendre compte de la richesse de l'art chinois. Des expositions artistiques ou des représentations de l'Opéra de Pékin connaîtraient très vraisemblablement un important succès en France.

La venue d'étudiants chinois en France pour perfectionner leurs connaissances est une étape dans le développement des rapports culturels et scientifiques. Il serait également souhaitable que le projet de création d'une université technique française en Chine aboutisse, le français ne devant pas seulement apparaître comme une langue de « lettrés » mais comme un instrument scientifique.

L'état actuel et les perspectives des relations commerciales ont été une préoccupation constante de notre délégation.

I. — L'ORGANISATION DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA CHINE

Le commerce extérieur de la République populaire de Chine est un monopole d'Etat très structuré : le ministère du Commerce extérieur, en liaison avec le ministère de l'Economie, choisit, en fonction des priorités du Plan et des disponibilités en devises, les achats à effectuer. Ce sont les instituts d'experts qui décident s'il faut ou non importer : ils vont dans les usines et les communes et situent leurs besoins par rapport aux possibilités ou aux priorités fixées par le Plan.

La conduite effective des transactions (1) est du ressort des corporations de commerce extérieur, qui sont au nombre de huit à l'heure actuelle, organisées sur la base des catégories de marchandises. Sept d'entre elles sont pleinement compétentes, aussi bien en matière d'importations que d'exportations, et la dernière est uniquement chargée des importations :

— la corporation nationale des importations et des exportations de céréales, d'huiles et de produits alimentaires ;

— la corporation nationale des importations et des exportations de produits indigènes et de sous-produits animaux ;

— la corporation nationale des importations et des exportations de produits textiles ;

— la corporation nationale des importations et des exportations de produits de l'industrie légère ;

— la corporation nationale des importations et des exportations de produits chimiques ;

— la corporation nationale des importations et des exportations de machines ;

— la corporation nationale des importations et des exportations de métaux et de minerais ;

— la corporation nationale des importations de technologie (ou corporation des techniques) (1).

(1) Cf. à l'annexe XII, page 97 les conditions d'achat de la corporation des techniques.

Les corporations de commerce extérieur sont divisées en deux bureaux : l'un pour les importations, l'autre pour les exportations ; chacun des deux bureaux est subdivisé en des services ayant des responsabilités pour des produits spécifiques. Elles ont des représentants dans les provinces et les grandes villes.

Ce sont les agents exclusifs des unités de production et de consommation en matière d'achat et de vente à l'étranger. Dans les contrats signés avec la Chine, les noms des entreprises produisant les articles traités n'apparaissent jamais. Ce sont toujours les corporations de commerce extérieur ou leurs bureaux provinciaux ou municipaux qui signent comme parties contractantes de la Chine. Elles sont les seules habilitées à négocier avec l'étranger.

Il faut mentionner également le rôle de la Foire de produits d'exportation de la Chine, communément connue sous le nom de la Foire de Canton, qui a lieu deux fois par an depuis 1957 : au printemps (15 avril - 15 mai) et en automne (15 octobre - 15 novembre). C'est le cœur du commerce extérieur de la Chine où sont traités environ 40 % des exportations chinoises. La participation est possible uniquement sur invitation.

II. — LES ÉCHANGES JUSQU'EN 1978

De 1949 à 1960, la grande majorité du commerce extérieur chinois se faisait avec l'U.R.S.S. Au cours de la décennie suivante, la Chine réduisit fortement ses importations, tant pour des raisons financières (il fallait rembourser rapidement les importantes dettes vis-à-vis de l'U.R.S.S.) que pour des mobiles politiques (Révolution culturelle).

A partir de 1972, le commerce extérieur se remit à croître ; ce mouvement s'est fortement accéléré en 1978. Entre 1974 et 1976, 49 % des exportations chinoises étaient constitués par des produits agricoles ou des matières premières et 51 % par des produits manufacturés. Les importations comprenaient 15 % de produits alimentaires, 57 % de produits industriels et 27 % de biens d'équipement.

Entre 1975 et 1978, les principaux partenaires de la Chine ont été les suivants :

PRINCIPAUX PARTENAIRES DE LA CHINE 1975-1978

(Millions de dollars U.S.)

Pays	Exports (F.O.B.) vers la Chine				Rang des fournisseurs en 1978	Imports (C.A.F.) de la Chine				Rang des clients en 1978 (2)
	1975	1976	1977	1978		1975	1976	1977	1978	
Asie	2.850	2.270	3.045	3.870	»	3.730	3.785	4.230	5.150	»
Australie	324	262	456	(1) ** 557	4	95	111	137	»	»
Hong-Kong	34	30	44	45	»	1.372	1.581	1.734	2.000	2
Japon	2.261	1.666	1.955	2.800	1	1.550	1.378	1.560	2.200	1
Amérique du Nord ..	675	335	519	1.050	»	249	312	316	485	»
Canada	371	200	347	(1) 450	5	55	90	90	85	»
Etats-Unis	304	135	172	600	3	194	222	226	400	3
Europe	1.715	1.490	1.168	2.100	»	995	1.136	1.179	1.180	»
C.E.E.	1.422	1.318	902	1.700	»	810	951	994	955	»
Allemagne	523	622	501	990	2	223	272	288	335	4
France	373	355	95	175	8	174	195	194	118	10
Italie	145	127	86	155	9	129	155	161	152	9
Royaume-Uni	178	126	109	142	10	132	156	183	180	8
Europe Est	621	800	690	800	»	639	759	700	900	»
U.R.S.S.	123	239	160	184	7	145	179	176	247	6
Roumanie	220	220	** 220	** 220	6	215	215	** 215	215	7
Autres pays soc.	190	180	200	150	»	200	180	210	200	»
Amérique Sud	210	100	280	300	»	40	50	50	70	»
Afrique	120	100	100	100	»	320	290	250	200	»
Moyen-Orient	130	130	200	200	»	400	450	475	400	»
Total	6.511	5.405	6.202	8.570	»	6.573	6.972	7.410	8.615	»

** Estimations.

(1) Essentiellement des céréales

(2) En 1972, Singapour a été le cinquième client de la Chine.

Source: China Trade Report, avril 1979

On s'aperçoit que si la balance commerciale a été nulle en 1975 et faiblement positive en 1978, elle a connu des déficits relativement importants en 1976 et 1977.

Les relations économiques entre la France et la Chine ne reflètent pas l'importance respective de ces deux pays dans l'économie mondiale.

EVOLUTION DU COMMERCE FRANCE-CHINE

(En millions de francs)

	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978
Exportations françaises	244	296	454	460	455	255	448,3	618	501	598	769	1.610,2	1.603,8	468	830
Importations françaises	152	215	266	257	262	595	383	395	529	655	876,4	741,9	928,3	952	1.015
Solde	+ 92	+ 81	+ 188	+ 223	+ 171	- 102	+ 60,3	+ 255	- 228	- 255	- 109,4	+ 868,3	+ 675,5	- 484	- 125
Taux de couverture	160	137	171	194	165	59	115	164	57	61	87	217	172	49	88

Peu développé jusqu'en 1970, notre commerce avec la Chine a progressé rapidement jusqu'en 1976 pour subir depuis cette date un ralentissement très sensible.

La structure de nos échanges (1) est peu satisfaisante car nos exportations dépendent des livraisons de biens d'équipement (matériels lourds, usines clés en mains) dont la vente est soumise à de fortes variations d'une année sur l'autre.

L'importance des grands contrats du secteur chimique et pétrolier de 1973 et 1974 a maintenu nos exportations à un niveau élevé tant que les livraisons correspondantes se sont poursuivies. Dans la mesure où pratiquement aucun contrat n'est venu prendre en 1975 et 1976 le relais des contrats signés précédemment, le flux s'est tari. Nos ventes courantes sont plus faibles que celles de nos principaux concurrents pour lesquels elles constituent souvent le premier poste d'exportation. Elles ne peuvent donc pas atténuer le caractère fluctuant des « grands contrats ».

On peut noter que la vente des biens d'équipement a repris en 1978 et au début de 1979.

III. — LES PERSPECTIVES DES ÉCHANGES ÉCONOMIQUES DE LA CHINE

Il est vraisemblable que le commerce extérieur de la Chine se développera fortement dans les années à venir. Cependant, pour accroître ou même simplement maintenir sa présence sur ce marché, la France devra faire d'importants efforts.

A. — Des possibilités immenses.

Afin de mener à bien les « quatre modernisations » qui doivent permettre à la Chine de devenir un pays développé à la fin de notre millénaire, ses dirigeants ont entrepris un vaste effort d'équipement qui fait largement appel aux produits étrangers. La Chine abandonne donc sa politique passée de repli sur elle-même.

1. *Les besoins de la Chine.*

Dans son rapport sur les activités du Gouvernement, M. Hua Guofeng a déclaré le 18 juin 1979 : « Pour accélérer les quatre modernisations, nous devons — à condition de maintenir les principes d'autonomie, d'indépendance et de confiance en nos propres forces —

(1) Cf. annexes XIII et XIV, p. 101 et 102.

nous inspirer de tout ce qu'il y a de positif à l'étranger, introduire avec discernement les techniques avancées dont nous avons un besoin urgent et rejeter l'autarcie. »

Notre délégation a été frappée par le fait que, lors de tous ses entretiens, les responsables chinois, quel que soit leur niveau, ont fortement insisté sur la nécessité qu'il y avait pour eux « d'apprendre de l'étranger ».

A part la vente de biens de consommation qui est pratiquement impossible à cause du faible niveau de vie, les nations industrielles peuvent espérer conquérir de vastes marchés, en particulier dans les domaines suivants qui correspondent aux grandes priorités retenues par les Chinois :

- techniques agricoles permettant un accroissement des rendements (semences sélectionnées, amélioration des espèces ovines, élevage intensif, etc.) ;
- équipements de prospections pétrolières, principalement en mer (off-shore) ;
- prospections géologiques ;
- équipement de mines ;
- **transformation des minerais** ;
- modernisation et développement de l'industrie lourde ;
- industrie chimique ;
- industrie légère, en particulier modernisation du secteur textile ;
- équipements et matériels électriques ;
- infrastructures portuaires ;
- matériel de transport, en particulier ferroviaire ;
- construction ;
- informatique et télécommunications.

On peut également noter que la Chine cherche à acquérir auprès des pays occidentaux des armements modernes.

2. Les accords économiques conclus par la Chine.

Afin de développer son commerce extérieur, la Chine a signé un certain nombre d'accords commerciaux. Le 4 décembre 1978, la France a été le premier pays occidental à signer avec la Chine un « accord à long terme sur le développement des relations économiques et la coopération » (1). Ce texte est très général ; il énumère les différents secteurs dans lesquels les deux pays souhaitent développer leur coopération. Les annexes de l'accord fixent que

(1) Voir à l'annexe XV, pages 105 et suivantes, le texte de cet accord.

le volume des échanges doit atteindre 60 milliards de francs entre 1979 et 1985. Pour la seule année 1985, l'objectif est de 12 milliards de francs, soit six fois le volume des échanges en 1978. Le 9 mai 1979 un protocole financier (1) d'un montant de 30 milliards de francs de crédits à l'exportation a été conclu entre la Banque de Chine et un syndicat de dix-huit banques françaises, dont la Banque française pour le commerce extérieur (B.F.C.E.).

Le 16 février 1978, la Chine a également conclu un accord commercial à long terme avec le Japon (2). Formellement, c'est un accord privé car il est signé par les « comités de production » des deux pays ; en réalité, il est quasi gouvernemental, du fait que les deux gouvernements se sont engagés dans le préambule à le soutenir. Sa durée est de huit ans (1978-1985). Il est vraisemblable qu'il sera prolongé au-delà de 1985. Jusqu'en 1982, le volume des échanges pour chaque partenaire est fixé à 10 milliards de dollars (U.S.) (3). Les Japonais s'engagent à acheter du pétrole et du charbon et à fournir des machines et des équipements. Le montant des fournitures à partir de 1983 sera fixé d'un commun accord en 1981 ; il devra toutefois être supérieur à celui de 1982.

Le 4 mars 1979, le Royaume-Uni a également conclu un accord de coopération économique avec la Chine d'un montant de 14 milliards de dollars (U.S.) ; un prêt du Gouvernement britannique de 5 milliards de dollars (U.S.) est prévu.

L'accord commercial signé le 3 avril 1978 entre la Chine et la Communauté économique européenne est d'une autre nature. Il s'agit d'un accord commercial non préférentiel de type classique d'une durée de cinq ans dont un grand nombre de stipulations sont des déclarations de bonne volonté. Il ne comporte aucun objectif chiffré. La Communauté a octroyé la clause de la nation la plus favorisée, mais cette clause n'est valable que pour les droits de douane et les taxes ; elle ne concerne pas les restrictions aux échanges. Les deux parties se sont également accordées la clause de sympathie réciproque ; la Communauté et la Chine s'engagent ainsi à favoriser leurs échanges. Enfin les deux signataires ont convenu de se consulter préalablement à toute mesure unilatérale de sauvegarde.

En signant cet accord, la Chine a voulu montrer qu'elle était favorable à l'intégration européenne et qu'elle souhaitait diversifier ses sources d'approvisionnement, afin de ne pas dépendre de manière trop importante du Japon.

L'accord commercial sino-américain, paraphé le 14 mai 1979, ne comporte pas non plus d'objectif chiffré pour le développement

(1) Voir à l'annexe XVI, p. 109, le texte de ce protocole.

(2) Voir à l'annexe XVII, p. 111, le texte de cet accord.

(3) Voir à l'annexe XVIII, p. 115, le montant des échanges sino-japonais en 1978.

des échanges. Il donne des bases juridiques aux relations commerciales entre les deux pays. Il comporte le bénéfice pour la Chine de la clause de la nation la plus favorisée. En 1979, le commerce entre les deux pays devrait atteindre 2 milliards de dollars (U.S.) ; en 1984, il représenterait plus de 4 milliards de dollars.

5. *L'adaptation de la législation chinoise.*

Afin d'importer de la technologie avancée, tout en limitant ses dépenses en devises, la Chine a promulgué le 3 juillet 1979 un « code de la République populaire de Chine sur les entreprises mixtes à capitaux chinois et étrangers » (1). Il a été longuement question de ce code lors de l'entretien qu'a eu notre délégation avec M. Yu Qiuli, vice-premier ministre. Celui-ci nous a dit que ces sociétés devraient devenir un instrument privilégié de coopération économique. La création de ces entreprises qui doivent être adaptées aux besoins de la Chine sera soumise à une commission des investissements étrangers qui, dans un délai de trois mois, devra statuer sur les demandes. L'apport du partenaire étranger, qui pourra prendre toutes les formes, ne doit pas être inférieur à 25 %. Le vice-premier ministre nous a précisé qu'aucune limite supérieure n'est fixée quant à la participation étrangère.

Les bénéfices seront distribués après le paiement des impôts au prorata des parts en capital. Aucune restriction n'est fixée quant à leur rapatriement. Il en est de même pour les fonds reçus au moment de la liquidation de la société. Des encouragements fiscaux inciteront simplement à ce que ces sommes soient réinvesties en Chine.

Si le président du conseil d'administration doit obligatoirement être un Chinois, tous les autres postes, y compris celui de directeur général, peuvent être tenus par des étrangers.

Les entreprises seront « encouragées » à vendre à l'étranger ; pour leur approvisionnement elles devront donner la priorité aux entreprises chinoises.

M. Yu Qiuli reconnaissait que le texte présentait quelques obscurités ; celles-ci devraient être levées lors de la publication de règlements plus détaillés.

Il est certain que cette loi apparaît comme assez favorable aux investisseurs. Cependant seule l'expérience permettra de savoir précisément comment fonctionneront ces sociétés, sur lesquelles les Chinois fondent beaucoup d'espérances.

(1) Voir à l'annexe XIX, p. 117, le texte intégral de ce code

En l'espace de deux ans, la Chine s'est efforcée de mettre en place des structures permettant de développer son commerce extérieur : à de nombreuses reprises elle a très fermement exprimé son désir de coopérer avec les pays développés ; elle a signé de très importants contrats commerciaux et financiers ; elle a commencé à créer une législation permettant aux étrangers d'investir sur son sol.

Pour tous les industriels étrangers, le marché chinois va donc se développer mais les difficultés qu'ils vont rencontrer et les risques qu'ils vont prendre seront cependant importants.

B. — Les limites actuelles du marché chinois.

Lors de l'ouverture de la Chine sur le monde extérieur, on a parfois espéré que le commerce avec ce pays se développerait dans des proportions considérables.

Aujourd'hui, les prévisions, tout en restant importantes, sont plus modérées. Selon le département du commerce américain, les importations chinoises pourraient être de 500 milliards de francs pour la période 1978-1985 (1). En fait, le volume des achats chinois dépendra de ses ventes et de sa capacité d'endettement.

1. *Les contraintes commerciales et financières.*

Les exportations chinoises ne pourront augmenter qu'à un rythme moyen, car la pression de la demande intérieure sera importante. La vente à l'étranger de charbon et de pétrole risque notamment d'être limitée en raison des importants besoins dus à la modernisation du pays et à cause des graves insuffisances des équipements de transport.

Afin de réduire son déficit commercial, la Chine essaie de multiplier les accords de troc ou de compensation en imposant à ses partenaires occidentaux le paiement à 100 % en nature des ensembles industriels que ceux-ci lui vendent. Le remboursement peut s'effectuer, soit en produit de l'usine, soit en tout autre marchandise. Ce procédé peut être dangereux pour nos industries ; cela revient, en effet, à vendre trois fois un équipement : une première fois en signant le contrat ; une deuxième fois en accordant un crédit avantageux ; une troisième fois en rachetant sa production. D'autre part, si la fourniture d'ensembles industriels peut permettre à court terme de résorber notre chômage, à moyen ou long terme, nos économies risquent d'être plus gravement touchées par la production chinoise qu'elles ne le sont par les exportations de Corée, de Singapour ou de Taïwan.

(1) En 1978, les exportations totales de la France ont été de 357 milliards de francs.

Quelle que soit la capacité exportatrice future de la Chine, ce pays devra, compte tenu de son programme d'importations, accepter de connaître un fort accroissement de son endettement extérieur. La dette envers l'Occident passerait de 1 milliard de dollars (U.S.) en 1978 à 25 milliards en 1985.

Or, les dirigeants chinois se sont toujours montrés très réticents à l'égard des dettes extérieures à long terme. Les problèmes antérieurs avec l'U.R.S.S. ne sont pas étrangers à cette méfiance.

Afin de réaliser les « quatre modernisations », la Chine a cependant eu recours à des prêts à moyen et long termes. Des réactions politiques, qui ne sont sans doute pas étrangères à l'annulation d'un certain nombre de grands contrats, se sont produites face à cette nouvelle pratique si contraire aux anciens principes.

Ayant actuellement peu de produits à exporter et ne voulant pas accroître trop rapidement sa dette extérieure, la Chine doit donc aussi veiller à limiter ses achats.

2. *Les perspectives pour la France.*

Nous devons avoir conscience que le marché chinois est susceptible de constituer un débouché important pour la France, en dépit d'une dégradation relative de nos échanges depuis plusieurs années. Nos industriels ont été les premiers à conclure des contrats avec la Chine. En 1976, nous étions le quatrième fournisseur de la Chine ; en 1978, nous n'étions plus qu'au huitième rang.

Plusieurs raisons expliquent ce phénomène. Le « réajustement » du programme de développement a entraîné le « retard » d'importantes commandes qui devaient être passées à notre pays. Malgré cela, M. Yu Qiuli, vice-premier ministre, nous a affirmé que nos échanges devaient progresser dans les années à venir. Il nous a rappelé que l'ancienne directive lancée par Zhou Enlai, « à prix égal et à qualité égale, priorité à la France », est toujours appliquée. Cette formule est essentiellement une déclaration de bonnes intentions. Elle s'applique d'ailleurs également à toute l'Europe, puisque les officiels Chinois ont déclaré que, « dans le cadre de la concurrence internationale, à égalité de prix et de qualité, la préférence sera accordée aux produits européens » (1). Il semble que la Chine souhaite avoir trois grands fournisseurs d'importance égale : le Japon, les Etats-Unis d'Amérique et la Communauté européenne. La place de la France risque donc dans ce partage d'être relativement modeste.

Les Chinois cherchent légitimement à profiter de la très vive concurrence que se livrent leurs divers fournisseurs potentiels. Or,

(1) Rapport et informations de la Commission européenne n° 41, 1977.

nos interlocuteurs nous ont fait part à plusieurs reprises de leur étonnement quant à certains comportements de nos exportateurs. Les prix français sont souvent peu compétitifs et la marge prise en prévision de la hausse des prix est la plupart du temps supérieure à celle des autres fournisseurs.

Les entreprises françaises ont aussi parfois du mal à fournir des équipements complexes et très vastes. Le retard dans les délais de livraison de contrats précédemment signés a aussi un peu terni l'image de marque de nos industriels.

Il faut ajouter que seules de très grandes entreprises peuvent mener des négociations, car celles-ci sont souvent fort longues et donc très coûteuses. La France est donc handicapée car elle ne possède pas, au même degré que le Japon ou la R.F.A., de très grandes sociétés commerciales aptes à négocier de vastes marchés. Les services commerciaux de l'Ambassade de France peuvent cependant aider les entreprises dans leurs négociations.



La Chine a décidé d'accroître ses importations afin de se moderniser. Ne voulant pas, pour des raisons politiques, s'endetter trop lourdement et ne pouvant pas augmenter très rapidement ses exportations, elle a décidé de réduire le programme initial d'achats. Des formules nouvelles de coopération ont été proposées : la compensation, les sociétés mixtes. Leur succès dépendra des premières expériences réalisées et de la confiance des étrangers dans la stabilité politique du pays.

Si la France veut retrouver la place qu'elle avait précédemment comme fournisseur de la Chine le seul moyen est de coopérer selon ses nouvelles méthodes. Le risque politique et économique est certainement important. Mais, dans le commerce, le succès est souvent dû à un pari réussi.

CONCLUSION GÉNÉRALE

La lecture de ce rapport d'information peut donner à certains l'impression d'un manque d'optimisme quelque peu excessif. En effet, notre analyse de la situation actuelle de la Chine a mis en valeur les importants handicaps de ce pays : la pression démographique réduit tous les progrès réalisés ; la faible accumulation dégagée par l'agriculture rend très difficiles les nombreux investissements nécessaires ; beaucoup d'infrastructures doivent être soit créées, soit modernisées ; les équipements industriels sont trop peu nombreux et souvent vétustes ; la volonté de ne tolérer qu'un endettement extérieur limité réduit les possibilités d'importer la technologie moderne, indispensable cependant.

Les membres de notre délégation sont parfaitement conscients que leurs jugements doivent être appréciés en tenant compte du fait qu'il est extrêmement difficile d'avoir, en un peu plus de deux semaines, une vue exhaustive et totalement exacte d'un pays aussi immense que divers, aux structures si différentes du nôtre. En outre, le temps particulièrement bref dont les membres ont disposé pour rédiger ce rapport n'a pas facilité l'approfondissement de leur analyse ; cela a également empêché les confrontations de leurs points de vue avec ceux des sinologues après le retour de la mission.

Néanmoins, notre rapport est fondé non seulement sur ce que nous avons pu constater par nous-mêmes, mais aussi sur les nombreuses déclarations, empreintes de modestie et de franchise, des responsables chinois que nous avons pu rencontrer.

Il faut cependant ne pas oublier les importantes réalisations déjà accomplies. Jusqu'au début du siècle, la Chine vivait repliée sur son système féodal qui bloquait toute possibilité de développement économique, sans parler des préjudices résultant de l'exploitation coloniale. Par la suite, les guerres civiles et étrangères, l'occupation d'une partie importante du pays, le blocus auquel s'est trouvé confronté le nouveau régime et les soubresauts de la politique intérieure ont considérablement retardé la modernisation de la Chine. Malgré ces obstacles, on peut constater qu'aujourd'hui tous les Chinois ont un niveau de vie certes faible, mais qui leur permet de vivre dans des conditions acceptables.

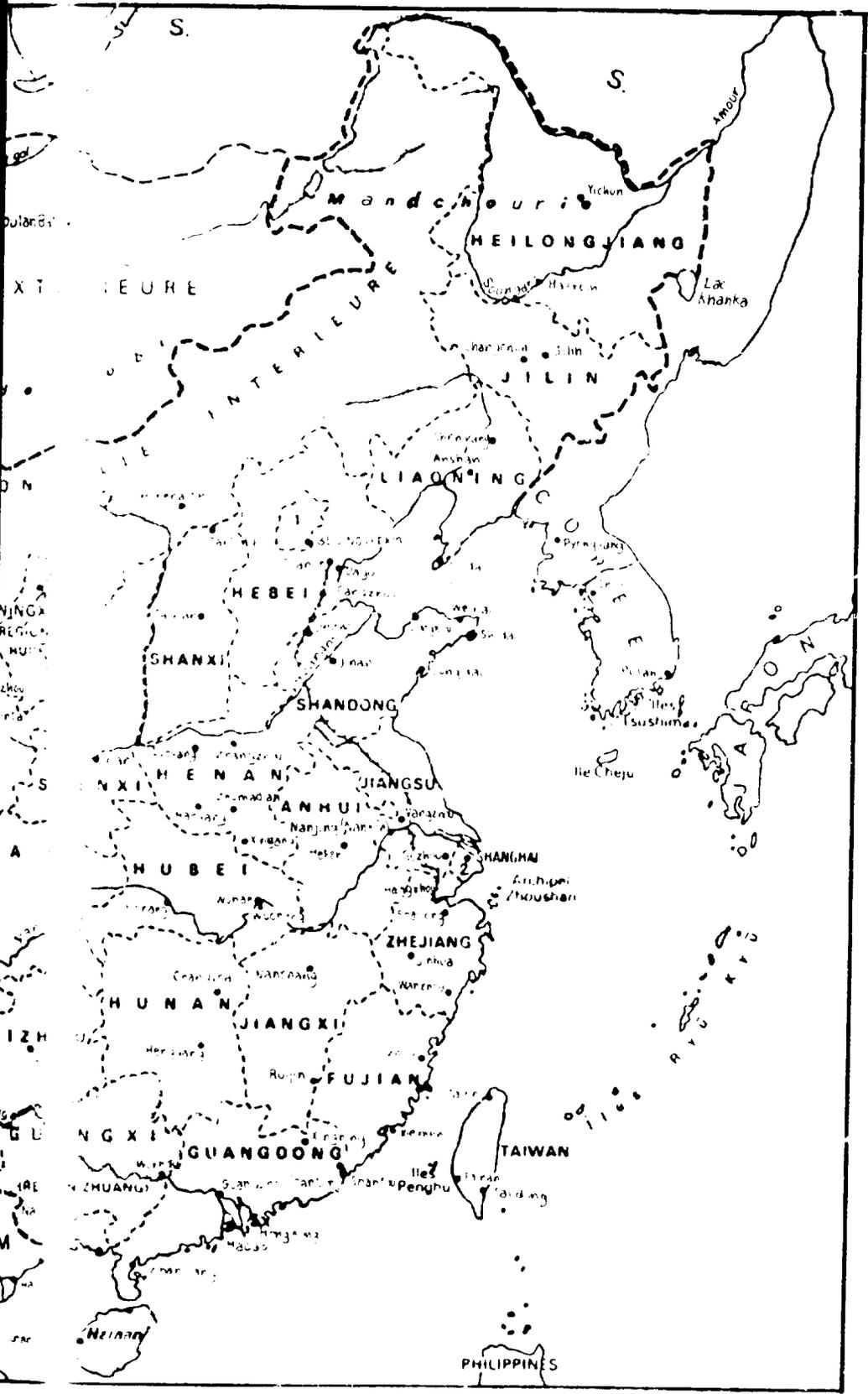
En quelques années, la Chine a donc fait de remarquables progrès. Mais elle se trouve aujourd'hui devant une nouvelle phase de développement, au cours de laquelle la progression est nécessairement plus lente et beaucoup plus difficile. L'Europe a mis près d'un

siècle et demi pour achever sa révolution industrielle. La Chine vient seulement de commencer cette transformation fondamentale, qui ne peut pas s'accomplir aussi rapidement que les dirigeants et le peuple chinois le souhaitent légitimement, mais peut-être avec un volontarisme excessif. En effet, il est probable que, si la croissance dans les années à venir restera importante, elle n'atteindra pas les objectifs extrêmement ambitieux que s'est fixés la Chine.

L'énergie, la ténacité et le courage de ce peuple innombrable sont des éléments déterminants pour la réussite future du pays. Les nouvelles orientations de la politique économique devraient permettre, après tant de variations, de trouver la meilleure voie vers un développement rapide et fructueux, à la mesure des immenses besoins de la Chine.

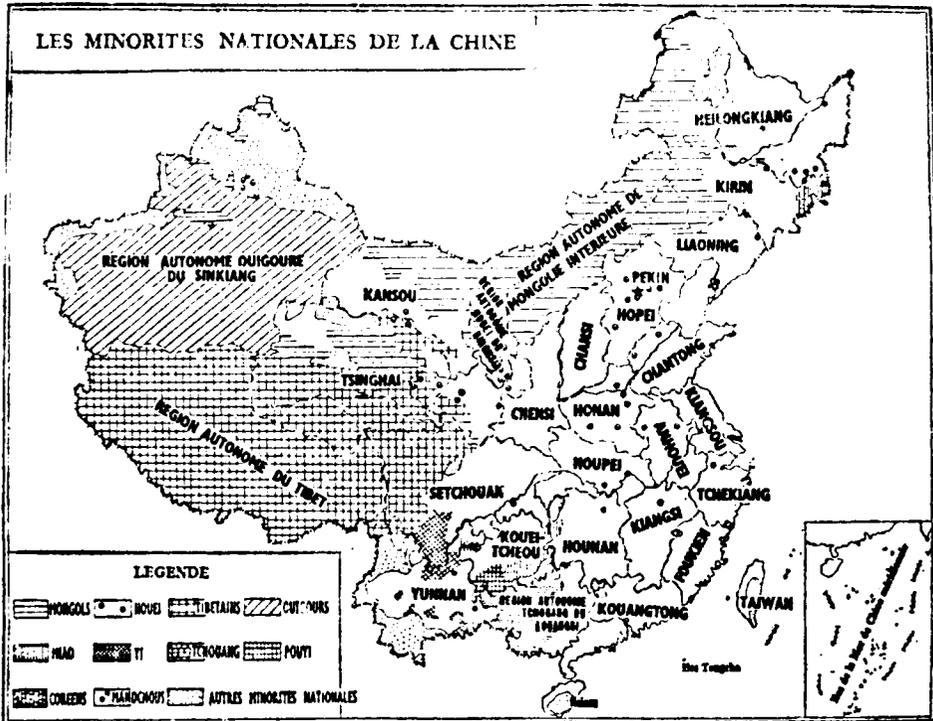
Un peuple au passé aussi ancien que prestigieux que le peuple chinois, avec toutes ses ressources humaines et intellectuelles, ne peut pas ne pas réussir, mais il lui faudra sans doute beaucoup de temps et d'énergie. La France peut et doit s'efforcer de contribuer au maximum à cet essor, car elle seuserit entièrement à la déclaration du premier ministre, M. Hua Guofeng : « Nous estimons que la coopération et les échanges économiques, techniques, scientifiques et culturels, sur la base de l'égalité et des échanges réciproques, vont dans le sens du renforcement des liens d'amitié entre les pays et de la sauvegarde de la paix mondiale. »

DE CHINE



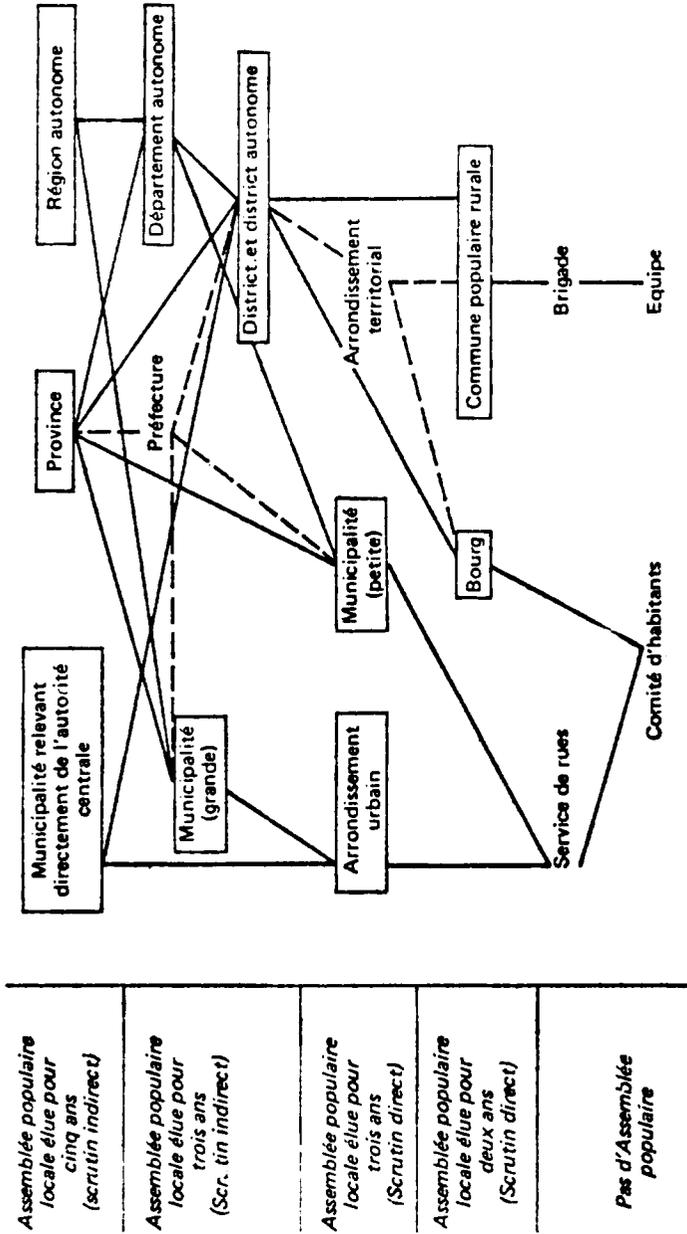
ANNEXES

ANNEXE II



ANNEXE III

Schéma de la division administrative territoriale en 1978



Source : Le Documentation Française.

ANNEXE V

PORTRAITS TIRÉS DE LA VIE PUBLIQUE

LES GIROUETTES

TAO Hsin — « "Feng-p'ai" jen-wu lien-p'u ch'u-lsi » [Premier démaquillage de la « clique des girouettes »]. *Jen-min jih-pao*, Pékin, 6 janvier 1978 (extraits). — Traduit du chinois par La Documentation Française.

Les principales caractéristiques des « girouettes » sont les suivantes : agiter leur gouvernail au gré du vent et spéculer sur l'avenir. En temps ordinaire, elles montrent un visage impartial, elles ont un air de droiture ; dès que le typhon souffle, dès que le révisionnisme sevit et que la lutte sur la ligne politique s'aiguise, alors elles enlèvent leur masque, et collaborent avec le tigre. Du point de vue politique, ces individus ne valent rien, car même s'ils ne tombent pas forcément tous dans un système de clique, leur idéologie s'oppose au marxisme-léninisme : même si cette catégorie est peu nombreuse, ses effets sont très pernicieux. (...)

En bref, ces girouettes se présentent sous l'apparence suivante :

Premièrement, semblables aux herbes qui poussent en haut des murs, elles se courbent selon le vent, aussi changeantes que les nuages et la pluie, le matin favorable au pays de Ch'in, le soir, au pays de Ch'u. Elles ne considèrent pas les choses selon qu'elles correspondent ou non au marxisme-léninisme, à la ligne révolutionnaire du président Mao, mais regardent seulement l'orientation du vent, d'où il vient, s'il a le pouvoir ; semblables à un capitaliste, elles fixent leur regard sur les fluctuations du vent, et elles se moquent de savoir si c'est un bon ou un mauvais vent. Elles ont ajouté un stratagème de plus aux « trente-six stratagèmes » : diriger le navire dans le sens du vent. L'image qu'offrent ces girouettes humaines est la suivante : un cou en roulement à bille, des reins à ressort, une girouette plantée sur la tête ; le cou en roulement à bille, c'est pour pouvoir tourner à gauche et à droite ; les reins à ressort, c'est indispensable pour faire des courbettes ; la girouette sur la tête, c'est pour tester le « climat politique ». Quand le vent souffle sur les herbes plantées en haut du mur, en venant de gauche et de droite, si le côté vers lequel elles sont tournées ne leur plait pas, elles n'ont qu'à attendre d'être poussées de l'autre côté.

Deuxièmement, se tourner facilement, changer facilement de ton, changer de visage sans aucun scrupule : ces gens sont plus doués que des magiciens ; selon le « climat politique », ils changent le plus naturellement de couleur : brun, orange, jaune, bleu, vert, violet, beau, mauvais, pluie, neige, vent, tonnerre, orage. Il n'y a pas si longtemps, ils professaient dans son dos des opinions peu favorables à la « bande des Quatre », découvrant tout d'un coup que ses grandes actions n'étaient pas bonnes ; quand ils crurent que la « bande des Quatre » tenait le pouvoir, ils prirent un virage à 180 degrés : avec ardeur, ils surveillèrent les fausses rumeurs, ils les pourchassèrent dans les coulisses ; avec rage, ils poursuivirent « la clique qui suit la voie du capitalisme », traitant « sa famille et ses amis » avec la plus grande cruauté. Leur veste a une poche de « gauche », et une poche de droite, où sont répartis, de façon égale, deux sortes de matériaux : selon le sens du vent, ils y pêchent ce qu'ils veulent ; ils se munissent de deux pinceaux : un pinceau pour chanter les louanges des « pointes » et des « piques » lancées par les « militants qui vont à contre-courant » ; sous ce pinceau naissent des fleurs ; un pinceau pour confesser comment ils ont été « trompés et escroqués », et se faire pardonner au bénéfice de leur ignorance. Les anciens décrivaient la malaria en ces termes : tantôt on

a froid comme si on dormait sur de la glace, tantôt on a chaud comme si on était assis dans une étuve. C'est une admirable description des accès de « gauche » et de droite, de chaleur et de froideur des individus du type girouette.

Troisièmement, faire des courbettes, rechercher la protection des autres, ne pas se priver de dénoncer leurs amis. Quand les girouettes font volte-face, elles sont, dirait-on, obligées de faire un certain nombre de choses. D'abord « remercier des bienfaits » : on « remercie les supérieurs de leur sollicitude », on éprouve « un bonheur suprême », un « encouragement extrême », on témoigne loyauté et reconnaissance, on expose tous ses défauts. Ensuite, « faire des sommations » : afin de se protéger soi-même, on veut encore pousser les autres à l'eau, tel est « le cours général des événements » — auquel on ne peut s'opposer, « il faut m'écouter », « il faut reconnaître les circonstances actuelles », etc., ce sont vraiment des primaces de courtiers de la politique. Enfin, ils « attaquent de la pointe de leur épée ». Le secret des girouettes tient dans ces trois points : « Se souvenir avec ardeur, suivre de très près, dénoncer avec cruauté ». A tout moment, elles notent les faits et gestes des dirigeants il suffit que quelqu'un semble avoir trouvé un bon filon pour que, de toutes leurs forces, elles s'efforcent d'imiter son exemple ; dès qu'il devient dangereux de se mettre en vedette, afin d'échapper à la guigne, à nouveau elles s'empressent de retourner leur veste, de « tout dénoncer » ; elles font fi de leur conscience, en présentant comme erroné ce qui est juste, en déformant les faits avec des citations tronquées, en inventant des histoires de toutes pièces ; elles ne se privent pas de porter de fausses accusations contre des camarades.

YUAN Shu-chüan. — « Ch'ih "feng-p'ai" li-lun-chia » [Contre les « girouettes » théoriciennes]. *Jen-min jih-pao*, Pékin, 31 janvier 1978 (extraits). — Traduit du chinois par La Documentation Française.

Parmi les individus de la catégorie des « girouettes », certains méritent une mention particulière : ce sont les « girouettes » qui luttent sur le front de la théorie. (...)

Les « girouettes » qui font de la théorie ont les poches pleines de citations adaptées à toutes les circonstances. Si aujourd'hui, il faut parler dans tel sens, elles sortent de leur poche la citation adéquate ; si demain il faut parler dans un sens différent, elles sortiront celle autre citation. Elles utilisent ces citations uniquement pour argumenter selon les impératifs du « vent » ; c'est ainsi qu'elles disent juste les mots qu'il faut, elles ne se privent pas de tronquer les textes et discours des auteurs classiques, de ne citer que des passages isolés, sans tenir compte du contexte, allant même jusqu'à les dénaturer, et à les forger de toutes pièces. Ce dont elles ont tout particulièrement peur, c'est d'expliquer systématiquement le marxisme-léninisme, la pensée de Mao Tse-tung ; car, dans ce cas-là, elles sont prises au piège.

LES ANGUILES

CHIN Ko. — « Kei "liu" p'ai jen-wu hua ke hsiang » [Portrait de la clique des « anguilles »]. *Jen-min jih-pao*, Pékin, 10 janvier 1978 (extraits). Traduit du chinois par La Documentation Française.

Il y a une « clique d'anguilles », qui sont des individus que l'on voit fréquemment dans la lutte entre les deux lignes. En fait, en suivant Lin Piao et la « bande des Quatre », ils ont commis un grand nombre de méfaits, qu'ils ont déguisés en nobles actions : premièrement, ils ne font pas d'autocritique, deuxièmement, ils ne se corrigent pas, mais ils se sont graissés les pieds pour mieux se faufiler. Il faut faire le portrait de ce type d'individus, pour leur donner l'occasion de se regarder dans un miroir.

La clique des « anguilles », en apparence se « faufile », mais en réalité « s'oppose ». Si elle se faufile, c'est parce qu'elle n'est pas convaincue, mais elle n'ose pas non plus s'opposer ouvertement, elle est même pleine d'illusions, et attend la restauration de l'ancien régime. Sur le plan sentimental, elle reste attachée à cette idée ; à vrai dire, elle ne peut se décider à rompre, et comme on dit, « tant qu'on n'a pas tranché les liens, la raison reste troublée », « on a un arrière-goût dans le cœur ». Par conséquent, animée de sentiments contradictoires, elle cherche par tous les moyens, en utilisant cette technique de « l'anguille », à s'opposer à l'organisation du parti et aux masses.

Quelles méthodes emploient ces gens pour se « faufiler » ?

1. Ils font semblant de garder leur sang froid, ils appliquent sur leur visage un masque d'or. Non seulement ils se déguisent, comme si de rien n'était, mais ils vont jusqu'à se faire passer pour les plus révolutionnaires, pour ceux qui haïssent le plus la « bande des Quatre », qui sont le plus profondément impliqués dans la lutte. Quant aux erreurs commises, elles ne les concernent pas, ils sont blancs comme neige, ils n'ont fait que des choses justes. Sans aucune retenue, ils font leur propre éloge depuis longtemps ils avaient tout remarqué, ils s'y étaient opposés, etc.

2. Ils font semblant d'être accusés à tort, ils ont un visage qui fait pitié. Les ans avantageux qu'ils affichaient du temps où ils copiaient la « bande des Quatre », ils les ont mis au placard, ils ont changé de visage. Regardez comme j'étais exclu par la « bande des Quatre », comme j'étais attaqué par elle. Comment serait-ce possible que j'aie suivi leur ligne erronée ?

3. Ils ne font que secouer la tête en signe de dénégation ; ils ne desserrent pas les dents : pour un empire ils ne reconnaîtraient pas leurs fautes. Si une seule personne témoigne, ils répondent catégoriquement : « Je n'ai pas dit cela » ; ils affrontent tout. Si deux personnes témoignent, ils répètent avec obstination « qu'ils ne se souviennent pas ». Si c'est écrit noir sur blanc, ils jouent la surprise : « C'est moi qui ai écrit cela ? » En un mot, si on donne une version des faits, ils ont « leurs souvenirs ».

4. Les grandes choses deviennent petites, les petits faits disparaissent : leurs jeux de scène tiennent en un mot, « transformer ». Ils usent de paradoxe et nient tout, ils se retirent sur des positions stratégiques, ils transforment l'arrière-plan des affaires, leur nature, leurs motifs, on peut même dire qu'ils transforment leur pourriture en un mythe. Ils effacent leurs erreurs, ils foulent tous les principes. Quand vraiment ils ne peuvent pas s'en sortir, ils font allusion aux problèmes, en avouant « ne pas avoir dévoilé des faits, ne pas avoir su tenir tête ». Ils se collent de petites étiquettes et avouent de petits défauts.

5. Ils repoussent les attaques des huit côtés, selon les règles de la boxe chinoise. Certaines affaires étaient « pour les esprits supérieurs. Je m'en suis à peine occupé » ; certaines affaires « ont été accomplies par des subalternes, je ne suis qu'un bureaucrate » ; certaines affaires « sont du ressort d'autres personnes ; du fait de la division du travail, je n'en ai pas été informé ».

S'ils ne peuvent vraiment pas repousser les accusations, c'est toujours que « chacun a sa part dans les erreurs, tout le monde est pareil : est-ce que moi, j'ai fait quelque chose de particulier ? »

6. Ils accablent les autres et s'en font un « coussin ». Pour se protéger eux-mêmes, ils ont l'habitude de rejeter la responsabilité sur les autres, allant même jusqu'à ne pas se priver de les charger de fausses accusations, à rendre les autres responsables des méfaits commis par eux-mêmes, à tendre des pièges aux camarades révolutionnaires, avec le plus grand cynisme.

Il n'est pas si simple de savoir se faufiler, les gens qui ont quelque peu l'esprit de parti prolétarien ne sont pas capables de le faire. En fait, il y a des indices que, par tous les moyens, ils s'efforcent de cacher. En vous regardant droit dans les yeux, ils disent des mensonges, sans rougir, et sans un battement de cœur. Ils nient n'importe quel fait objectif, n'importe quelle pièce à conviction avec une fermeté qui vous désarme. Ils croient à l'idéalisme subjectiviste et appliquent la politique de l'autruche, qui consiste à s'enfoncer la tête dans le sable pour que ce qui se passe dans le monde n'existe plus. Il leur semble possible de ne plus se soucier du moindre principe, de la moindre conduite vertueuse, ils se prennent pour les rois du patinage, avec quel enthousiasme ils se « faufilent » ! Vous les accusez d'avoir vendu leur âme de révolutionnaire, ils vous considèrent comme une courge. (...)

En se faufilant, ont-ils pour seul but de dissimuler leurs erreurs ? Peut-être est-ce le cas pour certains. Mais la majorité des « anguilles » se faufilent pour pouvoir revenir, elles mettent les torts sur les autres pour se gagner des mérites. En ce qui concerne les erreurs commises, elles les nient toutes ; elles ne s'intéressent qu'à ce qui touche à leur renommée et à leur profit.

Dans l'action, elles s'enfouissent : une fois le mouvement terminé, elles reviennent pour vanter leur attitude correcte, tendre la main pour obtenir un poste, exercer le pouvoir. Ces dernières années, avec Lin Piao et la « bande des Quatre » au pouvoir, non seulement elles ne sont pas tombées, mais encore elles ont rapidement gravi des échelons! (..)

LES FAUTEURS DE SÉISMES

SHANG Kung — « Feng ch'üan "chen-p'ai" jen-wu kai e tsung shan » [Exhortation à la « clique des séismes » pour qu'elle s'amende] *Jen-min Jih pao*, Pékin, 15 janvier 1978 (extraits) Traduit du chinois par La Documentation Française.

Au cours de ces dernières années, soit à l'instigation et sous la direction de la « bande des Quatre », soit en conséquence de sa ligne contre-révolutionnaire et révisionniste d'extrême-droite, les « séismes politiques » se sont succédé sans interruption sous nos pieds : (...) non seulement ils secouaient avec rage les organisations du parti de chaque localité, mais encore ils avaient choisi le Comité central comme « épïcentre », poursuivant ainsi un but de destruction totale. Ils semaient le désordre au Nord, au Sud, à l'Est, à l'Ouest, au centre, au parti, au gouvernement, dans l'armée, dans le peuple, dans les écoles, et cela, tous les jours, sans arrêt. Si profonds étaient les préjugés causés, si importants les dégâts, qu'ils ne le cédaient en rien à ceux provoqués par les tremblements de terre naturels. (..)

Le présent article analyse principalement les membres ordinaires de la « clique des séismes » qui prirent part aux activités « sismiques », soit qu'ils aient été incités et corrompus par la « bande des Quatre », soit qu'ils aient été poussés par des aspirations méprisables. Ils ne sont évidemment pas aussi violents aussi agités que les suppôts de la « bande des Quatre », et pour la majorité leur cas relève des contradictions au sein du peuple. Mais leur force, leur méchanceté et la menace qu'ils constituent font qu'on ne peut pas les considérer avec indifférence.

La tactique contre-révolutionnaire de la « bande des Quatre » consiste à « profiter du chaos pour s'emparer du pouvoir ». L'objectif honteux des « tremblements de terre » fomentés par la « clique des séismes » est aussi en fin de compte « le pouvoir ! le pouvoir ! le pouvoir ! » Tant que le pouvoir leur échappe, ils font trembler le sol encore et toujours, pour faire tomber les autres de l'estrade et y monter, bien décidés à ne pas céder avant d'avoir réussi. Aveuglés par l'ambition, ils croyaient que la « bande des Quatre » revêtirait sûrement la robe impériale et qu'eux-mêmes pourraient ainsi pêcher quelque haut rang mandarin. Et, du coup, ils ont commencé à radoter : « Se révolter sans s'emparer du pouvoir équivaut à se révolter en vain ». « S'en parer du pouvoir, pour s'asseoir dessus : il ne faut pas se gêner ».

Il y a aussi ceux qui goûtent déjà aux avantages tirés des « tremblements de terre » ; ils ont revêtu la coiffure du mandarin, tout en se plaignant qu'elle soit trop petite : pour peu que le climat soit propice un matin, la « névrose du mandarin des séismes » fait aussitôt une reclute.

Les individus de la « clique des séismes » qui provoquent des « tremblements de terre » sous nos pieds ont les caractéristiques suivantes :

1. Ils renversent tout « en braquant le fer de lance vers le sommet ». Il suffit qu'une organisation du parti, ou un organe dirigeant quel qu'il fût, montrât un désaccord avec la « bande des Quatre » pour qu'ils s'en prissent à lui : « Il a commis des erreurs de ligne, c'est un tenant de la réaction » ; il faut « abattre les comités du parti pour faire la révolution », et même « tout faire voler en éclats ». Parmi les cadres dirigeants, à tous les niveaux du parti, du gouvernement et de l'armée, ceux qui ne suivaient pas la « bande des Quatre » étaient tous sans exception accusés « de suivre la voie capitaliste », d'être « la bande rentrée de la campagne » (1), « la bourgeoisie dans l'armée » les « tenants

(1) C'est-à-dire des cadres déjà condamnés sévèrement comme révisionnistes en 1966, envoyés alors à la campagne pour se réformer, rentrés depuis 1972 et soupçonnés de chercher une revanche (Note de La Documentation Française).

de la ligne noire » ; il fallait absolument « s'en emparer l'un après l'autre ». Ces gens, de toutes leurs forces, battaient la grosse caisse : « Braquer notre fer de lance vers le sommet, telle est l'orientation principale ». Ceux qui veulent adhérer fermement à la ligne révolutionnaire du Président Mao doivent obligatoirement abattre les autres. Si on ne le fait pas, comment atteindre le sommet !

2. Ils prennent le désordre comme axe ; ils « ont raison de se révolter ». Sur chaque point de lutte, dans chaque secteur, les individus de la « clique des séismes », ces barbares qui créent des désordres, ces malandrins allant par monts et par vaux, faisaient preuve de vertu en détruisant tout. Ce sont des ignares, des oisifs, qui ne font rien de bien de toute la journée et cherchent la petite bête chez les autres. Si on va travailler, ils vocifèrent contre les bureaux ; si on fait une réunion, ils mettent tout à feu et à sang. Ils sont allés jusqu'à faire du vacarme au pied du lit d'hôpital de camarades dirigeants gravement malades. Voici quelle était la philosophie de ces sales types : « Il vaut mieux travailler peu que travailler beaucoup, il vaut mieux ne rien faire que travailler un peu, il vaut mieux faire du vacarme que ne pas travailler, en faisant du vacarme on obtient des promotions. »

3. Ils cherchent à former des clans, dont la principale occupation est de comploter. Grâce aux soins de la « bande des Quatre » et de ses séides, ils se sont constitués en diverses factions, formant un « deuxième comité du parti », un « bataillon souterrain » qui, à tout moment, était prêt à s'emparer du pouvoir par la force, et à s'y installer. Ces gens font des complots du fond des chambres secrètes, ils entretiennent des liaisons, ils envoient des espions, ils rassemblent des dossiers compromettants, établissent illégalement des archives. Selon leur fantaisie, ils confondent le blanc et le noir, interprètent les textes à partir de citations truquées ; ils forgent des accusations ; au mépris de toute conscience, ils rédigent des petits rapports à l'intention de la « bande des Quatre » ; ils colportent des ragots où sont impliqués des dirigeants et des camarades. Ils cherchent par tous les moyens à faire tomber les autres afin de s'élever jusqu'au sommet. Pour augmenter au maximum les profits de leur clique, ils ne craignent ni les coupures, ni les blessures ; pour s'emparer du pouvoir, « ils sacrifient même leur vie ».

4. « Moi seul, je suis de gauche », disent-ils en agitant un grand drapeau, en guise de peau de tigre. Ils s'efforcent de brandir des étendards de « rebelles retentissants », « représentants de la voie juste » pour se faire passer pour les « guerriers à peau de tigre » d'aujourd'hui. Si quelque chose ne tourne pas tout à fait à « gauche », alors ils « font face » dans toutes les directions, ils se dressent sur leurs ergots ; ils se mettent à chanter : « Plus, plus, plus de révolution. » Mais le comique, c'est que cette musique fanfaronne, cette mélodie, ne contient que des notes de fausse gauche, en réalité de droite. Si tu ne les écoutes pas, c'est « tuer Shao Cheng-mao » (2), on te coiffe alors du grand bonnet portant « veut le renversement des verdicts et la restauration », « nie la Révolution culturelle ». Quand on rencontre ces messieurs de « gauche », on en a la chair de poule.

LES COUVREURS DE MARMITES

HSIEH Tien-pin. — « Lüeh-lun "wu-p'ai" » [Essai sur la « clique des couvreurs de marmites »]. *Jen-min jih-pao*, Pékin, 22 février 1978 (extraits). — Traduit du chinois par La Documentation Française.

(...) La clique des « couvreurs de marmites » nuit profondément à la révolution ; il faut absolument « lever le couvercle » pour les faire apparaître au grand jour. Cette clique présente diverses particularités et utilise toutes sortes de procédés. Nous choisirons les plus importantes pour les dévoiler au public et en faire une critique sommaire.

« Inutile de chercher là, il n'y a pas de trésor » ; si quelqu'un veut les frapper, ils font remarquer leur obésité ; face aux révélations des masses, ils deviennent muets, en restant sur leur position : « Il n'y a pas de couvercle à soulever », cela est leur premier procédé. Au moment où la « bande des Quatre » était toute-puissante, cette clique la suivait ; de toute évidence, elle s'était rendue responsable d'un certain nombre de mauvaises actions. Dès que la critique contre la « bande des Quatre » a commencé, ces gens

(2) C'est-à-dire être aussi réactionnaire que Confucius, dont une tradition rapporte qu'il aurait tué Shao Cheng-mao (Note de La Documentation Française).

ont aussitôt apposé les « scellés » sur le « couvercle ». Quand les masses leur demandent des comptes, ils minimisent les faits importants, les petits faits ne sont plus rien, disant que « celui-ci s'explique par les nécessités du travail », « celui-là est un phénomène normal ». Ou sinon, c'est qu'« il arrive à tout le monde de commettre des erreurs et de dire des mensonges ». Ainsi, toutes leurs démarches étranges sont cataloguées comme « normales » ; il n'est pas nécessaire de les dénoncer, il n'est pas nécessaire de les prendre en compte. « Si la « bande des Quatre » les avait très légèrement critiqués, cette paille de riz devient subitement lourde comme une presse à papier d'une tonne qui pèse de tout son poids sur le « couvercle ».

« La "bande des Quatre" nous en voulait depuis longtemps », « nous avons fait le contraire de ce que voulait la "bande des Quatre" », etc. En fait, la « bande des Quatre », en les condamnant, ne s'est pas comportée autrement qu'un patron pendant ses esclaves.

Ils ont encore dans les oreilles les mots prononcés alors au début de leur accusation : « L'esclave mérite dix mille fois la mort », et aujourd'hui ils les considèrent comme le symbole de « l'histoire d'une lutte glorieuse ». Cette attitude donne vraiment envie de vomir. Ils croyaient pouvoir boucher les oreilles des gens, leur fermer les yeux, ils croyaient pouvoir tout cacher, mais c'est illusion de leur part.

Tirer parti des lacunes, chercher noise aux autres, agiter le drapeau comme s'il s'agissait de la peau d'un tigre, s'en draper pour faire peur aux autres, tel est leur deuxième procédé. Ce type d'individus, habitués à jongler avec tout, se servent du drapeau rouge comme d'un jouet. Une fois qu'ils se sont emparés du drapeau rouge, ils tirent parti de toutes les lacunes des autres, ils recherchent les erreurs des autres, disent qu'ils « ne sont pas révolutionnaires », qu'ils sont « contre-révolutionnaires », afin de montrer qu'eux seuls sont « totalement révolutionnaires ». Quand c'était Lin Piao qui lançait les mots d'ordre, ils l'ont suivi ; quand la « bande des Quatre » a brandi la hachette pour lacérer le drapeau rouge, ils l'ont également soutenue. Alors que le Comité central du P.C.C., le Président Hua à sa tête, réprimait les troubles pour rétablir l'ordre, opérait une rectification et une purification profondes, brandissait très haut le drapeau rouge de la pensée de Mao Tse-tung, ils se sont contentés de faire du tapage, sans agir, se vantant d'être parmi ceux qui brandissaient le plus haut le drapeau rouge, mais, quant à la « bande des Quatre », ils ne la dénonçaient pas, ils ne la critiquaient pas non plus. Le slogan selon lequel c'étaient eux qui le brandissaient le plus haut s'est révélé tout aussi faux. Grâce à ce miroir, la clique des « couvreurs de marmites » a révélé son vrai visage.

Etablir des règlements sévères et des principes rigoureux, enchaîner les masses pieds et poings liés, tel est le troisième procédé. Quand on veut enquêter à fond sur les personnes et les faits impliqués dans les complots ourdis par la « bande des Quatre », ils se mettent en campagne à proclamer : « Le domaine considéré est trop vaste. » Si on veut partir de fait, survenus dans sa propre unité pour dénoncer la ligne révisionniste contre-révolutionnaire de la « bande des Quatre », ils se mettent à nouveau à déclarer : « Il ne faut pas mélanger les personnes et les faits, cela fait tourner la lutte dans tous les sens. » En fait, à chaque fois, ils ont tort. Examiner un problème à fond, cela veut-il dire lancer une attaque ? Non. Quand on examine à fond un problème, c'est afin de le résoudre correctement, afin de considérer dans son ensemble le front de la lutte de classe, pour faire en sorte que ce petit groupe de gredins qui constitue la « bande des Quatre » soit abattu, que les gens qui ont commis des erreurs soient éduqués, qu'ils s'en libèrent, que les bons éléments rayonnent de joie et de fierté, que l'enthousiasme révolutionnaire des larges masses se mobilise pleinement. Partir des faits, est-ce « changer l'orientation de la lutte » ? Absolument pas. Laisser parler les masses et, par la méthode des analyses d'exemples, étudier concrètement les problèmes qui se posent avec le plus d'acuité à une unité de façon à distinguer ce qui est conforme ou non à la ligne, voilà une méthode efficace pour mener à fond la dénonciation de la « bande des Quatre », une méthode qui s'accorde parfaitement avec l'orientation de la lutte.

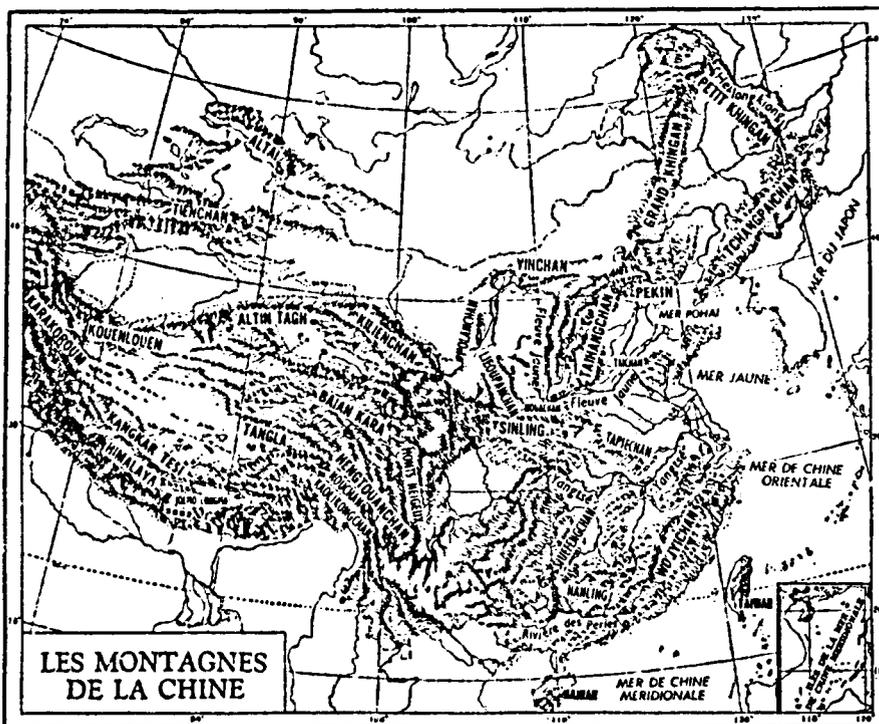
Si la « clique des couvreurs de marmites » a adopté tant de règlements et de principes, c'est tout simplement pour « mettre le couvercle ».

« De toute façon, il s'agit dans mon cas de contradictions au sein du peuple » : cela est leur quatrième procédé. C'est l'atout que les « couvreurs de marmites » gardent en main. Etant donné « que, de toutes façons, il ne s'agit que de contradictions au sein du peuple, on ne peut pas agir de cette manière avec moi » : par conséquent, ils s'obstinent à refuser les critiques et recommencent leurs erreurs. Au cours de la X^e lutte de ligne,

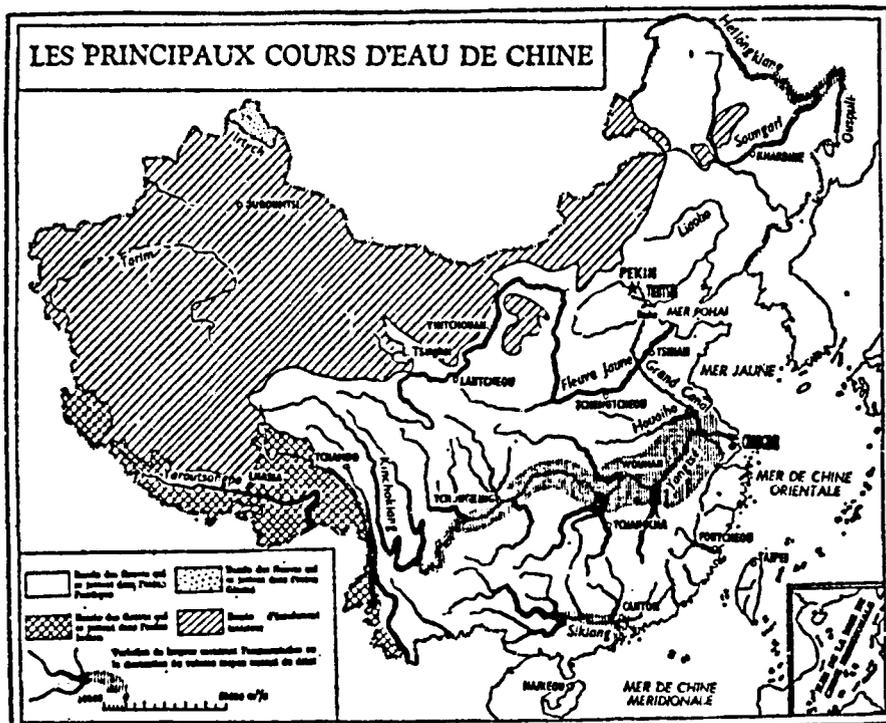
ils se sont embarqués sur le bateau de Lin Piao, puis ils ont déclaré « qu'il s'agissait là d'une contradiction au sein du peuple », et c'est passé. Pendant la XI^e lutte, ils se sont accrochés au char de la « bande des Quatre », et maintenant, à nouveau, ils disent que « c'était une contradiction au sein du peuple », en pensant que cela passera encore. Ils s'accrochent à cette notion de contradiction au sein du peuple comme à la corde d'une balançoire ; ils oscillent dans un sens, puis dans l'autre ; ils n'ont jamais fait une seule autocritique sérieuse. A force de se balancer ces individus sont parvenus à des confins dangereux. (...)

A première vue, la caractéristique des « couvreur de marmite » est de « mettre des couvercles », en réalité, c'est de « résister ». A la différence de la clique des « anguilles », les « couvreur de marmite » résistent en étouffant les choses. S'ils peuvent encore les étouffer, c'est qu'ils ont encore un certain pouvoir entre les mains ; ils ont encore « une bande » sous la main ; c'est le pouvoir qui leur permet d'opprimer les masses ; c'est la présence de la « bande » qui leur donne encore une certaine force. Ils ont transformé le pouvoir qu'ils tiennent entre les mains en un outil d'autodéfense, un outil de défense de leurs complices. L'objectif de cette politique d'obstruction est parfaitement clair : il s'agit de préserver leur puissance, d'attendre l'occasion ; au moindre souffle de vent, ils continueront volontiers à provoquer des « tremblements de terre ». Si des gens de cette sorte détiennent un pouvoir, comment les masses pourraient-elles maintenir leur confiance ? Comment pourraient-elles encore avoir le cœur en joie ? Comment l'esprit révolutionnaire pourrait-il être galvanisé ?

ANNEXE VI

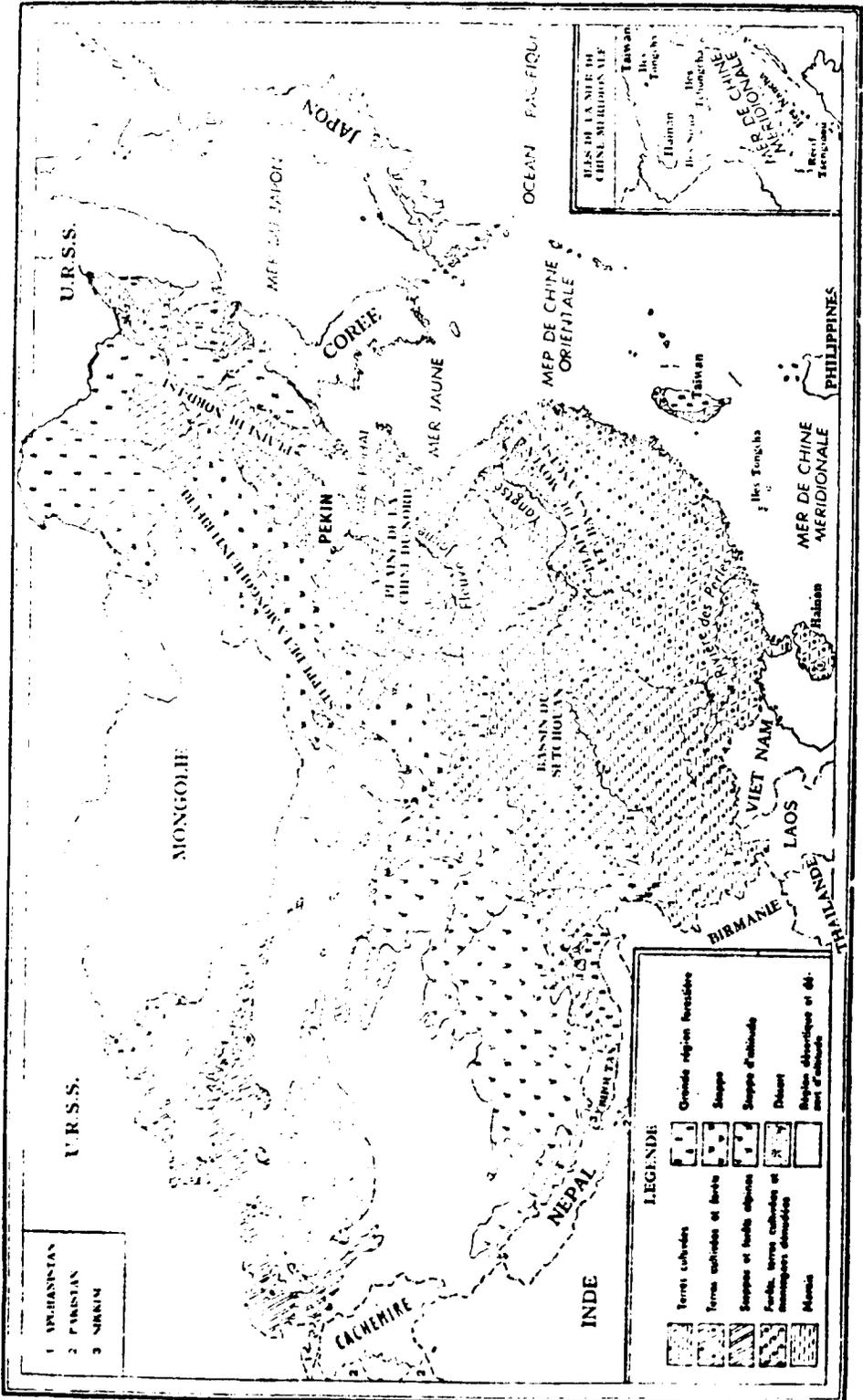


LES MONTAGNES DE LA CHINE



LES PRINCIPAUX COURS D'EAU DE CHINE

VEGETATION ET AGRICULTURE



ANNEXE IX

STRUCTURE ÉCONOMIQUE DES SIX GRANDES RÉGIONS

(En pourcentage)

	Huabei ou nord	Dongbei ou nord-est	Xibei ou nord-ouest	Huadong ou est	Zhongnan ou centre-sud	Xinan ou sud-ouest
Population	11	11	7	31	26	15
Superficie cultivée	15	16	10	23	20	12
Production alimentaire	10	10	7	30	29	16
Production industrielle	17	22	4	35	14	8
Fer et acier	18	28	3	25	16	8
Energie	30	32	4	15	13	5
Energie électrique	15	21	10	29	17	7

Huabei : municipalités de Pékin, Tianjin, province du Hebei, Shanxi, région autonome de Mongolie Intérieure.

Dongbei : provinces du Liaoning, Jilin, Heilongjiang

Xibei : provinces du Shenxi, Gansu, Qinghai, régions autonomes du Ningxia, Xinjiang.

Huadong : municipalité de Shanghai, provinces du Shandong, Jiangsu, Anhui, Zhejiang, Fujian, Jiangxi.

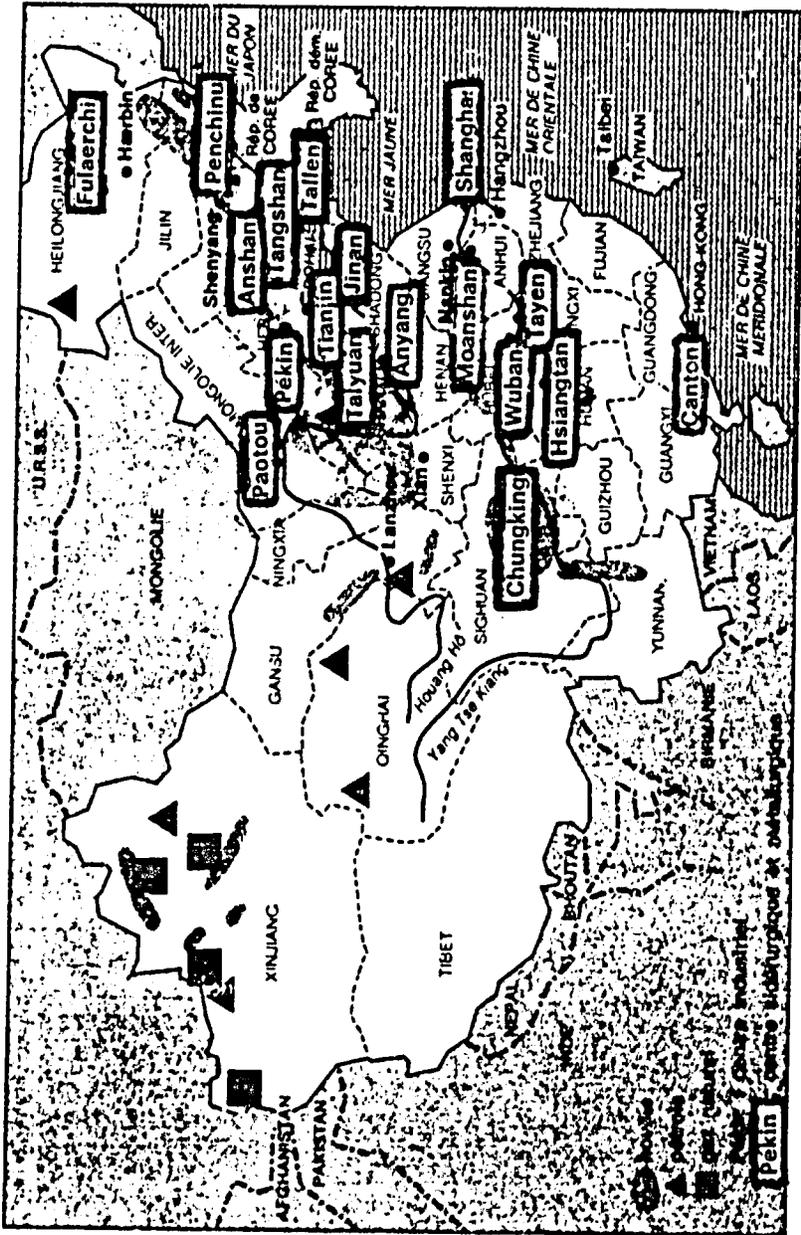
Zhongnan : provinces du Henan, Hubei, Hunan, Ville de Canton, région autonome du Guangxi.

Xinan : Sichuan, Guizhou, Yunnan, Tibet

(Source : Jetro China Newsletter, n° 17, avril 1978.)

ANNEXE X

LES GRANDS CENTRES INDUSTRIELS



ANNEXE XI

PRINCIPALES DONNÉES CHIFFRÉES CONCERNANT L'ÉCONOMIE CHINOISE EN 1978

Pour la première fois depuis des années, les autorités chinoises ont publié au mois de juin 1979 une série de statistiques concernant l'année 1978.

I. — LES DONNÉES DE BASE

- Superficie : 9.596.000 kilomètres carrés.
- Population : 960.000.000 d'habitants.
- Densité : 100 habitants au kilomètre carré.
- Taux de croissance naturelle de la population : 12 ‰.
- Produit national brut : 569 milliards de yuans (1) soit 1 582 milliards de francs.
- Produit national brut par habitant : 1.648 F par an.
- Importations : 52,1 milliards de francs.
- Exportations : 46,6 milliards de francs.

II. — L'AGRICULTURE

- Surface cultivée : 105 millions d'hectares.
- Surface irriguée : environ 50 millions d'hectares (estimation non officielle).
- 557.000 tracteurs (+ 16 ‰ par rapport à 1977).
- 1.370.000 motoculteurs (+ 20 ‰ par rapport à 1977).
- Les autorités chinoises reconnaissent que le taux d'utilisation de certaines machines agricoles est resté bas à cause de leur mauvaise qualité et des difficultés de réparation : ainsi seulement 70 ‰ des tracteurs en moyenne étant en bon état.
- Quantité d'engrais chimiques par hectare : 89 kilos en moyenne (calculés en termes de composants actifs).
- Puissance totale des moteurs destinés à l'irrigation et au drainage : 65 580 000 C.V. (+ 8 ‰).
- Investissements destinés à l'agriculture en 1979 : 17,4 milliards de yuans, soit 48,4 milliards de francs.
- Valeur globale de la production : 146 milliards de yuans (+ 8,9 ‰ par rapport à 1977), soit 406 milliards de francs.

(1) 1 yuans = 278 F

— Principales productions :

	1978 (en millions de tonnes)	Pourcentage d'augmentation par rapport à 1977
Céréales	304,75	+ 7,8
Coton	2,167	+ 5,8
Oléagineux	5,218	+ 30
Canne à sucre	21,117	+ 18,9
Betteraves	2,702	+ 10
Jute, chanvre et ketmie à chanvre	1,088	+ 26,4
Cocons de vers à soie	0,228	+ 5,6
Thé	0,268	+ 6,3
Produits aquatiques	4,66	— 0,9
Porcs	(1) 301,29	+ 3,3
Moutons	(1) 169,94	+ 0,1

(1) En millions de têtes

III. — L'ÉNERGIE

	Production en 1978	Pourcentage d'augmentation par rapport à 1977
Charbon	618 millions de tonnes	+ 12,4
Pétrole brut	104 millions de tonnes	+ 11,1
Electricité	256 milliards de kWh	+ 14,8

IV. — L'INDUSTRIE

En 1978, la valeur globale de la production industrielle a crû de 13,5 % et a atteint 423 milliards de yuans, soit 1.176 milliards de francs.

	Production en 1978	Pourcentage d'augmentation par rapport à 1977
Acier laminé	22,08 millions de tonnes	35,2
Fonte	34,79 millions de tonnes	38,9
Acier	31,78 millions de tonnes	33,9
Bois d'œuvre	51,62 millions de tonnes	3,9
Ciment	65,24 millions de tonnes	17,2
Acide sulfurique	6,61 millions de tonnes	23
Soude pure	1,329 million de tonnes	23,4
Soude caustique	1,64 million de tonnes	18,3
Engrais chimiques (calculés en termes de composants actifs)	8,693 millions de tonnes	20,1
Insecticides	533.000 tonnes	16,6
Ethylène	380.000 tonnes	25,6
Matières plastiques	679.000 tonnes	29,6
Médicaments chimiques	40.700 tonnes	15,6
Equipements électrogènes	4,838 millions de kW	52,1
Machines-outils	183.000 unités	— 8
Automobiles	149.100 unités	18,9
Tracteurs	113.500 unités	14,3
Motoculteurs	324.200 unités	1,2
Moteurs diesel	28,18 millions de ch.	2,8
Locomotives	521 unités	77,8
Wagons de marchandises	16.950 unités	105
Bateaux en acier	865.900 tonnes	36,5
Fibres chimiques	284.600 tonnes	49,9
Filés de coton	13,28 millions de balles (2,38 millions de tonnes)	8,1
Cotonnades	11,029 milliards de mètres (10,286 milliards de mètres carrés)	8,6
Papier fabriqué industriellement et carton	4,39 millions de tonnes	16,4
Sucre	2,267 millions de tonnes	24,8
Sel brut	19,53 millions de tonnes	14,2
Détergents	324.000 tonnes	36,1
Bicyclettes	8,54 millions	14,9
Machines à coudre	4,865 millions	14,7
Montres-bracelets	13,51 millions	22,4

V. — LES TRANSPORTS

	Longueur du réseau (en kilomètres)	Trafic marchandises
Routes	890.000	(1) 27
Rail	50.000	(1) 533
Fau	136.000	(2) 97
Fret portuaire	"	(2) 200

(1) En milliards de tonnes-kilomètres.

(2) En millions de tonnes

VI. — EDUCATION ET CULTURE

- 998 établissements d'enseignement supérieur.
- 250.000 étudiants.
- 65.480.000 enfants dans le secondaire.
- 146.240.000 enfants dans le primaire.
- 7.870.000 enfants au jardin d'enfants.
- 46 films ont été produits.
- 1.256 bibliothèques publiques.
- 93 stations de radio.
- 32 stations de télévision.
- Journaux 11 milliards d'exemplaires.
- Périodiques 760 millions d'exemplaires.
- Livres 4.2 milliards d'exemplaires.

VII — SANTE

- 1.850.000 lits d'hôpitaux.
- 1.600.000 « médecins aux pieds nus ».
- 250.000 médecins pratiquant la médecine traditionnelle.
- 350.000 médecins pratiquant la médecine occidentale.

ANNEXE XII

CONDITIONS D'ACHAT DE LA CORPORATION DES TECHNIQUES

(Source : bulletin du Comité France Chine avril 1979.)

1. Objet du contrat.

Généralement, le vendeur doit fournir la totalité des équipements (l'acheteur fournissant les charpentes métalliques principales, à l'exception des goussets, échelles de service, etc. liés aux appareils).

L'acheteur se réserve, en général, le droit de fournir une partie des équipements à son choix dans une limite n'excédant pas 5 % de la valeur totale des équipements faisant l'objet du contrat. Dans ce cas, le vendeur doit à l'acheteur les spécifications, les dessins et les données techniques qui lui sont nécessaires.

Le prix des équipements est déterminé à partir des prix unitaires qui sont fournis (voir paragraphe 4) par le vendeur à l'occasion de la remise du planning d'expédition.

En fait, les Chinois appliquent rarement cette clause, si bien que le vendeur fournit 100 % des équipements.

En ce qui concerne les pièces de rechange, les autorités chinoises qui, initialement, demandaient qu'on leur fournisse une liste dans les six mois de la signature du contrat de manière à négocier l'achat de ces pièces, ont jugé qu'il était de leur intérêt de négocier simultanément l'achat de l'équipement principal et celui des pièces de rechange. Il en résulte, au moment de la remise des offres, un travail considérable.

2. Prix.

Les autorités chinoises demandent généralement la décomposition suivante :

- licence ;
- ingénierie et documentation technique ;
- fourniture des équipements principaux F.O.B. ;
- pièces de rechange ;
- assistance technique au montage et à la mise en route.

Il arrive également qu'ils s'informent du prix au kilo.

La documentation technique doit être remise C.I.F. aéroport de Pékin.

3. Paiements.

Pour leurs paiements, les autorités chinoises peuvent utiliser plusieurs formules : paiement cash, paiement différé, crédit.

Initialement (en 1973-1974) les conditions adoptées étaient tout à fait satisfaisantes, soit :

- 10 % à la commande ;
- 10 % après la signature du protocole de « dessins préliminaires » ;
- 70 % au prorata de l'expédition des matériels ;
- 10 % lorsque le matériel a été livré à hauteur de 99 % contre remise de deux garanties bancaires : l'une de 5 % à la réception provisoire, l'autre de 5 % à la réception définitive.

Actuellement, les autorités chinoises imposent :

- 10 % à la commande ;
- 80 % au prorata des expéditions ;
- 5 % à la réception provisoire ;
- 5 % à la réception définitive.

les deux derniers termes ne pouvant pas être obtenus moyennant garantie bancaire

Il en résulte — pour les ensembles industriels à délai de livraison très long — que les deux derniers termes sont payés très tardivement.

Il est, bien entendu, fondamental de ne pas négliger les dates butoirs pour le cas où le retard à la réception provisoire et à la mise en route serait le fait de l'acheteur.

Dans tous les cas, il s'agit de prix fermes.

Certaines sociétés françaises commencent à négocier des clauses de révision de prix.

4. Livraison.

Les autorités chinoises imposent un nombre limité d'expéditions et un nombre limité de ports d'embarquement.

Généralement, le contrat précise le nombre d'expéditions, la valeur de l'équipement de chacune d'elles, ainsi que sa date d'embarquement.

La Chine n'adhère pas à la Convention internationale définissant la mise à F.O.B. (Incoterms) ; il faut donc préciser ce qu'on entend par « mise à F.O.B. ». (Essentiellement, la propriété et le risque passent du vendeur à l'acheteur à partir du moment où le matériel « passe par-dessus la rambarde du navire » qui embarque le matériel.)

La procédure définissant les types de matériels, l'encombrement de leur emballage, etc. est relativement lourde, car il faut prévenir les autorités chinoises au moins deux mois à l'avance.

Les « surestaries », dans le cas de retard du vendeur à embarquer les équipements, sont, bien entendu, à la charge de celui-ci.

En cas de retard de l'acheteur à prendre livraison du matériel, il est convenu qu'au bout de trente jours l'acheteur met le matériel en magasin à ses frais (y compris assurance).

Le paiement des fournitures est effectué par l'acheteur quinze ou vingt jours après cette mise en dépôt, moyennant la remise d'une caution bancaire garantissant que le matériel sera mis à la disposition du vendeur lorsque son navire viendra prendre le matériel.

5. Documents d'embarquement.

Ils sont tout à fait classiques.

6. Emballage et marquage.

Les autorités chinoises n'imposent pas de normes précises (comme le fait l'U.R.S.S., par exemple) mais précisent que l'emballage doit être tel que le matériel supportera sans dommage le transport, de nombreux transbordements, et un stockage d'un an sans qu'il en résulte de la rouille, de la corrosion ou de la détérioration.

Bien que les Chinois admettent que certains matériels doivent être entreposés en magasins, les conditions de stockage sont parfois médiocres, et il peut en résulter des dommages dont la responsabilité est difficile à déterminer.

Les autorités chinoises refusent que la Compagnie d'assurance du vendeur vienne inspecter le matériel en cas de litige. Par contre, il existe une agence chinoise (analogue au Bureau Véritas) qui peut, à la demande des parties, procéder à une expertise, et celle-ci peut être qualifiée d'impartiale.

7. Standards - Inspection.

Généralement, les annexes au contrat définissent un certain nombre de standards qui doivent être appliqués. Les autorités chinoises sont intraitables sur le respect de ceux-ci.

Par ailleurs, les acheteurs se réservent le droit de faire inspecter le matériel en cours de fabrication. Cette inspection est à leurs frais.

En fait, c'est à l'arrivée des équipements que les Chinois procèdent à une inspection complète et, très minutieusement, ils vérifient tout.

8. Mise au point du projet.

Les annexes techniques définissent généralement assez bien l'étendue des fournitures, ainsi que l'implantation générale. Cependant, il est généralement prévu que, dans un délai fixé, le vendeur et l'acheteur se rencontrent à Pékin pour mettre au point un certain nombre de détails qui n'ont pas été précisés dans le contrat et pour fixer l'implantation définitive. Cette réunion est suivie d'un protocole qui peut éventuellement déclencher un paiement.

De même, lorsque les plans-guides de génie civil sont prêts, une réunion est organisée à Pékin pour expliquer ces plans à l'acheteur qui est chargé de faire les plans de détail. Cette réunion fait également l'objet d'un protocole.

Les autorités chinoises envoient ultérieurement les plans de détail de génie civil pour vérification. Ces plans sont généralement bien faits.

9. Construction, montage, etc.

L'acheteur se charge de construire et d'exploiter l'usine. Il le fait avec l'aide d'une équipe de supervision fournie par le vendeur.

D'une manière générale, le génie civil est correctement exécuté. Le levage s'effectue avec des moyens rudimentaires, et, parfois, de façon acrobatique.

Le montage doit être surveillé de façon très attentive, les Chinois ayant tendance à ne pas appliquer toutes les consignes, en particulier celles de vérification de qualité qui leur sont imposées par le vendeur.

Les autorités chinoises attendent de l'équipe de supervision, non seulement la supervision proprement dite, mais également l'instruction du personnel chargé du montage. Les superviseurs doivent donc être non pas des inspecteurs, mais véritablement des gens du métier, capables d'expliquer le pourquoi des consignes, et capables de faire eux-mêmes des démonstrations.

Les séquences habituelles de procès-verbal d'acceptation mécanique, réception provisoire, réception définitive, sont tout à fait classiques. Le test « run » de réception provisoire est habituellement de sept jours consécutifs.

En ce qui concerne les délais de réception provisoire et réception définitive, il importe que le contrat prévoie des dates butoirs, de manière à éviter que ces dates soient indéfiniment reportées par suite d'une carence éventuelle de l'acheteur.

10. Garanties, pénalités.

Généralement, la garantie mécanique concernant les équipements est de un an à partir du moment où l'usine atteint un rythme industriel de production (par exemple 95 %), ou encore à partir de la réception provisoire.

En cas de retard du vendeur à fournir le matériel, les pénalités s'appliquent appareil par appareil. A titre indicatif, le montant des pénalités est de :

- 0,5 % par semaine pour les quatre premières semaines ;
- 1 % pour les quatre suivantes ;
- 1,5 % à partir de la neuvième semaine.

Les autorités chinoises admettent toutefois que le vendeur ne soit pas responsable des dommages indirects.

Elles admettent également que le montant des pénalités de retard soit plafonné à 5 %.

11. Licences.

Les autorités chinoises acceptent les clauses classiques de secret vis-à-vis des tiers, et de non-utilisation des connaissances acquises pour l'extension ou la duplication d'usines analogues.

12. Force majeure.

La clause chinoise est assez classique. Toutefois, la grève n'est, en général, pas reconnue comme cas de force majeure.

13. Arbitrage.

Les Chinois acceptent l'arbitrage, mais après « consultation amicale » entre les parties.

L'arbitrage acceptable pour les Chinois est celui de la Chambre de commerce de Stockholm, avec, pour lieu d'arbitrage, Stockholm.

14. Taxes.

L'acheteur prend en charge les taxes dans son pays. Par contre, toutes les taxes applicables avant livraison d'équipement et de documents techniques sont supportées par le vendeur.

Il n'existe, en fait, aucune taxe en Chine, sauf sur les importations des résidents (liqueurs, magnétophones, réfrigérateurs, etc. soumis aux douanes chinoises).

15. Entrée en vigueur.

L'entrée en vigueur date de la signature du contrat (le paiement de l'acompte suit très rapidement la signature).

16. Prestations de services sur le site.

C'est un des pièges des contrats chinois, car, comme les pays de l'Est, les Chinois n'admettent pas de payer les prestations de personnel à leur prix. On est donc conduit à faire figurer dans le contrat des tarifs journaliers nettement inférieurs au prix de revient, quitte à surélever le prix de l'équipement.

Tout se passe bien si le nombre d'hommes mois est conforme en quantité et en calendrier à celui prévu au contrat. En cas de dépassement, il est nécessaire de négocier avec les autorités chinoises et les bases de départ sont mauvaises.

Actuellement, il semble que les Chinois acceptent des taux journaliers de l'ordre de 1.000 F/jour, alors que le coût est généralement de l'ordre de 1.500 F.

Par ailleurs, alors que dans le passé les autorités chinoises admettaient de payer les services à trente jours de remise de factures mensuelles, ils essaient maintenant de décaler les paiements en proposant des solutions du style « 10 % deux mois après l'arrivée de la première personne sur le site, 55 % à la réception mécanique de l'ensemble industriel et le solde réparti en deux termes : l'un à la réception provisoire, l'autre à la réception définitive ».

Une telle solution est évidemment très dangereuse, dans la mesure où les Chinois peuvent prendre du retard pour la construction de l'ensemble.

17. Caution de bonne fin.

Si le retard dans la construction de l'usine est important (un an), la retenue de la caution de bonne fin peut poser des problèmes.

Cette note est un résumé d'expériences françaises et n'est pas exhaustive.

ANNEXE XIII

ECHANGES ENTRE LA CHINE ET LA FRANCE DE 1974 A 1978

Nomenclature N.G.P.

(En millions de francs et par ordre décroissant en 1978.)

	1974	1975	1976	1977	1978
I. — A l'importation en France.					
1. Cuirs, peaux, fourrures (41/42/43)	77	68	116	108	123
2. Vian... et abats (02)	150	140	158	110	109
3. Soie... bourre de soie (50)	73	57	71	111	100
4. Coton (55)	93	63	67	67	73
5. Vannerie, sparterie (14/46)	29	24	37	57	60
6. Thé, épices (09)	18	26	40	40	58
7. Produits d'origine animale (04/05)	39	27	43	42	53
8. Vêtements et confection (61/62)	18	21	33	43	41
9. Parfumerie, huiles essentielles (33)	58	22	51	45	37
10. Chaussures (64)	20	27	19	32	33
11. Tapis, tapisseries, velours (58)	17	18	23	29	31
12. Laines, poils (53)	5	11	14	22	26
13. Produits chimiques (28/29/38)	42	22	37	28	26
14. Etain (80)	52	46	24	8	21
15. Minerais métallurgiques (26)	15	16	19	15	16
II. — A l'exportation de France.					
1. Fer, fonte, acier (73)	73	468	273	40	406
2. Machines et engins mécaniques (84)	127	472	1.007	146	100
3. Aluminium (76)	18	152	13	45	63
4. Engrais (31)	»	16	9	27	62
5. Produits chimiques (28/29/38)	10	20	26	18	52
6. Machines électriques (85)	37	120	166	14	42
7. Instruments de mesure/optique (90)	23	34	55	14	38
8. Sucre (17)	»	»	»	»	36
p.m. : — Véhicules automobiles terres-					
— tres (87)	157	160	3	5	8
— Navigation aérienne (88)	15	104	65	63	5
— Matériel véhicules ferroviaires					
(86)	116	»	»	»	1
— Céréales (10)	140	»	»	»	»
— Textiles synthétiques (51/56)	12	8	3	37	10
III. — Evolution globale des échanges.					
A. — Importation de produits chinois					
en France	878	742	928	952	1.015
B. — Exportation de produits en Chine	769	1.610	1.671	468	890
C. — Total des échanges (A + B)	1.658	2.352	2.599	1.420	1.905
D. — Solde pour la France (B — A)	-109	+ 868	+ 743	-484	-125

ANNEXE XIV

**IMPORTATIONS FRANÇAISES EN PROVENANCE
DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE**

(En milliers de francs français.)

Principaux produits Postes > à 15.000 FF N.D.B. (Nomenclature de Bruxelles)	Six mois 1978		Six mois 1979		Pourcentage d'évolution
	Valeur	Pourcentage du total	Valeur	Pourcentage du total	
02. Viandes et abats comestibles	56.431	11	42.490	7	— 24
05. Autres produits d'origine animale	24.572	5	22.297	4	— 9
09. Café, thé, épices	29.460	6	34.321	6	+ 16
26. Minerais métallurgiques, scories	10.264	2	24.593	4	+ 139
29. Produits chimiques organiques	7.854	1	18.744	3	+ 138
33. Huiles essentielles	19.121	4	25.122	4	+ 31
41. Peaux et cuirs	9.463	2	16.743	3	+ 76
43. Pelletteries et fourrures	43.825	8	54.312	9	+ 23
46. Ouvrages sparterie, vannerie	29.751	6	37.599	6	+ 26
50. Soie, bourre de soie	55.062	11	46.200	8	— 16
55. Coton	35.893	7	38.634	6	+ 7
58. Velours, tapis, tapisseries	12.964	2	21.178	3	+ 63
64. Chaussures, guêtres	19.320	4	24.617	4	+ 27
Total de ces produits	353.980	69	406.850	67	+ 14
Total général	514.051	100	601.401	100	+ 16

EXPORTATIONS FRANÇAISES VERS LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

(En milliers de francs français.)

Principaux produits Postes > à 10.000 F.F. N.D.B. (Nomenclature de Bruxelles)	Six mois 1978		Six mois 1979		Pourcentage d'évolution
	Valeur	Pourcentage du total	Valeur	Pourcentage du total	
17. Sucre et sucreries	22.076	6	11.697	1	— 47
29. Produits chimiques organiques	9.849	2	15.344	2	+ 55
31. Engrais	25.072	7	24.411	3	— 2,6
73. Fer, fonte, acier	109.181	30	400.368	55	+ 266
76. Aluminium	37.635	10	16.075	2	— 57
84. Chaudières, machines	47.757	13	137.211	19	+ 187
85. Machines électriques	13.205	4	22.594	3	+ 71
89. Navigation maritime	23.620	7	»	»	»
90. Instruments d'optique photogra- phique	28.610	8	36.419	5	+ 27
Total de ces produits	317.000	87	664.119	90	+ 109
Total général	363.275	100	733.836	100	+ 102

Source : Statistiques douanières françaises.

ANNEXE XV

ACCORD A LONG TERME SUR LE DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS ÉCONOMIQUES ET DE LA COOPÉRATION ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ET LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE (4 DÉCEMBRE 1978)

Le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Chine, désireux de renforcer les liens traditionnels d'amitié unissant les deux peuples et de continuer à développer, sur la base de l'égalité et de l'avantage réciproque, leurs relations économiques, compte tenu des possibilités que recèle une coopération économique à long terme entre les deux pays, sont convenus de ce qui suit :

Article premier.

Les deux Gouvernements prendront toutes les mesures utiles créant les meilleures conditions pour le renforcement des relations économiques et de coopération entre les deux pays en vue d'un accroissement rapide de leurs échanges bilatéraux ; ils s'efforceront d'assurer l'équilibre des avantages mutuels et de favoriser une expansion harmonieuse de ces relations économiques.

Article 2.

En vue de renforcer le développement de leurs relations économiques, les deux Gouvernements encourageront leurs entreprises ou organismes à établir des contacts plus étroits et à prendre toutes initiatives en vue de la conclusion de contrats ou conventions, en fonction des besoins et possibilités des deux pays. Ils favoriseront la signature et la réalisation de ces contrats ou conventions sur la base de l'intérêt mutuel.

Les deux Gouvernements veilleront à ce que les petites et moyennes entreprises puissent participer activement au développement des échanges bilatéraux.

Article 3.

Les deux Gouvernements sont convenus d'un élargissement de leur coopération économique et de leurs échanges dans les domaines suivants :

L'agriculture, l'élevage, l'alimentation et l'industrie alimentaire, l'énergie (y compris la production d'électricité de toutes origines, le pétrole, le gaz naturel, le charbon et les énergies nouvelles), l'industrie minière, la sidérurgie, l'industrie des métaux non ferreux, l'industrie chimique, les transports (y compris les secteurs aéronautique, maritime, terrestre), l'électronique, l'informatique, le spatial et les techniques audio-visuelles, les télécommunications, la construction mécanique, le textile, l'industrie des biens de consommation, les activités de service, d'ingénierie, ainsi que tout autre secteur agréé par les deux parties.

Article 4.

Afin d'élargir leurs relations économiques, les deux Gouvernements favoriseront, au profit de leurs entreprises ou organismes, l'application de différentes formes de coopération sur le territoire des deux pays, selon le principe de l'intérêt mutuel :

1. Coopération au stade des études et à celui de l'exécution, soit pour la construction d'unités économiques nouvelles, soit pour la transformation et l'extension d'unités existantes.

2. Coopération au stade de la production par utilisation de techniques et d'équipements de l'une des parties en vue d'accroître les exportations de l'autre partie vers la première.

3. Coopération pour des réalisations en commun aux stades de la production et de la commercialisation.

4. Coopération technique, à la fois par l'échange de brevets et de documentation et par mise au point en commun de procédés.

5. Coopération sous toutes autres formes agréées par les deux parties.

Article 5.

Les deux Gouvernements s'accorderont, dans le cadre des procédures et réglementations en vigueur, des facilités financières aussi favorables que possible pour les projets de coopération économique agréés par les deux parties.

Article 6.

Les deux Gouvernements, en fonction de leurs possibilités respectives, s'accorderont toutes facilités pour la réalisation des projets de coopération économique agréés par les deux parties, en particulier en ce qui concerne les conditions de travail et de séjour, telles que bureaux et logements, moyens de communication, délivrance des visas, et déplacements d'affaires des personnes prenant part au développement de la coopération économique.

Article 7.

Les deux Gouvernements sont convenus que la Commission mixte franco-chinoise, créée en mai 1975, sera chargée d'organiser la mise en œuvre du présent accord et se réunira annuellement et alternativement en République française et en République populaire de Chine pour faire le bilan du développement des relations économiques entre les deux pays.

Article 8.

Les deux Gouvernements se réserveront le droit de procéder à des consultations éventuelles en fonction de leurs engagements internationaux respectifs, sans que toutefois ces consultations puissent remettre en cause les objectifs fondamentaux de l'accord.

Article 9.

Le présent accord entrera en vigueur le jour où les deux Gouvernements se seront notifié l'accomplissement des procédures juridiques prévues à cet effet dans chacun des deux pays. Il est conclu pour une période de sept ans.

Six mois avant l'expiration du présent accord, les deux Gouvernements se consulteront et prendront les mesures nécessaires pour assurer la poursuite de leur coopération économique.

Fait à Pékin, le 4 décembre 1978, en deux exemplaires, chacun en langues française et chinoise les deux textes faisant également foi.

*Pour le Gouvernement
de la République française,*

J.-F. DENIAU

*Pour le Gouvernement
de la République populaire de Chine,*

LI CHIANG

ANNEXE I DE L'ACCORD FRANCO-CHINOIS

DÉVELOPPEMENT DES VENTES FRANÇAISES

Le Gouvernement chinois prendra toutes les dispositions utiles pour encourager les organismes et entreprises chinois intéressés à développer et élargir leurs importations de produits, d'équipements et de techniques en provenance de France ainsi que leur coopération avec les entreprises de ce pays, en se référant aux niveaux techniques et conditions du marché international, dans les secteurs suivants :

1. Produits de l'agriculture et de l'élevage (sucre, produits laitiers, corps gras, céréales, semences, plants, animaux reproducteurs) ; produits biologiques et vétérinaires ; transformation des produits agro-alimentaires (sucrieries à partir de betteraves).

2. Production d'électricité (nucléaire, thermique, de 600 MW, hydraulique, de basse chute, éolienne et solaire).

3. Exploration, production et raffinage des hydrocarbures et pétrochimie.

4. Secteur minier (charbon, métaux ferreux et non ferreux).

5. Industrie des métaux non ferreux (alumine, aluminium, transformation, magnésium et autres) et transformation d'usines existantes.

6. Produits, demi-produits chimiques et industrie chimique (engrais, insecticides et autres produits, produits phytosanitaires, fibres synthétiques, plastiques, plastifiants et autres).

7. Textiles et habillement.

8. Produits et demi-produits métallurgiques et sidérurgiques, industrie sidérurgique (taciens ordinaires et aciers spéciaux, transformation d'usines existantes).

9. Industries mécanique et électrique (machines-outils, machines textiles, machines agricoles, accumulateurs, moteurs et autres).

10. Matériels de transport (véhicules, matériel ferroviaire, métro, avion, navires) et rénovation d'usines existantes.

11. Industrie des matériaux de construction (ciment, verre) et matériel de génie civil et de travaux publics ainsi que l'hôtellerie.

12. Installations portuaires et aéroportuaires (y compris équipements de contrôle pour la navigation aérienne et maritime).

13. Industries de l'électronique, de l'informatique, de l'audiovisuel et du secteur spatial.

14. Télécommunications.

15. Instruments et appareils de mesure, de contrôle, de précision et d'optique.

16. Equipements médicaux et hospitaliers.

17. Services.

18. Divers.

ANNEXE II DE L'ACCORD FRANCO-CHINOIS

DÉVELOPPEMENT DES VENTES CHINOISES

Le Gouvernement français prendra toutes les dispositions utiles pour encourager les organismes et entreprises français intéressés à développer et élargir leurs importations de produits d'équipements et de techniques en provenance de la République populaire de Chine ainsi que leur coopération avec les entreprises de ce pays, en se référant aux niveaux techniques et conditions du marché international, dans les secteurs suivants :

1. Céréales et huiles (riz, soja, graisses et oléagineux).
2. Produits alimentaires (viande de porc congelée, lapin congelé, produits aquatiques, conserves, fruits et légumes surgelés et déshydratés).
3. Matières textiles, produits finis ou demi-produits textiles (soie, grège, soierie, tissus et fils de fibranne, bonneterie, habillement).
4. Produits locaux et sous-produits animaux (thé, huiles essentielles, cuirs et peaux, fourrures, soies de porc, boyaux, plumes et duvets et articles incorporant ces produits).
5. Produits industriels de consommation durable et non durable (porcelaine courante, articles d'usage courant, fournitures de bureau, articles de sport).
6. Produits de l'artisanat (perles et pierres précieuses, bijouterie, ivoires, jades, bois et pierres sculptées, laques, antiquités et fleurs en soie, etc.).
7. Produits énergétiques (pétrole, houille, autres énergies)
8. Matières premières pour l'industrie chimique, produits et demi-produits chimiques.
9. Matières premières pour l'industrie pharmaceutique, produits pharmaceutiques (destinés à la médecine chinoise et occidentale), appareillages médicaux.
10. Métaux ferreux, métaux non ferreux, métaux rares, produits et demi-produits métallurgiques.
11. Métalloïdes et leurs produits.
12. Instruments et appareils de mesure, de contrôle, de précision et d'optique.
13. Produits des industries électrique et électronique.
14. Equipements des industries mécanique et légère (tours, matériels de forage et de presse, machines spécialisées, machines et appareils électriques, etc.).
15. Services.
16. Divers.

ANNEXE XVI

**ANALYSE DU PROTOCOLE BANCAIRE DE CRÉDITS ACHETEURS
SIGNÉ LE 9 MAI 1979 ENTRE LA BANQUE DE CHINE ET UN
SYNDICAT DE BANQUES FRANÇAISES**

En application de l'Accord à long terme pour le développement des relations économiques et la coopération signé le 4 décembre 1978 entre le Gouvernement de la République populaire de Chine et le Gouvernement français prévoyant le financement de biens et services commandés par des acheteurs chinois à des fournisseurs français durant la période 1979-1985, la Banque nationale de Paris (1), en association avec la plupart des banques françaises, a signé, le 9 mai 1979, avec la Banque de Chine, un protocole bancaire de crédits acheteurs qui précise les conditions et modalités des crédits dont pourront bénéficier les acheteurs chinois.

Objet du crédit :

Le crédit ne pourra être utilisé que pour payer des fournitures de matériels et de services d'origine française inclus dans des contrats de fournitures de biens d'équipements et d'ensembles industriels.

Le fret inclus dans le prix des contrats ne pourra être financé que s'il est effectué sous pavillon français ; de même, les primes d'assurance ne seront financées que si ces assurances sont souscrites auprès de compagnies agréées par les autorités françaises.

Montant global des contrats susceptibles d'être financés :

30.000.000.000 FF.

Monnaie de facturation et de paiement :

Franc français.

Banque domiciliaire :

Il convient de la désigner dans le contrat commercial.

Durée des crédits :

Déterminée cas par cas par les autorités françaises selon la nature et le montant des contrats.

Point de départ des crédits :

— la date de chaque expédition pour les contrats portant sur la fourniture de matériels indépendants ;

— la date de la dernière livraison des équipements principaux pour les contrats portant sur la fourniture d'équipements constituant une unité complète de production commandée en France ;

— la fin du montage ou la mise en service pour les contrats portant sur la fourniture d'une unité complète de production pour laquelle le fournisseur est en fait et réellement responsable du montage ou de la supervision du montage et/ou de la mise en service des équipements livrés.

(1) 18 banques françaises ont signé un tel protocole ; ce document, qui cite l'une d'entre elles seulement, n'est donné qu'à titre d'exemple

Dans chaque cas, une « date butoir » sera fixée par les autorités françaises pour le point de départ de remboursement du crédit.

Modalités de paiement des contrats :

a) Les contrats devront :

- avoir été agréés par les autorités françaises,
- comporter, de la part de l'acheteur, le versement de 15 % (1) d'acomptes au minimum, dont :
 - 5 % à la commande,
 - 10 % au fur et à mesure des livraisons.

Leur entrée en vigueur devra être liée notamment à la signature de l'ouverture de crédit correspondante par la Banque de Chine pour le règlement du solde de 85 %.

b) Le solde de 85 % est payable au comptant par utilisation d'un crédit acheteur utilisable selon les modalités prévues au contrat et reprises dans l'ouverture de crédit (paiement à la fin des prestations du fournisseur ou paiements progressifs).

Les paiements sont effectués de la façon suivante : quand le fournisseur présente à la Banque nationale de Paris ses documents devant déclencher un paiement, la Banque nationale de Paris rédige l'ordre de paiement correspondant avec l'échéancier des remboursements et adresse l'ensemble de ces documents (ordre de paiement, échéancier et documents contractuels) à la Banque de Chine qui doit donner son accord sur le paiement dans les trente jours de la réception des documents à Pékin.

Compte tenu en plus des délais de mobilisation, l'exportateur doit donc tenir compte d'un décalage de deux mois environ entre la date de remise des documents à la B.N.P. et la date effective de paiement.

(Unité : 10.000 tonnes)

	Pétrole brut	Charbon matière première	Charbon à usage général
1978	700	15-30	15-20
1979	760	50	15-20
1980	800	100	50-60
1981	950	150	100-120
1982	1.500	200	150-170

Taux d'intérêt :

Taux en vigueur à la date de signature des contrats : actuellement ces taux sont de :

- 7,25 % l'an pour les crédits jusqu'à cinq ans ;
- 7,50 % l'an pour les crédits au-delà de cinq ans.

Primes d'assurance crédit :

Une partie des primes Coface est ajoutée au taux d'intérêt payable par l'emprunteur ; l'autre partie doit être incorporée par l'exportateur dans ses prix.

Il est donc indispensable qu'avant toute remise de prix, l'exportateur prenne contact avec notre département du commerce extérieur pour tous devis de financement.

(1) Ce pourcentage est valable pour les contrats entrés en vigueur avant le 31 décembre 1979.

ANNEXE XVII

ACCORD COMMERCIAL A LONG TERME SINO-JAPONAIS DU 16 FÉVRIER 1978

Conformément à l'esprit de la déclaration conjointe ainsi que de l'accord commercial établis entre les Gouvernements japonais et chinois, se fondant sur une égalité réciproque, sur l'entraide mutuelle ainsi que sur l'équilibre des échanges, ayant participé à des consultations destinées à faire progresser dans une perspective à long terme et dans la stabilité les relations économiques et commerciales entre les deux pays et jouissant de l'appui de leur gouvernement respectif, la Commission japonaise de consultations pour le commerce sino-japonais à long terme et la Commission chinoise de consultations pour le commerce sino-japonais à long terme concluent, selon les dispositions suivantes, et s'inscrivant dans le cadre des échanges commerciaux entre les deux pays, un arrangement commercial à long terme prévoyant que le Japon exportera des techniques, des équipements industriels ainsi que des matériaux et matériels de construction en Chine tandis que la Chine exportera au Japon du pétrole brut et du charbon.

Article premier.

1. Le présent arrangement sera en vigueur pendant une période de huit ans allant de 1978 à 1985.

2. Au cours de la période où le présent arrangement sera en vigueur, les exportations atteindront de part et d'autre la somme approximative de 10 milliards de dollars U.S.

Article 2.

1. Du premier (1978) au cinquième exercice (1982) du présent arrangement, les exportations japonaises à direction de la Chine atteindront entre 7 et 8 milliards de dollars U.S. environ au titre des techniques et équipements industriels et entre 2 et 3 milliards au titre des matériaux et matériels de construction.

2. Les deux parties sont convenues d'arrêter une somme précise par un contrat conclu chaque année.

Du premier (1978) au cinquième exercice (1982) du présent arrangement, les exportations chinoises à destination du Japon porteront sur les marchandises et les quantités suivantes :

3. Les deux parties sont convenues de se consulter au cours de l'année 1981 et d'arrêter les marchandises et quantités qui feront l'objet d'exportations par le Japon vers la Chine à partir du sixième exercice (1983) jusqu'au huitième (1985) du présent arrangement. Quant aux quantités de pétrole brut et de charbon exportées par la Chine au Japon au cours des trois dernières années du présent arrangement, elles augmenteront progressivement d'année en année en prenant pour base les quantités du cinquième exercice

Article 3.

Les deux parties sont convenues du principe de procéder aux exportations japonaises de techniques, équipements industriels, matériaux et matériels de construction vers la Chine selon la formule des paiements différés.

Article 4.

1. Toute transaction effectuée en vertu du présent arrangement fera l'objet d'un contrat séparé entre les intéressés du côté japonais et la Société générale d'import-export intéressée du côté chinois.

2. Les parties sont convenues d'effectuer leurs transactions conformément aux pratiques raisonnables en matière de prix et d'échanges internationaux.

Article 5.

Les deux parties, dans le but d'exécuter le présent arrangement et d'élargir les échanges économiques sino-japonais, sont convenues de mettre en œuvre une coopération technique dans les domaines scientifiques et techniques où elle s'avérera nécessaire.

Article 6.

1. Les parties, dans le but de mieux percevoir le progrès des règlements liés aux transactions effectuées en vertu du présent arrangement, sont convenues de désigner de part et d'autre une banque de change qui sera chargée de mener à bien les travaux statistiques requis.

2. Le Japon désigne la Banque de Tokio, et la Chine la Banque de Chine. Les deux banques devront prendre les mesures statistiques nécessaires et entrer en communication l'une avec l'autre.

Article 7.

Les contrats, lettres de crédit, lettres de change, lettres de garantie liées aux transactions effectuées en vertu du présent arrangement devront tous porter le signe suivant :

- documents du premier exercice : LT-1
- documents du second exercice : LT-2
- (et ainsi de suite...)

Article 8.

1. Les parties, dans le but d'exécuter le présent arrangement, mettront en place de part et d'autre un secrétariat chargé d'assurer la communication et de mener à bien les diverses tâches administratives.

2. Le Japon installe le secrétariat de la Commission japonaise de consultations pour le commerce sino-japonais à long terme à Tokio et la Chine installe le secrétariat de la Commission chinoise de consultations pour le commerce sino-japonais à long terme à Pékin.

Article 9.

Les parties, dans le but d'exécuter le présent arrangement et de se consulter sur les problèmes y afférents, sont convenues de tenir chaque année des entretiens alternativement à Tokio et à Pékin.

Article 10.

1. Le présent arrangement ne saurait être dénoncé sans l'accord des deux parties.

2. Les contrats conclus conformément au présent arrangement ne sauraient être dénoncés sans l'accord des deux parties contractantes.

Article 11.

Le présent arrangement est en vigueur du jour de sa signature au 31 décembre 1985.

Le présent arrangement peut être amendé suite à consultations et accord entre les parties.

Article 12.

Le texte du présent arrangement est rédigé à raison de deux exemplaires pour chaque langue, japonais et chinois, signé le 16 février 1978 à Pékin, et les parties conservent respectivement par-devers elles un exemplaire en chaque langue.

Le texte de l'arrangement fait également foi dans l'une et l'autre langue.

*Commission japonaise de consultations
pour le commerce sino-japonais
à long terme.*

Président :

YOSHIHRO INAYAMA.

*Commission chinoise de consultations
pour le commerce sino-japonais
à long terme.*

Président :

KIBUN RYUU.

ANNEXE XVIII

COMMERCE DU JAPON AVEC LA CHINE EN 1978

EXPORTATIONS DU JAPON VERS LA CHINE

Produits	Unité	Quantité	Valeur million \$	Pourcentage
Produits chimiques	»	»	444	14,6
Ingrais chimiques	TM	1.476.110	167	5,5
Métaux, sidérurgie	»	»	1.689	55,4
Fer, production acier	TM	5.636.290	1.657	54,3
Machines, appareils	»	»	638	20,9
Machines	»	»	300	9,8
Textile	TM	115.272	198	6,5
Fibres fait main	TM	75.078	65	2,1
Autres	»	»	79	2,6
Exportations totales	»	»	3.048	100,0

(TM : tonnes métriques)

IMPORTATIONS DU JAPON EN PROVENANCE DE LA CHINE

Produits	Unité	Quantité	Valeur million \$	Pourcentage
Produits origine animale	TM	79.196	212	10,4
Poissons, crustacés	»	31.973	140	6,9
Légumes	»	»	245	12,1
Combustibles minéraux, produits pétrole	»	»	868	42,7
Pétrole	KL	8.724.470	758	37,5
Textile	TM	90.816	491	24,2
Soie et bourre de soie	TM	9.709	234	11,5
Soie brute	TM	3.875	125	6,2
Autres	»	»	214	10,5
Importations totales	»	»	2.030	100,0

(KL : Kilolitres)

Source : China Trade Report, avril 1979.

ANNEXE XIX

**CODE DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE
SUR LES ENTREPRISES MIXTES A CAPITAUX CHINOIS
ET ÉTRANGERS (1)**

TEXTE INTÉGRAL

Article premier.

En vue d'élargir la coopération économique et les échanges techniques internationaux, la République populaire de Chine autorise les sociétés, entreprises et autres entités économiques ou particuliers étrangers (dénommés ci-dessous partenaires étrangers) à s'associer avec les sociétés, entreprises et autres entités économiques chinoises (dénommées ci-dessous partenaires chinois) pour l'établissement conjoint d'entreprises mixtes en territoire de la République populaire de Chine, conformément au principe de l'égalité et des avantages réciproques et sur approbation du Gouvernement chinois.

Article 2.

Le Gouvernement chinois protège, conformément aux lois, les investissements effectués par les partenaires étrangers au sein des entreprises mixtes selon les conventions, contrats et statuts approuvés par le Gouvernement chinois, les bénéficiaires qui leur reviennent aux termes de ces documents, ainsi que leurs autres droits et intérêts légitimes

Les entreprises mixtes doivent mener toutes leurs activités dans le respect des lois, décrets et règlements pertinents de la République populaire de Chine.

Article 3.

Les conventions, contrats et statuts établis entre les partenaires et relatifs à l'exploitation mixte seront soumis à la commission de la République populaire de Chine pour le contrôle des investissements étrangers, laquelle décidera de leur approbation dans un délai de trois mois. Après avoir obtenu cette approbation, les entreprises mixtes s'enregistreront auprès de l'administration générale de l'industrie et du commerce de la République populaire de Chine, pour acquérir leur brevet d'exploitation avant d'entrer en fonctionnement.

Article 4.

Les entreprises mixtes sont constituées en sociétés à responsabilité limitée.

Dans le capital social d'une entreprise mixte, la part que représentent les apports du (des) partenaire(s) étranger(s) ne sera pas en général inférieur à 25 %.

Les partenaires se partageront les bénéfices ainsi que les risques et les pertes, à raison du pourcentage de leurs apports respectifs au capital social.

La cession de la part détenue par l'un des partenaires dans le capital social est assujettie au consentement de l' (des) autre(s).

(1) Ratifié le 1^{er} juillet par la deuxième session de la V^e Assemblée populaire nationale (18 juin - 1^{er} juillet 1979), le « Code de la République populaire de Chine, sur les entreprises mixtes à capitaux chinois et étrangers » est entré en vigueur le 8 juillet 1979, sur ordre promulgué le 9 juillet 1979 par Ye Jianying, président du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale.

Article 5.

Les partenaires associés dans les entreprises mixtes peuvent investir sous forme d'apports en numéraire, en nature, en droits de propriété industrielle, etc.

Les procédés technologiques et les biens d'équipement fournis à titre d'investissements par tout partenaire étranger doivent être réellement d'un niveau avancé et répondre aux besoins de la Chine. Celui qui, dans une intention frauduleuse, a occasionné des préjudices par la fourniture de technologies et équipements arriérés est astreint à verser une indemnité pour les préjudices subis.

Les apports du (des) partenaire(s) chinois peuvent inclure le droit d'usage du terrain conféré à l'entreprise mixte pour la durée de son exploitation. Si le droit d'usage du terrain n'entre pas dans les apports du (des) partenaire(s) chinois, l'entreprise mixte devra verser une redevance au Gouvernement chinois.

Les diverses formes d'investissements énumérées ci-dessus doivent être spécifiées dans les contrats et les statuts de l'entreprise mixte, et la valeur de ces investissements (à l'exception du droit d'usage du terrain) sera déterminée d'un commun accord à l'issue d'évaluations conjointes effectuées par les partenaires.

Article 6.

L'entreprise mixte sera dotée d'un conseil d'administration, dont la composition doit être fixée dans les contrats et statuts par voie de consultations entre les partenaires; les administrateurs sont nommés ou déchargés de leurs fonctions respectivement par la partie concernée. Le conseil d'administration a un président, dont le poste revient à la partie chinoise, et un ou deux vice-présidents, dont les fonctions sont assumées par le(s) partenaire(s) étrangers(s). Lorsque des questions importantes doivent être résolues au sein du conseil d'administration, les partenaires de l'entreprise mixte suivent la voie de consultations, conformément au principe de l'égalité et des avantages réciproques.

Le conseil d'administration a pour attributions de discuter et de décider, suivant les statuts de l'entreprise mixte, de toutes les questions importantes qui le concernent: le programme d'expansion de l'entreprise; le plan des activités de production et d'exploitation; le budget; la répartition des bénéfices; les plans relatifs à la main-d'œuvre et aux salaires; la cessation de l'activité de l'entreprise; la nomination ou l'engagement du directeur général, du (des) directeur(s) général(aux) adjoint(s), de l'ingénieur en chef, du chef comptable et des vérificateurs des comptes ainsi que leurs attributions et leur traitement; etc.

Le directeur général et le(s) directeur(s) général(aux) adjoint(s) (ou directeur d'usine et directeur(s) d'usine adjoint(s)) sont choisis parmi les candidats présentés respectivement par les partenaires.

L'engagement et le licenciement du personnel des entreprises mixtes sont effectués suivant les dispositions des conventions et contrats conclus entre les partenaires conformément aux lois.

Article 7.

Le bénéfice net, obtenu après le paiement de l'impôt sur les revenus des entreprises mixtes perçu sur le bénéfice brut d'une entreprise mixte, en vertu des lois fiscales de la République populaire de Chine, et déduction faite, conformément aux stipulations des statuts de cette entreprise, du fonds de réserve, du fonds destiné à l'attribution de primes et au bien-être du personnel et du fonds d'expansion de l'entreprise, est réparti au prorata des apports de chaque partenaire au capital social de l'entreprise.

Les entreprises mixtes relevant du niveau technique avancé du monde peuvent formuler une demande de réduction ou d'exemption de l'impôt sur les revenus des entreprises mixtes pendant la période des deux à trois premières années où elles commencent à réaliser des bénéfices.

Tout partenaire étranger qui réinvestit en territoire chinois sa part de bénéfice net peut présenter une demande en vue du remboursement d'une partie du montant de l'impôt sur les revenus qu'il a précédemment versé.

Article 8.

Toute entreprise mixte doit ouvrir ses comptes auprès de la Banque de Chine ou d'une banque agréée par celle-ci.

Elle doit effectuer ses opérations impliquant un recours aux devises étrangères, conformément aux règlements de la République populaire de Chine sur le contrôle des changes.

Elle peut, dans ses activités d'exploitation, demander directement à des banques étrangères de lui accorder des fonds.

En matière d'assurance, elle doit faire couvrir tous ses risques par des compagnies d'assurance chinoises.

Article 9.

Les programmes de production et d'exploitation des entreprises mixtes doivent être communiqués aux autorités compétentes pour enregistrement, et exécutés sous forme de contrats économiques.

Les entreprises mixtes doivent en premier lieu acheter en Chine les matériaux, matières premières, combustibles, pièces accessoires, etc., dont elles ont besoin. Elles peuvent aussi les acheter directement sur les marchés internationaux, avec les devises étrangères réunies par leurs propres moyens.

Les entreprises mixtes sont encouragées à écouler leurs produits hors du territoire chinois. Elles peuvent les exporter en les vendant directement sur les marchés étrangers ou par le truchement de leurs agences mandataires, ou encore par l'intermédiaire des services chinois du commerce extérieur. Leurs produits peuvent également être vendus sur le marché chinois.

Les entreprises mixtes peuvent, si nécessaire, établir des succursales en dehors du territoire chinois.

Article 10.

Les bénéfices nets distribués aux partenaires étrangers après l'accomplissement de leurs obligations prescrites par les lois, conventions et contrats, les capitaux qui leur reviennent à la suite du partage effectué lorsqu'une entreprise mixte arrive au terme de la durée contractuelle ou cesse son activité pendant cette durée, ainsi que leurs autres fonds peuvent, conformément aux règlements de contrôle des changes, être transférés à l'étranger par le canal de la Banque de Chine, en monnaie(s) spécifique(s) dans les contrats de l'entreprise mixte.

Les partenaires étrangers sont encouragés à déposer à la Banque de Chine leurs devises étrangères susceptibles d'être transférées à l'étranger.

Article 11.

Les salaires et autres revenus légitimes du personnel à nationalité étrangère des entreprises mixtes peuvent être transférés à l'étranger par le canal de la Banque de Chine suivant les règlements de contrôle des changes, une fois que les impôts sur le revenu individuel ont été acquittés conformément aux lois fiscales de la République populaire de Chine.

Article 12.

La durée du contrat d'entreprise mixte peut être fixée, par voie de consultations entre les partenaires, en fonction du secteur concerné et des différents cas. Après son expiration, ce contrat pourra être prorogé, sur accord des partenaires et si la demande présentée à cet effet à la commission de la République populaire de Chine pour le contrôle des investissements étrangers est approuvée. La demande de prorogation du contrat doit être déposée six mois avant son expiration.

Article 13.

En cas de grave déficit, d'inexécution par un partenaire des obligations prescrites dans le contrat ou les statuts de l'entreprise mixte, ou de force majeure, etc., survenant avant l'expiration du contrat, celui-ci pourra être résilié avant terme, sur le consentement des partenaires obtenu au moyen de consultations, avec l'autorisation, sur demande présentée à cet effet, de la commission de la République populaire de Chine pour le contrôle des investissements étrangers et après enregistrement auprès de l'administration générale de l'industrie et du commerce. Si un partenaire a causé des préjudices enfreignant let(s) contract(s), il doit assumer la responsabilité économique.

Article 14.

Au cas où les différends surgis entre les partenaires ne pourraient pas être réglés par voie de consultations au sein du conseil d'administration, ils seront soumis à l'organe arbitral de Chine pour conciliation ou arbitrage, ou à un autre organe du même ordre agréé par les partenaires pour arbitrage.

Article 15.

Le présent code entre en vigueur le jour de sa promulgation. Le droit de l'amender appartient à l'Assemblée populaire nationale.